

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
/ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

Résultats de la recherche "Lithium février 2024" sur la base de données ARIA - État au 19/02/2024

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Lithium février 2024":

- Contient : lithium

Flash - 17/09/2018

Les piles au lithium usagées ne sont pas des déchets comme les autres !

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/flash/flashes-aria/les-piles-au-lithium-usagees-ne-sont-pas-des-dechets-comme-les-autres/>

Les performances des piles et accumulateurs (ou « P&A ») au lithium ont élargi leurs domaines d'applications techniques (téléphonie, informatique, véhicules électriques, hybrides rechargeables et vélos à assistance électrique). Ce développement a aujourd'hui comme conséquence l'augmentation du nombre de P&A en fin de vie devant faire l'objet d'un traitement ou d'un recyclage. Mais les P&A lithium ne sont pas des objets anodins : la forte réactivité de ce métal fait que l'utilisation de ces piles, mais également leur traitement ou recyclage présentent des risques. C'est ce qu'illustre ce flash, basé sur l'accidentologie récente.

- [Flash piles au lithium](#)

Accident avec fiche détaillée

Feu d'un bâtiment d'expédition de marchandises

N° 58245 - 20/06/2022 - FRANCE - 71 - CRISSEY .

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/58245-2/



Vers 10 h un samedi, un feu se déclare dans un bâtiment d'expédition de marchandises d'une surface de 6 000 m² au sein d'une entreprise spécialisée dans le fret. Un important panache de fumée se dégage et des bruits d'explosion se font entendre. Un périmètre de sécurité est mis en place et 4 habitations se situant à proximité du sinistre sont confinées par mesure de sécurité. La circulation est coupée et déviée sur la D5. Le feu se propage à certains véhicules stationnés à proximité. Il est circonscrit et maîtrisé par les pompiers à 13h10 permettant la sauvegarde du bâtiment administratif et de l'ensemble des serveurs informatiques. Les bâtiments présentant le plus fort potentiel de risque (en raison du stockage de matières dangereuses) n'ont pas été impactés. Les opérations de noyage se poursuivent jusqu'au lendemain. Les eaux d'extinction sont retenues dans des bacs de rétention. Des premières mesures atmosphériques ne montrent pas d'impact particulier du sinistre.

Le bâtiment de messagerie est effondré. Celui-ci construit l'année précédente, comprenait une centaine de quais de déchargement et contenait des colis à livrer représentant plus de 250 t de matières dont 3,7 classées matières dangereuses (comprenant notamment des liquides inflammables). 22 porteurs de 12 t et 7 remorques poids lourds ont été détruits. Le coût du sinistre est estimé à 15 millions d'euros. 40 personnes sont au chômage technique.

Le départ de feu serait dû à un problème au niveau d'une batterie au lithium d'un transpalette (choc sur la batterie ou ouïes du chargeur obstruées). Les premiers éléments tendent à montrer que la défense incendie du site était insuffisante avec notamment l'absence de point d'eau au nord du bâtiment.

À la suite de l'événement, un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris afin d'encadrer notamment, la gestion des déchets et des eaux d'extinction et de prescrire une

modélisation du panache de fumées. Les conditions de reprise de l'activité messagerie sont également précisées.

Pour la reconstruction du bâtiment, l'exploitant envisage :

- de modifier la détection incendie (sirène, levée de doute) ;
- de mettre en place une protection sprinkler sur le bâtiment,
- de modifier son POI (intégration du bâtiment, modification de la gestion des clés des camions) ;
- d'aménager un local de charge adapté pour les batteries lithium-ion.

Accident

Dégagement de fumée sur des fûts de piles lithium en mélange dans un centre de tri de DEEE

N° 60222 - 12/05/2022 - FRANCE - 39 - BLETTERANS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60222/>



A 15h30, des bruits et un dégagement de fumée se produisent au niveau d'un fût métallique de piles boutons lithium en mélange situé en extérieur dans un centre de récupération, tri et valorisation de piles. Le fût est inséré dans une coque en béton et recouvert intégralement de poudre de ciment pour couper l'alimentation du feu en oxygène et étouffer l'incendie. Un second fût se comporte de la même manière et d'autres, qui commencent à monter en température, sont sécurisés par ajout de vermiculite avant stockage dans un conteneur dédié. Au total, 6 fûts font l'objet d'un départ de feu et sont étouffés sous ciment. L'exploitant se réapprovisionne en poudre de ciment au cours de l'intervention chez un vendeur de matériaux à proximité. Après sécurisation, vers 20 h, une surveillance de la température des fûts est mise en place pendant 3 h jusqu'à une baisse significative de la température constatée. Une dizaine de jours plus tard, plus aucun fût n'étant sous pression, le lot est retiré.

Les opérations de sécurisation ont nécessité l'emploi de 5 m³ de vermiculite et 1 100 kg de poudre de ciment.

Le lot concerné, composé de 64 fûts de piles en mélange, 22 fûts, étiquetés comme contenant des afficheurs de prix, étaient en fait composés de piles boutons lithium écrasées, voire ouvertes, issues du broyage des étiquettes portes-prix. Parmi ceux-ci, 8 fûts présentaient de la vermiculite en surface, mais aucune couche de vermiculite en profondeur. Devant la dangerosité du contenu, de la vermiculite a été insérée pour le sécuriser, puis les fûts ont été refermés et cerclés. Lors du contrôle de fin de poste, aucune anomalie n'a été constatée. Le lendemain, certains fûts font état de mise sous pression. Un doute sur la montée en température conduit à ouvrir et transvaser les contenus pour rajouter de la vermiculite. Cette sécurisation a nécessité des opérations de transvasement qui ont conduit à l'échauffement des piles encore actives.

L'exploitant signale qu'il n'acceptera plus de recevoir de lot présentant les mêmes caractéristiques de dangerosité. Pour empêcher que de tels événements se reproduisent, il met en place :

- un rappel des consignes, de la vigilance sur la manipulation des piles lithium et de la conduite à tenir devant une non-conformité constatée à l'ouverture des fûts ;
- la rédaction de la procédure d'isolement des fûts sous coque béton ;
- la formation de tout nouvel arrivant sur les risques liés à l'activité tri de piles

- (formation réalisée par le responsable atelier avec rappel des EPI) ;
- une formation sécurité incendie (choix et utilisation des extincteurs en fonction du feu, évacuation..) ;
- des exercices à la suite de déclenchement d'alarme incendie ;
- la mise à disposition d'une tenue étanche d'approche complète dont la mise en oeuvre est présentée en formation sécurité incendie et de masques de protection contre les émanations de vapeurs et gaz des opérateurs potentiellement exposés ;
- le renfort du stock de ciment et de vermiculite.

Accident

Incendie de conteneurs d'un système de stockage d'énergie (ESS) lithium-ion

N° 59570 - 30/07/2021 - AUSTRALIE - 00 - NC .

YYY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59570/>



Vers 10 h, lors de la préparation du démarrage d'un centre de stockage d'énergie (ESS) par batteries lithium-ion (LI-ion), un incendie se produit sur l'un des conteneurs. Le centre est constitué de 212 conteneurs dans lesquels sont installées des batteries Li-ion pour une puissance totale de 300 MW/450 MWh. La journée est consacrée à une phase de test de la moitié des conteneurs. A 7h20, l'un d'entre eux, ne faisant pas partie du lot testé, est mis à l'arrêt manuellement en le coupant des sources d'énergie. A 10 h, le personnel sur site constate des émissions de fumées depuis ce conteneur. Le personnel isole électriquement l'ensemble des conteneurs et appellent les pompiers. A leur arrivée, ils établissent un périmètre de sécurité de 25 m et refroidissent la zone proche du conteneur. A 10h30, des flammes sont observées sur le conteneur et, vers 12 h, celles-ci gagnent un conteneur voisin, situé à 15 cm de l'autre. Sur recommandation du constructeur des batteries, les pompiers n'attaquent pas le feu et continuent à refroidir les conteneurs alentours. L'incendie est maîtrisé 6 h après l'apparition des fumées. Une surveillance est mise en place durant 3 jours à l'aide de caméras thermiques et drones.

Le constructeur émet, comme origine la plus probable du départ de feu, une fuite du liquide de refroidissement provoquant un arc électrique et un court-circuit puis un emballement thermique. Le système de contrôle et d'acquisition de données en temps réel (SCADA) nécessite de fonctionner durant 24 h pour remonter correctement les données. Celui du conteneur où est parti l'incendie a été mis à l'arrêt au bout de 13 h, ne permettant donc pas aux mesures de sécurité de se déclencher lors de la fuite du liquide de refroidissement. La distance de 15 cm entre les 2 conteneurs avait été validée lors de tests de certification. Les flammes sortant du toit du premier conteneur ont atteint le second, aidées par des rafales de vent importantes. La partie supérieure du toit thermique du 2e conteneur a enflammé les composants internes, notamment le système d'éclairage ainsi que des événements de surpression en plastique, fournissant un chemin direct aux flammes et aux gaz chauds pour pénétrer dans le compartiment des batteries. Celles-ci étant exposées à des températures supérieures aux températures déclenchant l'emballement thermique (139 °C), l'incendie s'est développé au 2e conteneur.

L'exploitant revoit :

- l'assemblage et la vérification des équipements du circuit de refroidissement ;
- les alarmes pour prévenir le risque de fuite de liquide de refroidissement ;
- le temps de connexion nécessaire à la remontée des informations du SCADA de 24 h à 1 h ;
- le design des événements de surpression sur le toit des conteneurs pour qu'ils soient résistants thermiquement. Dans ces conditions, les essais ne remettent pas en cause

l'espacement de 15 cm entre 2 conteneurs.

Accident

Inflammation d'un pack de batteries lithium dans une usine d'assemblage de batteries pour véhicules

N° 54261 - 26/08/2019 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54261/>



Vers 18 h, un pack de batteries lithium s'enflamme dans un bâtiment du service après-vente (SAV) d'une usine de production de batteries. Une flamme de 3 à 4 m se crée pendant 10 s. Un pack est composé de modules constitués de 12 à 48 cellules chargées individuellement à 2,3 V. Les 50 salariés présents sont évacués. Un périmètre de sécurité de 100 m est établi autour du bâtiment. Une équipe de première intervention du site tente de circonscire l'incendie avec des extincteurs et un RIA. Un important dégagement de fumée est visible. Les pompiers analysent la toxicité des fumées avant d'intervenir. Après résultats, le local, non pourvu de trappe de désenfumage, est ventilé. Le pack endommagé ainsi que 7 autres ayant pu être soumis au rayonnement thermique sont immergés dans une benne remplie d'eau. Un pompier et 9 salariés, incommodés par les fumées, sont transportés à l'hôpital. L'exploitant effectue des mesures d'empoussièrement sur le site afin de vérifier l'absence de toxicité. Après nettoyage, la production reprend au bout de 4 jours.

Le pack défectueux avait été réceptionné au SAV pour un défaut d'isolement. Une inversion de diagnostic avec un autre pack en réparation (défaut de fusible) dans le bâtiment n'a pas permis de réaliser les actions préconisées pour traiter ce défaut d'isolement. Estimant avoir réalisé les réparations nécessaires, le pack est mis en charge dans l'optique de sa restitution. À 16 h et alors que le pack est chargé à 80 V, il n'est pas constaté de surchauffe. Vers 18 h, un emballement de la réaction expulse la soupape du pack et s'ensuit un début d'incendie.

À la suite de l'accident, l'exploitant prévoit :

- de réaliser des contrôles systématiques de l'état des modules/packs à leur réception au SAV ;
- de créer une équipe de "seconde intervention" dans l'attente de l'arrivée des pompiers et de les doter de protections individuelles adaptées ;
- d'installer des bacs à eau à proximité des zones de production et de réparation ;
- de pourvoir le bâtiment SAV de trappes de désenfumage et de systèmes de sprinklage.

Accident

Incendie de piles au lithium dans un centre de traitement de déchets dangereux

N° 53039 - 28/01/2019 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53039/>



Vers 15h45, dans un centre de traitement de déchets dangereux, un feu se déclare dans un seau contenant des piles au lithium en attente de traitement par incinération. Avant que l'opérateur en poste n'ait pu déposer du sable absorbant dans le seau, une pile se met à fuir, s'enflamme et explose. L'incendie se propage à un seau à proximité. Un autre

opérateur déplace la palette contenant les seaux à l'extérieur du hangar pour éviter une propagation plus importante. Les opérateurs maîtrisent l'incendie au moyen d'extincteurs à poudre adaptés aux feux de métaux (classe D). Ils déclenchent l'alarme pour avertir les secours du site. Ces derniers conditionnent les piles encore incandescentes dans un emballage métallique avant de les introduire dans la goulotte du four. L'incident prend fin vers 16 h. La poudre des extincteurs est récupérée et conditionnée en seaux pour être traitée dans le four rotatif.

Les piles étaient arrivées conditionnées en barquettes, elles-mêmes contenues dans des cartons. Ces piles sont des rebuts de fabrication, dépourvus de film plastique protecteur et sans protection des bornes. En raison de la quantité de piles contenues dans un carton (120 piles/carton représentant une charge calorifique trop importante) et de la dimension des cartons, un déconditionnement est nécessaire avant introduction dans le four. Les piles sont alors conditionnées par lots de 60 dans un seau en plastique cylindrique. L'opérateur, nouvellement affecté au poste, venait de remplir un seau quand il a observé le départ de feu dans ce dernier. L'hypothèse la plus probable est la mise en court-circuit d'une pile, provoquant son échauffement puis son inflammation.

L'événement est lié à une mauvaise application de la procédure de reconditionnement par l'opérateur. En effet, le mode opératoire prévoit que les piles dénudées (sans film plastique protecteur) doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne doivent pas être sorties de leur barquette, en raison du risque d'échauffement pouvant conduire à l'explosion de la pile.

Suite à l'accident, l'exploitant sensibilise les opérateurs à la procédure. Il remplace les seaux par des seaux de plus grand diamètre permettant de disposer plusieurs étuis de piles sans avoir à les retirer de leurs barquettes.

Un départ de feu de piles au lithium conditionnées en seau a déjà eu lieu sur ce site en 2011 (ARIA 40306).

Accident

Feu dans un centre de traitement de piles et de déchets électriques

N° 46675 - 23/05/2015 - FRANCE - 33 - CESTAS .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46675/>



Vers 1h45, dans une société de récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques, 9 fûts de piles au lithium primaire (principalement du chlorure de thionyle) provoquent une explosion. En réagissant, certaines piles au lithium sont projetées à plusieurs mètres et entraînent l'inflammation de piles clôture "PS" en plastique stockées sur des palettes à proximité.

Des voisins situés à 500 m du site, ayant entendu l'explosion, alertent les pompiers. Ces derniers arrosent les fûts de piles au lithium primaire, après les avoir étalés, ainsi que les piles clôture PS. L'intervention se termine à 6h30.

Une tonne de piles au lithium primaire au chlorure de thionyle a réagi. Le contenu des 9 fûts est vidé dans des fûts neufs, qui sont stockés sur site avant expédition vers une installation de traitement adaptée. Les fûts détruits sont mis à la benne ferraille.

L'incendie endommage les portes coupe-feu et le système d'éclairage du bunker devant lequel étaient stockées les piles au lithium.

En raison d'une incompréhension entre l'exploitant et les pompiers concernant la fermeture de la vanne de confinement du réseau incendie, celle-ci n'est fermée qu'à 6 h, lors de l'arrivée du responsable maintenance. Pendant 4 h, des eaux d'extinction contaminées par les piles au lithium se sont déversées dans le réseau des eaux usées de la zone d'activité. Après la fermeture de la vanne, 3 t d'eaux d'extinction sont retenues puis pompées et envoyées vers un centre de traitement autorisé. Ces eaux font l'objet d'un prélèvement pour analyser leur composition. Le gestionnaire du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration sont informés de l'envoi des eaux polluées dans leurs installations.

Une société spécialisée intervient pour curer les canalisations et le séparateur d'hydrocarbures.

Le site assure le tri manuel de différents types de piles (alcalines, salines et au lithium) reçues de la part d'éco-organismes. Les piles alcalines et salines sont broyées sur site tandis que les piles au lithium primaire sont stockées dans des fûts avec de la vermiculite dans l'attente de leur expédition vers des installations de traitement. Les piles au lithium primaire sont normalement stockées à l'abri dans 2 bunkers (4 t chacun). Le jour de l'accident, les bunkers étaient pleins et des fûts étaient stockés devant les portes d'accès. L'exploitant avait, sans succès, fait des demandes répétées auprès des éco-organismes pour qu'ils viennent évacuer les stocks de piles vers les exutoires agréés.

Ce sont les fûts stockés à l'extérieur qui ont réagi, pour une raison inconnue. Aucun changement de températures ou autre facteur météorologique particulier n'est survenu avant l'événement.

L'incendie s'est déclaré en dehors des horaires d'ouverture du site (fermé depuis 21 h la veille). La télésurveillance ne couvrait que la détection feu à l'intérieur des bâtiments et la détection anti-intrusion.

A la suite de l'accident, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- mise en place d'une procédure pour évacuer rapidement les fûts présents dans les bunkers dès que le stock atteint 80 % de la quantité maximale autorisée
- étude pour la mise en place d'une détection incendie, d'une extinction automatique incendie, d'une extraction des fumées et d'un système anti-déflagrant pour limiter les effets d'une explosion dans les bunkers
- amélioration de la détection incendie sur les zones à risque et report de cette détection vers la société de télésurveillance afin que tout incendie ou début d'incendie puisse être détecté rapidement
- réalisation d'un retour d'expérience des modes de stockage actuellement réalisés pour le lithium primaire en France et en Europe et analyse de la possibilité d'un moyen de stockage alternatif sur son propre site
- réalisation d'une information au secours sur le fonctionnement de la vanne de confinement du réseau incendie.
- modification de la procédure de fermeture de la vanne pour la rendre compréhensible par tout intervenant et en toutes circonstances
- mise en place un plan ETARE avec les pompiers.

Accident

Feu d'un véhicule léger à hydrogène

N° 60177 - 19/01/2023 - FRANCE - 90 - BELFORT .

P85.42 - Enseignement supérieur

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60177/>



Vers 17h40, une fuite se déclare sur un prototype de véhicule léger à hydrogène en cours de test sur la plateforme hydrogène d'une université. L'équipe sur place, composée de 3 personnes, met la ventilation de la salle en marche et s'équipe d'un détecteur de fuite d'hydrogène. L'équipe baisse la pression d'hélium dans le circuit pour diminuer la fuite. Toutefois, celle-ci augmente puis s'enflamme. Le site est évacué. La détection incendie se déclenche et coupe la ventilation. L'incendie se propage au véhicule et plus particulièrement aux batteries. Une épaisse fumée se dégage. Alertés, les pompiers attaquent le feu à l'aide d'une lance. Le bâtiment est isolé de son alimentation en hydrogène. La chaleur et l'intensité de l'incendie font fondre un détecteur hydrogène situé au-dessus du véhicule. L'ouverture du circuit déclenche la ventilation et évacue les fumées, facilitant l'intervention des secours. L'incendie est éteint à 18h30. Des contrôles de température et visuels sont effectués au niveau de l'enveloppe du véhicule. La cellule contenant le véhicule est ventilée. Un bouchon est mis en place sur le réservoir pour l'isoler de l'extérieur, de l'air et de l'eau. La batterie lithium du véhicule est immergée dans un bac d'eau et reste sous la surveillance d'un agent de sécurité de l'entreprise pour la nuit.

Légèrement blessées, 3 personnes sont transportées à l'hôpital. La zone d'essais reste fermée et les bureaux sont rouverts pour les employés. Le réservoir d'hydrogène (de type hydrure) est ressorti intact de l'incendie.

L'incendie s'est déclaré lors d'un essai sur un quadricycle prototype équipé d'une batterie de 7,6 kWh et d'une pile à combustible de 8 kW. Il s'agissait de la mise sous pression du circuit d'alimentation de la pile à combustible avec un gaz neutre (hélium). Le réservoir d'hydrogène était isolé du circuit, vanne fermée et partie manoeuvre enlevée. Le réservoir venait d'être monté sur le véhicule et contenait 100 g d'hydrogène. L'essai consistait en une montée en pression progressive du circuit aval du réservoir. Lors de celle-ci, plusieurs fuites ont été constatées sur le circuit au niveau de raccords de type double-bague non sertis, puis une fuite a été entendue au niveau du corps de la vanne du réservoir. Il est à noter que la batterie, après avoir été éteinte une première fois, s'est s'enflammé de nouveau et c'est pour cela qu'elle a été noyée et surveillée afin d'éviter tout risque de reprise.

À la suite de l'événement, l'exploitant :

- impose le port d'EPI antistatiques et résistants au laboratoire d'essais ;
- réexamine la procédure de réalisation des essais et plus particulièrement la phase «Analyse Préliminaire des Risques».

Accident

Incendie dans une installation de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

N° 58746 - 02/09/2021 - FRANCE - 71 - TORCY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58746/>

À 8h20, lors d'une opération de vidage avec un chargeur, un feu se déclare sur un stock de déchets non dangereux en mélange dans une installation de tri, transit regroupement de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le conducteur d'engin. Les opérateurs tentent d'intervenir avec les RIA présents à proximité, mais ceux-ci sont défaillants. Ils appellent les secours. Vers 8h50, les pompiers constatent que les poteaux incendie internes ne sont pas alimentés. Ils mettent en place une unité de pompage sur l'étang voisin. Vers 11 h, l'incendie est circonscrit. Les réceptions et les expéditions sont interrompues toute la journée. L'activité du centre de tri est interrompue pendant 1 h. Les déchets incendiés sont

étalés au moyen des engins du site puis arrosés par les pompiers. Ils sont ensuite évacués vers une installation de stockage de déchets non dangereux 5 jours après le sinistre. Les eaux d'extinction sont stockées et isolées dans les cuves enterrées du site. Après analyses, les eaux sont pompées pour prétraitement sur la station d'épuration du site puis envoyées sur la station d'épuration communale. Six jours après le sinistre, les RIA défaillants sont réparés.

Selon l'exploitant, l'incendie pourrait être dû à la présence d'un déchet non conforme potentiellement explosif (fusée de détresse, batterie lithium, bombes aérosol..) au vu de l'apparition soudaine de flammes lors du vidage des déchets. La défaillance de l'alimentation en eau des poteaux incendie est liée à une opération de maintenance sur le réseau des eaux industrielles 10 jours avant l'événement. Le contrôle de la réouverture de la vanne principale a été mal réalisé par l'exploitant. Le RIA défaillant avait été identifié lors du dernier contrôle 2 mois plus tôt. Son remplacement avait été acté mais non réalisé le jour du sinistre.

À la suite de l'événement, des mesures complémentaires sont imposées à l'exploitant, comme un volume limité de déchets, et ce dernier met en place les actions suivantes :

- renforcement du contrôle visuel sur le stock de déchets ;
- mise en place de mur de soutènement périphérique en bloc ;
- modification des modalités de contrôle de remise en eau du réseau eaux industrielles et des RIA.

Accident

Projection de sel en fusion dans une entreprise de construction aéronautique et spatiale

N° 55549 - 29/05/2020 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS .

C30.30 - Construction aéronautique et spatiale

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55549/>



Vers 7h30, une fuite de sels fondus, composés de chlorure de lithium et de fluorure de sodium, se produit sur un four de sels fondus dans une usine de construction aéronautique et spatiale. La fuite atteint des câbles électriques créant des projections de sels à 600 °C et un départ de feu. Les équipes de première intervention tentent de refroidir, en vain, le four avec les extincteurs CO2 afin que les sels cristallisent et colmatent ainsi la fuite. La fuite s'écoule dans une rétention bétonnée et étanche. L'exploitant appelle les pompiers en raison du risque de départ de feu au contact des câbles électriques. Les secours ne sont pas équipés pour les risques chimiques et doivent utiliser le matériel du site. Le four est définitivement refroidi à l'aide de lances à air comprimé et d'extincteurs CO2 vers 12 h. Les relevés d'explosimétrie sont négatifs. L'exploitant colmate la fuite.

Deux techniciens de maintenance, brûlés au 1er degré au visage et aux mains, sont transportés à l'hôpital. Le four est arrêté pendant 6 mois induisant un arrêt d'activité sur certains produits, soit 15 % de l'activité du site et du chômage techniques pour 4 opérateurs. Les 5 à 6 t de déchets de sel cristallisé et de briques réfractaires sont éliminées en installation de stockage de déchets dangereux.

L'origine de l'événement est la cassure d'une partie inférieure de la borne en face avant du four durant la nuit précédente, libérant un petit volume de sel. D'après l'exploitant, d'autres facteurs rentrent également en jeu :

- un environnement physique hostile/défavorable ;

- une ergonomie inadaptée ;
- le choix des équipements et procédés ;
- l'absence de témoin d'usure du four ;
- la localisation de la fuite à un endroit chaud de l'équipement (au niveau de l'électrode de chauffage).

L'inspection des installations classées recommande à l'exploitant de compléter l'étude de dangers et de prévoir les moyens de lutte contre l'incendie qui lui apparaissent nécessaires en fonction des activités mises en oeuvre et des produits stockés.

Accident

Incendie de cellules de batterie Li-ion défectueuses

N° 61025 - 08/08/2023 - FRANCE - 72 - LE MANS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61025/>



Vers 20 h, un feu se déclare une zone extérieure où sont stockés sur des palettes plastiques 9 modules de chacun 15 cellules lithium-ion au sein d'une entreprise de fabrication de piles et batteries. Un passant donne l'alerte. Les sirènes d'incendie du site retentissent. Le gaz et les fumées produites dans l'atmosphère propagent la chaleur aux autres cellules situées à proximité. La chaleur du foyer fait exploser les vitres du bâtiment laissant la fumée pénétrer à l'intérieur. Les pompiers éteignent l'incendie. La zone d'incendie est nettoyée. Les restes de palettes plastiques fondues et de cellules incendiées sont recyclés auprès d'un organisme agréé.

45 cellules lithium fer phosphate ont été impactées et le volume de gaz émis est estimé à 3 600 l (mélange de H₂, CO₂, CO, CH₄, C₂H₄ et autres C_xH_x).

Les batteries impactées sont des batteries défectueuses de 100 Ah qui proviennent du désassemblage de batteries retournées par un client dans le cadre d'un service après-vente. Le jour de l'incendie, les modules défectueux ont été démontés de leur pack batterie et ainsi retirés de leur enveloppe mécanique de protection pour analyse, puis entreposés à l'extérieur du bâtiment. Ces modules étaient désolidarisés et déconnectés électriquement du reste de la batterie. Un court-circuit électrique serait à l'origine de l'emballement thermique d'une des cellules. Celui-ci a provoqué une émission de gaz et de fumée dans l'atmosphère, ainsi que l'emballement des autres cellules à proximité.

L'exploitant prévoit de :

- déconnecter électriquement les batteries retour client avec des cellules défectueuses ;
 - stocker ces dernières dans des bacs en acier dans l'attente de leur recyclage ;
 - effectuer une expertise des risques incendies liés aux cellules lithium-ion défectueuses ;
 - adapter des moyens de stockage et de procédures.
-

Accident

Incendie de déchets métalliques dans un centre VHU

N° 60920 - 01/07/2023 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60920/>



Peu avant 2 h, un feu se déclare sur un stockage de 5 à 6 m³ de déchets métalliques partiellement broyés et de véhicules hors d'usage (VHU) dans une usine spécialisée dans le traitement de déchets métalliques. L'entreprise de gardiennage constate le départ de feu, alerte les secours ainsi que les responsables du site et ferme la vanne de sectionnement. Arrivés 10 min après l'alerte, les pompiers découvrent un feu couvant et coupent aussitôt l'alimentation électrique du site. L'intervention d'une échelle pivotante automatique est demandée compte tenu des difficultés d'accès au foyer. Les pompiers déblayent les déchets à l'aide d'une grue fournie par l'exploitant. Des analyses des fumées sont réalisées et ne révèlent pas d'impact significatif. Les secours rencontrent d'importantes difficultés d'alimentation en eau, liées notamment à un défaut sur l'un des poteaux incendie du site. Vers 7 h, un bateau-pompe franco-allemand s'arrime en bordure de site pour renforcer l'alimentation en eau. Peu après 9 h, les pompiers attaquent massivement l'incendie à la mousse. Les eaux d'extinction sont pompées et déroutées vers d'autres sites. Un barrage flottant est mis en travers de la darse pour prévenir une éventuelle pollution des eaux en cas de débordement de la rétention. Après plusieurs heures, la vanne de sectionnement se révèle fuyarde libérant de la mousse dans la darse. Elle est colmatée quelques heures plus tard. Vers 18 h, les secours quittent le site. Une surveillance est mise en place pour la nuit. La ferraille brûlée est re-broyées sur place le soir même. Le poteau incendie défaillant fait l'objet d'une investigation pour vérifier l'état des filtres et crépines et la vanne de sectionnement est réparée.

Pendant plus de 12 heures, un épais panache de fumée s'élève au-dessus du site et franchit la frontière franco-allemande. Les habitants de la ville voisine allemande se plaignent de l'odeur des fumées. Des détonations sont entendues à plusieurs kilomètres à la ronde. En raison de la fuite sur la vanne de sectionnement, de la mousse est libérée dans la darse. Les analyses réalisées en fin de journée montrent que les paramètres de l'eau sont normaux. L'incendie impacte près de 1 000 m² de déchets métalliques et VHU. 300 m³ d'eau d'extinction sont à traiter. L'intervention permet de protéger le broyeur et le transformateur du site.

Selon les pompiers, la présence d'une batterie lithium serait à l'origine du départ de feu.

L'arrêté préfectoral de mesures d'urgence mis en place prévoit le suivi des eaux d'extinction, des eaux et sédiments de la darse, des retombées atmosphériques ainsi que des eaux souterraines.

Accident

Feu dans un incinérateur de déchets non dangereux

N° 58321 - 10/11/2021 - FRANCE - 91 - VERT-LE-GRAND .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58321/>



À 1h56, un feu se déclare dans la fosse d'ordures ménagères d'une installation d'incinération de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le pontier et par les caméras thermiques. L'exploitant déclenche le POI. Les canons à mousse se déclenchent. En parallèle, les employés utilisent 2 RIA. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. Vers 10 h, l'incendie est maîtrisé. Les 2 lignes d'incinération sont remises en fonctionnement, l'une à 10h30 et l'autre à 13h30. Une surveillance est mise en place par les pompiers et par les employés pendant plusieurs jours. Trois employés sont transportés à l'hôpital. Les dommages matériels sont estimés à 118 719 EUR. Les pertes d'exploitations sont chiffrées à 78 729 EUR. Les eaux d'extinction sont confinées dans la fosse étanche. Les déchets humidifiés ou noyés sont mélangés à des déchets « secs » lors de l'alimentation des fours. Un bilan de l'impact environnemental est réalisé pour évaluer les conséquences du

dégagement de fumées. Dans un rayon d'étude de 1,5 km, 10 prélèvements de sols sont effectués à l'aval éolien du site ainsi qu'un échantillon à l'amont éolien. Ces derniers mettent en évidence l'absence d'impact des retombées atmosphériques du nuage de fumées créé par l'incendie dans l'environnement.

L'incendie est dû à la présence d'un déchet non conforme dans les ordures ménagères de type pile lithium dégradée. Lors de phases de contrôle à l'accueil et lors des vidages de camions en fosse, ce type de déchets ne peut pas être détecté.

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- mise à disposition une réserve incendie plus conséquente ;
- passage du 2^{ème} canon à mousse en automatique pour optimiser les interventions des équipes de quart ;
- installation d'une 3^{ème} sortie de la colonne sèche en haut de la fosse ;
- renforcement de la formation du personnel ;
- réalisation d'une maquette avec les différents niveaux de l'installation afin de faciliter la compréhension des services de secours.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 56593 - 31/12/2020 - FRANCE - 974 - SAINT-PIERRE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56593/>

A 9h20, un membre du personnel détecte un départ de feu sur le talus d'un casier d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Un camion se met en place sur le dôme du casier et déploie 3 lances incendie. En raison d'un fort vent, les pompiers sont appelés. L'incendie se propage sur le dôme, mais est maîtrisé par arrosage à 10h15. Vers 10h25, les vannes de captage de biogaz vers la centrale de valorisation sont fermées. Un 2^{ème} foyer apparaît sur le talus sud sous la géomembrane de couverture du talus, la géomembrane est découpée et les déchets arrosés. A 13 h, un autre point chaud est recouvert de boue de concassage. A 13h30, les pompiers quittent le site, l'exploitant assure la surveillance et arrose en continu et en cas d'apparition de fumerolles. Malgré la surveillance renforcée de cette zone, 2 autres points chauds sont détectés sous la géomembrane dans les jours suivants. Ils sont situés sur des zones ayant fait l'objet d'incendie les semaines précédant le sinistre (ARIA 56605 et 56606).

Le volume de déchets concerné est estimé à 200 m³. Des dégâts matériels sont observés sur la géomembrane de 2 casiers, sur le géotextile de couverture, réseau de captage du biogaz et le réseau de récupération des lixiviats d'un casier.

L'incendie a pris sur un casier qui n'est plus exploité depuis plus de 4 mois. Une couverture provisoire avait été mise en place 4 mois plus tôt et les travaux relatifs à la couverture définitive étaient en cours. Aucun élément probant ne permet d'affirmer l'origine de l'incendie mais la présence de vents forts favorisant les départs de feu avec une meilleure oxygénation des éventuels points chauds résiduels est une hypothèse tout comme la présence de batteries au lithium pouvant avoir été réceptionnées au milieu des déchets d'encombrants.

L'exploitant engage les actions suivantes :

- réalisation de la couverture définitive du casier ;
- arrosage du talus avec les asperseurs maintenu ;
- surveillance de la zone renforcée toute la semaine avec contrôle de température par

- caméra thermique ;
 - recouvrement des déchets par des matériaux inertes avant la pose de la géomembrane ;
 - stockage des refus d'encombrants sous forme broyée privilégié pour diminuer la présence d'oxygène dans les encombrants.
-

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N° 53158 - 29/01/2019 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53158/>



Vers 7 h, dans un centre de traitement de DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques), un feu se déclare dans une cellule de stockage de PAM (petit électroménager) broyé (avant passage sur la ligne de tri optique). Le système de détection incendie se déclenche et alerte le personnel qui intervient avec un extincteur à poudre. Le personnel est évacué. Dans l'attente de l'arrivée des secours, les conducteurs d'engins sortent les déchets de la cellule et les arrosent à l'aide d'un RIA. Les pompiers, arrivés sur le site à 7h25, éteignent l'incendie en 10 minutes avec de l'eau et de la mousse.

La quantité de déchets impactée est estimée à 15 m³. Les eaux d'extinction sont confinées dans une cuve de rétention puis pompées par une entreprise spécialisée.

Un court-circuit dû à une pile lithium-ion ayant reçu un choc serait à l'origine du sinistre.

L'exploitant réalise une réunion avec les employés sur les procédures d'intervention et d'évacuation en cas d'incendie.

Plusieurs incendies impliquant des piles et batteries sont déjà survenus sur le site (ARIA 52395, 52396, 52397, 52398).

Accident

Incendie de DEEE dans une entreprise de recyclage des métaux

N° 52856 - 05/01/2019 - FRANCE - 59 - MARQUETTE-LEZ-LILLE .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52856/>

Un samedi vers 10 h, dans une entreprise de recyclage des métaux, un feu se déclare sur un tas de 100 m³ de déchets d'équipements électriques et électroniques (PAM : petit électroménager) en attente de dépollution. Un important panache de fumées noires se dégage et est visible depuis les communes environnantes. Les pompiers interviennent en 20' au moyen de 3 lances. Les employés les assistent en séparant et étalant le tas à l'aide d'une pelle hydraulique. Cinq personnes restent confinées à leur domicile. La circulation routière à proximité est coupée. L'incendie est maîtrisé vers 12 h. Une surveillance renforcée est mise en place au niveau du stock de PAM pour repérer une éventuelle reprise du feu pendant le week-end.

La moitié du tas de PAM est détruit. Les eaux d'extinction sont confinées.

L'incendie est survenu alors que le site était fermé. L'exploitant suppose qu'une batterie de lithium a pu être cassée lors d'un déchargement et serait à l'origine du départ de feu. Une autre hypothèse est celle d'une pièce en équilibre qui aurait généré un court-circuit en

tombant. Le feu aurait couvé toute la nuit, le dernier déchargement ayant eu lieu la veille à 15 h.

Le conditionnement des PAM en vrac a contribué à la propagation du feu. L'exploitant demande à l'eco-organisme de collecte des DEEE de revoir le mode de conditionnement. Par ailleurs, il étudie la mise en place d'un système de détection thermique extérieur. Enfin, un point est fait avec les pompiers sur le retour d'expérience de l'intervention.

Un incendie a déjà eu lieu sur ce site en 2016, mobilisant 60 pompiers en pleine nuit et détruisant 100 t de déchets (ARIA 48141).

Accident

Incendie de DEEE dans un centre de traitement de déchets

N° 52946 - 28/09/2018 - FRANCE - 33 - MERIGNAC .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52946/>



Vers 18h45, dans un centre de tri et traitement de déchets, un feu se déclare dans une benne de 40 m³ contenant 9 t de déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) de type petits appareils ménagers (PAM) non traités. L'alerte est donnée par le personnel qui observe un dégagement de fumées. Les pompiers arrosent la benne de l'extérieur puis ouvrent ses portes. Le sinistre est maîtrisé vers 22 h. Les eaux d'extinction sont confinées. La benne de 40 m³ est détruite. La perte économique pour l'entreprise est estimée à 4 700 EUR.

L'accident est survenu alors que le site était en activité. L'incendie serait lié à la présence de batteries au lithium qui auraient été endommagées lors de la collecte des DEEE ou du chargement de la benne, avant son arrivée sur le site de traitement.

Plusieurs mesures de maîtrise des risques existantes ont permis de limiter les conséquences de l'accident :

- pas de stockage prolongé de PAM non traité : traitement en flux tendu au fur et à mesure des arrivées sur site ;
- entreposage de la benne en attente de caractérisation dans une zone de quarantaine, éloignée des bâtiments et cases de stockage.

Suite à l'évènement, une formation sécurité renforcée sur le risque incendie, ainsi qu'une formation à l'identification des batteries au lithium dans les déchets entrants, sont dispensées au personnel. L'exploitant souhaite également sensibiliser ses clients fournisseurs de déchets (les sites de collecte de DEEE) sur les risques liés aux piles et accumulateurs au lithium et sur les précautions à prendre lors de leur manipulation pour éviter la dégradation des PAM.

Le site a déjà connu des incendies en 2017 (ARIA 49520 et 49606).

Accident

Percement d'un four et feu de son système de refroidissement

N° 50277 - 03/09/2017 - FRANCE - 63 - ISSOIRE .

C24.42 - Métallurgie de l'aluminium

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50277/>



Un dimanche à 4 h, un feu se déclare sur le système refroidissement des spires d'induction d'un four par circulation de liquide caloporteur (contenant un alliage d'aluminium et de lithium) dans une fonderie. Le four en cours de chargement contient 11 t de métal en fusion. Le pilote du four observe des alarmes concernant le four impliqué, puis une petite explosion. Il prévient sa hiérarchie. L'atelier est évacué. Les pompiers de l'usine éteignent l'incendie à l'aide d'extincteurs à poudre. Du propylène-glycol (propane-1,2-diol) utilisé comme liquide de refroidissement se déverse dans la rétention du four. L'exploitant laisse le métal se solidifier dans le four pour éviter de créer un point chaud en versant le métal fondu. Le glycol dans la rétention est pompé.

Le percement du four par le métal en fusion est à l'origine du sinistre. Du métal solidifié a pu rester coincé entre le béton primaire et le réfractaire lors du dernier changement de réfractaire, fragilisant ainsi le four. Le four est équipé d'un système de détection préventive des percements par fibre optique noyé dans le béton (OCP). Or, il ne s'est déclenché qu'au moment de l'accident. Il se trouve que 2 des 6 fibres du système étaient inopérantes. La circulation du glycol aurait pu être coupée depuis la salle de contrôle du four dès la détection des anomalies. Cependant, les opérateurs n'avaient pas de consignes en ce sens et n'avaient pas de système leur permettant de voir ce qui se passait.

Après l'accident, l'exploitant décide d'équiper ses fours d'un système OCP, en choisissant un modèle plus robuste. Il fait aussi installer une caméra pour permettre au pilote du four de voir le dessous du four. Il rédige également une consigne définissant les circonstances de cette coupure.

Accident

Incendie sur un site de traitement d'accumulateurs électriques usagés

N° 60840 - 04/06/2023 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60840/>



Vers 3h20, lors d'une ronde de nuit, la société de gardiennage constate un départ de feu à proximité d'un chapiteau de stockage de piles et d'accumulateurs dans une usine de traitement d'accumulateurs électriques usagés. Les pompiers et la direction sont alertés. Le feu est éteint à l'aide de mousse. L'intervention se termine vers 5h45. Les débris générés par l'incendie sont récupérés dans un rayon de 50 m autour du site et mis en sécurité dans une zone sous détection incendie. Ces derniers sont traités sur place. Les eaux d'extinction et la mousse utilisées sont confinées dans le bassin de rétention du site puis rejetées après l'analyse de la DBO5.

L'incendie impacte un lot de piles/packs en mélange et un lot de piles alcalines/salines. Ces produits contiennent plusieurs métaux lourds (Cadmium, Nickel, zinc, Cobalt, Lithium, etc). Les analyses des fumées réalisées par la cellule chimique ne montrent pas d'incidences sur la qualité de l'air. De plus, les préleveurs de qualité d'air extérieur en fonctionnement le jour de l'incident, ne montrent pas d'impact de métaux. Les installations de production ne sont pas impactées. Seuls un coffret de commande des pompes de relevage des eaux pluviales ainsi que le bardage d'un des bâtiments de stockage sont touchés.

Le jour de l'évènement, le site était à l'arrêt. Le départ de feu pourrait être dû :

- aux fortes chaleurs, orages (le télécompteur foudre ne montre pas d'impact de foudre sur l'emprise du site mais de nombreux impacts dans un rayon de 2 km autour du site) et fortes pluies ;

- à la présence de lithium primaire dans le lot ;
- au déplacement du lot, 2 jours plus tôt pour palier à l'affaissement des palettes, qui auraient pu provoquer un court-circuit par la mise en contact de 2 éléments,
- ou à un acte de malveillance, le lieu du sinistre étant à quelques mètres de la limite de propriété.

À la suite de cet évènement, l'exploitant :

- décide de modifier les emballages à réception pour favoriser la réception des produits en emballages incombustibles (tous les déchets touchés étaient dans des emballages plastiques) ;
- met en place la qualification des produits à réception et si besoin reconditionne les déchets à leur arrivée sur site ;
- sensibilise le personnel aux bonnes pratiques de stockage notamment lames d'air, gerbage, triangle du feu/les mécanismes du feu ;
- met en place la surveillance vidéo du site ;
- met en place la protection physique de la station de relevage.

Accident

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets dangereux

N° 60090 - 05/12/2022 - FRANCE - 86 - JAUNAY-MARIGNY .

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60090/>

Vers 20h40, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets dangereux, un feu se déclare dans une benne d'emballages souillés secs provenant principalement de garages. Ces déchets sont en transit avant traitement. Les pompiers, revenant d'une autre intervention, constatent, vers 20h50, de la fumée au travers du portail du site. Ils préviennent l'exploitant et posent un tapis de mousse sur le dessus de la benne pour étouffer et éteindre l'incendie. Un contrôle par caméra thermique permet de vérifier que le point chaud est maîtrisé. Les secours quittent le site à 22 h. Une astreinte est mise en place toute la nuit pour contrôler la stabilité de la benne.

Les déchets d'emballages souillés sont isolés dans la benne. Les eaux d'extinction, 3 m³, sont recueillies directement dans la benne, puis pompées dans une cuve, avec les égouttures et mousse présentes dans le caniveau qui a été isolé. Ces déchets liquides sont envoyés pour traitement en centre.

La présence d'un déchet non destiné à ce type de pré-traitement (pile au lithium ?) a engendré, après broyage, un point chaud dans un coin de la benne d'emballages et matériaux souillés broyés. Ce déchet n'a pas été remarqué lors du contrôle visuel, car il était trop petit ou non visible en surface.

L'exploitant prévoit d'améliorer la sensibilisation des clients au tri de leurs déchets, notamment sur les nouveaux déchets tels que les piles au lithium.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 59586 - 14/07/2022 - FRANCE - 77 - FRESNES-SUR-MARNE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59586/>

Vers 17h15, un jour férié, un dégagement de fumée en provenance d'une installation de

stockage de déchets non dangereux est perçu sur la commune voisine. Vers 17h30, le lieu de l'incendie est confirmé et les pompiers sont appelés. Une procédure d'étouffement du feu par les équipes du site et les équipes d'astreinte sous le contrôle des pompiers est mise en place. Les matériaux inertes, utilisés pour le recouvrement du casier, sont en quantité suffisante sur le site. Vers 18h15, le feu est maîtrisé. Vers 18h20, les pompiers quittent le site. L'incendie a touché la couche superficielle des déchets. Aucun impact n'est constaté sur la structure du casier et notamment la barrière active.

Le jour de l'incendie, il n'y avait aucune activité sur la partie installation de stockage de déchets non dangereux. Le sinistre est dû aux fortes chaleurs (température supérieure à 30°C) et la présence d'une source de départ de feu qui n'a pas pu être identifiée (pile lithium, fusée de détresse, bout de verre).

À la suite de l'événement, l'exploitant met en place une ronde systématique sur son installation toutes les 30 min en période caniculaire.

Accident

Feu de lithium dans une usine de piles thermiques

N° 59256 - 23/06/2022 - FRANCE - 18 - BOURGES .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59256/>



Vers 17h45, un feu se déclare sur 1 kg de déchets de poudres d'alliages métalliques contenant du lithium dans une salle sèche de 30 m² servant à la fabrication de pastilles de piles thermiques. Le feu d'alliage s'étend sur 1 m². La détection incendie se déclenche et une partie du site est évacuée. Une personne blessée est transportée à l'hôpital. À 20 h, le POI est activé. Le feu, dans un premier temps attaqué à l'aide d'un extincteur par le personnel de secours interne, est maîtrisé par les pompiers avec des extincteurs à poudre. Les locaux sont ventilés à l'aide de ventilateurs thermiques en raison des fumées toxiques. Les énergies sont coupées et 5 fûts de lithium de 5 kg sont évacués. Les secours mettent dans un fût étanche 50 kg d'alliage de lithium et silicium non impacté et présent au niveau de la sorbonne en salle sèche. L'étouffement et le refroidissement de l'alliage de lithium en combustion sont efficaces. La sorbonne située à proximité est démontée, car un crépitement se fait entendre dans celle-ci. Neuf personnes de l'entreprise restent sur les lieux. Toutes les matières actives non touchées sont évacuées du local. La température à la surface de l'alliage en combustion est à 35 °C et baisse de 2 °C par demi-heure. Vers 22h15, l'incendie est éteint. La température en surface de la matière en combustion décroît progressivement et reste en place avant retrait et traitement ultérieur. Vers minuit, la température au niveau de la hotte est de 35 °C et celle au niveau de la matière en combustion reste à l'identique. Il n'y a plus de fumée dans l'ensemble des locaux. Le gardien du site réalise une ronde de surveillance toutes les heures dans le local. L'entreprise est à l'arrêt jusqu'au lendemain 5 h.

Suite à une panne au niveau du four de fusion, l'opérateur a nettoyé le creuset et contre creuset du four avec un chiffon. Cette opération est réalisée en boîte à gants sous atmosphère sèche et neutre. Le chiffon utilisé, souillé avec des poussières d'alliage, est sorti via le sas, puis déposé avec les déchets de poudres d'alliages issus de l'opération de tamisage. Le sac de déchets a pris feu. De l'électricité statique a enflammé le chiffon, puis les déchets de poudres d'alliages (produit inflammable). L'opérateur a éloigné le sac des produits en cours de fabrication en le posant au sol. Celui-ci en plastique a fondu et le contenu en feu s'est éparpillé au niveau du sol brûlant l'opérateur au niveau de la cheville. L'opérateur est sorti de la salle en veillant fermer les portes coupe-feu. L'incendie s'est propagé au niveau du sol en PVC et de la sorbonne en fonctionnement.

A la suite de cet accident, l'exploitant asservi l'ensemble des systèmes d'aspiration à la détection incendie et met à jour la procédure de gestion des déchets d'alliages. Une société spécialisée décontamine le local incendié et des locaux adjacents pendant 10 j.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de DEEE

N° 59337 - 23/05/2022 - FRANCE - 10 - SAINT-THIBAULT .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59337/>

Vers 23 h, un feu se déclare au niveau d'une zone de stockage de déchets en transit dans une usine spécialisée dans le recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La ligne est à l'arrêt. Les pompiers maîtrisent l'incendie à 1h30. Les eaux d'extinction sont dirigées vers un bassin de rétention, dont la vanne est fermée. Elles sont analysées avant évacuation.

Le départ de feu est dû à une pile au lithium dans des déchets restants dans une zone de stockage pour le transit. Un déblayage avait été réalisé, mais il était insuffisant. La zone où se trouvait la pile était inaccessible avec la chargeuse. Le risque d'incendie sur ce stock en transit réduit avait été sous-évalué.

L'exploitant prévoit de :

- ajouter une caméra thermique sur cette zone tampon ;
- déblayer complètement la zone en fin de poste ;
- poursuivre les formations d'équipiers d'intervention.

Le PPI étant obsolète, il est remis à jour en collaboration avec les pompiers.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 55344 - 08/04/2020 - FRANCE - 02 - GRISOLLES .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55344/>

Vers 11 h, lors du compactage de déchets, un feu se déclare dans une alvéole de stockage dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Les employés étouffent les flammes avec de la terre.

Une batterie au lithium d'un ordinateur jetée dans un sac poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est à l'origine de l'incendie. L'incendie se produit en période de confinement liée à la Covid-19. Seul le ramassage des OMR reste assuré. Il n'y a pas d'accès aux déchetteries, ni de collecte sélective et l'accès aux points de collecte en magasins est restreint.

A la suite de l'incendie, l'exploitant informe les collectivités en charge des collectes pour renforcer la communication sur ce que sont les ordures ménagères résiduelles et la gestion des déchets pendant cette période.

Accident

Incendie d'un fût de piles au lithium (DEEE)

N° 53841 - 29/05/2019 - FRANCE - 39 - BLETTERANS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53841/>



Vers 9h30, dans une installation de transit et tri de DEEE, un feu se déclare dans un fût contenant 40 kg de piles boutons au lithium. L'alarme incendie se déclenche. Les salariés du site et des entreprises voisines sont évacués. Après avoir attaqué le fût avec des extincteurs à poudre, l'exploitant saisit le fût à l'aide d'un chariot élévateur et l'évacue hors du bâtiment. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. Les pompiers étouffent les flammes avec du sable. Ils noient le fût dans un sarcophage en béton afin de le refroidir efficacement. Une buse en ciment est déposée sur le fût, comblée avec de la poudre de ciment. Les employés regagnent les locaux vers 15h30. Les piles sont remises dans le circuit une fois sorties du sarcophage béton et débarrassées du sable.

Un membre du personnel ayant inhalé de la fumée lors de l'incendie est transporté à l'hôpital.

D'après la presse, le feu serait d'origine accidentelle. Les piles incriminées, encore actives, faisaient partie d'un lot trié après arrivage sur le site. Ce lot avait été placé dans le fût 3 h avant l'incendie. Les piles étaient censées être conditionnées selon les bonnes pratiques : ensachage dans un sac plastique pour éviter les contacts entre les piles et le fût métallique, alternance de couches de piles et de couches de vermiculite pour éviter les courts-circuits et éviter la propagation à l'ensemble du fût en cas d'un tel court-circuit, cerclage du fût. L'ensemble de ces règles n'auraient pas été respectées.

Suite à l'évènement, l'exploitant rappelle aux salariés le risque de court-circuit en cas d'absence de barrière entre les piles ou entre les piles et le fût. Il interdit la manipulation des piles après 14 h afin de limiter tout départ de feu en cas d'absence du personnel. Il prévoit d'acheter une caméra thermique afin d'identifier précocement les échauffements.

Accident

Incendie dans un centre de tri

N° 53958 - 15/05/2019 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53958/>



Vers 15 h, dans un centre de tri de déchets, un feu se déclare au milieu de la dalle de réception des apports de collecte sélective. Un conducteur d'engin donne l'alerte. Il extrait la matière en feu avec la chargeuse et isole l'engin à l'extérieur. L'alarme du site est déclenchée, les trappes de désenfumage sont ouvertes. Le personnel est regroupé au point de rassemblement. Le chef d'équipe éteint l'incendie avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. Des contrôles sont effectués à la caméra thermique pour vérifier l'absence de point chaud. Vers 16 h, l'intervention est terminée. Les 3,5 t de déchets incendiés sont traités par incinération.

Selon les pompiers, l'incendie serait dû à la présence d'une pile au lithium issue d'une erreur de tri de la part d'un habitant.

En janvier 2019, un accident similaire a déjà eu lieu sur ce site (ARIA 53156).

Neuf jours après l'incendie, l'exploitant organise une réunion de débriefing avec ses équipes. L'exploitant prévoit de :

- augmenter la vigilance des opérateurs lors des déchargements sur la dalle afin d'identifier des déchets indésirables ;
 - dédier une journée au risque incendie ;
 - réaliser un exercice avec une mise en situation et manipulation des RIA ;
 - installer des alarmes incendie manuelles dans le centre de tri.
-

Accident

Incendie d'une benne de déchets métalliques dans une usine de mécanique industrielle

N° 50222 - 09/01/2017 - FRANCE - 37 - AMBOISE .

C25.62 - Usinage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50222/>



Vers 16h40, un feu se déclare sur une benne de stockage de copeaux d'aluminium-lithium dans une usine de pièces métalliques. L'exploitant prévient les pompiers. Les employés sont évacués. La benne est déplacée pour l'éloigner des installations, puis pour la protéger de la pluie. Les pompiers éteignent l'incendie en y déversant des sacs de ciment.

Les métaux sous forme de copeaux et de poudre sont inflammables. L'exploitant envisage plusieurs sources d'ignition :

- un point chaud lors de travaux menés à proximité, même si l'exploitant n'a pas connaissance de tels travaux réalisés aux abords de la benne le jour de l'accident ;
- un mégot de cigarette jeté dans la benne par un employé ou un prestataire ;
- une étincelle ou une réaction lorsque d'autres résidus métalliques que ceux initialement présents dans la benne ont été ajoutés 1 h avant l'apparition des fumées. Ces résidus proviennent d'un prestataire de découpe dont les copeaux fins et les poussières sont récupérés par l'exploitant. Ces déchets métalliques sont différents, notamment en taille, de ceux issus de l'installation de l'exploitant.

Après l'accident, l'exploitant met en place des affichages d'interdiction de fumer et d'interdiction de travaux produisant des points chauds vers la benne. Il prévoit de voir avec son prestataire pour que celui-ci mette en place un moyen d'élimination de ses copeaux distinct de la collecte des copeaux de l'exploitant. L'exploitant réfléchit à la pertinence et à la faisabilité de l'installation d'un dispositif automatique de détection incendie et d'extinction.

Accident

Feu de piles au lithium dans une société de collecte de déchets

N° 44320 - 09/09/2013 - FRANCE - 45 - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44320/>



Vers 17h45, un salarié d'une société de récupération de déchets reconditionne des piles au lithium dans un fût alors qu'il n'est pas habilité pour cette opération. La mise en contact des piles entraîne une surchauffe et un dégagement de fumée puis une explosion projette le couvercle à quelques mètres. Les employés prennent le risque de sortir le fût à l'extérieur du bâtiment de stockage de 500 m² et essaient de l'éteindre en attendant l'arrivée des pompiers. Ceux-ci éteignent le sinistre avec des lances à eau. Une société privée nettoie les lieux et cure le réseau pluvial dans lequel une partie des eaux

d'extinction s'est écoulée.

Les piles sont séchées dans de la sciure et de l'absorbant et prises en charge le lendemain par une société spécialisée. L'exploitant modifie la procédure de reconditionnement des piles pour revenir à une solution antérieure consistant à scotcher les piles des 2 côtés pour isoler les charges (en plus de la présence d'une couche d'absorbant entre chaque couche de piles prévue par la consigne de sécurité en vue du transport ADR). L'exploitant sensibilise son personnel sur les risques liés au stockage et le fût sera désormais isolé dans le bâtiment.

Accident

Explosion de lithium dans une usine chimique

N° 42957 - 24/10/2012 - FRANCE - 73 - SAINT-MARCEL .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42957/>



Sur l'aire de lavage d'une usine chimique spécialisée dans les métaux spéciaux, un conteneur de lithium (Li) de 1 600 l à ouverture totale se met à bouillonner vers 14 h alors qu'une opération de rinçage pilote s'achève. Ce phénomène s'accompagne de flammèches, puis de petites explosions qui sont perçues hors du site. Le Li résiduel brûle ensuite en émettant une abondante fumée pendant 10 min. La méthode de rinçage testée consiste à noyer le plus rapidement possible le contenant pour maintenir le conteneur à basse température et éviter l'emballement de la réaction d'hydrolyse du Li. L'eau, expulsée hors du conteneur et collectée dans le réseau de l'aire de lavage, est envoyée à la station de traitement des effluents du site.

L'inspection des installations classées et les communes proches sont informées. L'opération pilote ayant été filmée, le phénomène est analysé en présence du fournisseur du Li. Selon l'exploitant, 5 kg de Li restaient dans le conteneur. Le débit d'eau aurait été insuffisant et l'emballement se serait produit quand le Li non immergé a commencé à brûler. Les nettoyages ultérieurs font l'objet d'une autre méthode déjà utilisée pour les gros emballages et les contenants de sodium ; cette dernière consiste à utiliser un flux de vapeur dans de l'argon.

Accident

Incendie dans une installation de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

N° 59866 - 29/10/2022 - FRANCE - 71 - TORCY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59866/>

Vers 0h40, la détection incendie se déclenche lors de l'apparition de flammes dans un tas de 30 t de déchets à trier avec bois et 120 t de déchets non valorisables à l'air libre à l'arrière d'un centre de tri sur la plateforme de stockage et transit de déchets non dangereux. L'entreprise externe chargée de la télésurveillance contacte le responsable d'exploitation. Arrivés vers 1h40, les pompiers protègent un engin de chantier et un bâtiment pour éviter que l'incendie ne se propage. Ils circonscrivent l'incendie, vers 7 h, avec 5 lances dont un canon. Les déchets sont étalés avec une chargeuse et une tractopelle à grappin, puis noyés pour éviter toute reprise. La fraction valorisable des déchets incendiés (bois) continue de se consumer pendant 2 jours. Les pompiers reviennent à plusieurs reprises pour recouvrir de mousse ces déchets.

Les eaux d'extinction sont confinées dans les cuves enterrées du site. Après analyses, elles sont envoyées pour traitement en station d'épuration. Le stock des déchets incendiés est isolé sur la plateforme dans des semi-remorque à fond mouvant alternatif jusqu'à son évacuation vers un centre de traitement agréé. La zone d'enrobés sous le stock de déchets incendiés est endommagée et doit être reprise.

La présence de rebuts ou équipements explosifs (fusée détresse, feux d'artifices, bombes aérosols, batterie lithium...) dans la composition des déchets reçus pourrait être à l'origine du départ de feu.

Plusieurs points ont permis de contenir l'incendie :

- présence de murs en blocs délimitant le stock des déchets non dangereux sans propagation sur les zones/activités à proximité ;
- maintien d'un volume de déchets stockés limité (< 600 m³).

À la suite de l'incendie, l'exploitant :

- réduit le délai entre l'alarme incendie et la levée de doute (50 min lors de l'événement) avec une possible mise en place de caméras vidéos sur les stocks ;
- maintient des contrôles visuels sur le stock de déchets.

Accident

Incendie dans un centre de récupération de déchets triés

N° 59818 - 29/08/2022 - FRANCE - 64 - MONTARDON .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59818/>

Vers 15h30, un feu se déclare au niveau de 100 m³ de déchets venant d'être déversés dans l'îlot dédié au stockage des déchets non dangereux des activités économiques dans une usine spécialisée dans le tri et le recyclage des papiers. L'incendie se propage à des déchets en attente de tri. Un salarié aperçoit le départ de feu et donne l'alerte. Des employés formés à la défense incendie arrosent les déchets avec un RIA avant l'arrivée des pompiers. Une épaisse fumée ocre est visible jusqu'à 10 km. Les déchets sont évacués à l'aide d'engins mécaniques. Les pompiers les noient avec des lances à mousse. Ils quittent le site vers 2 h. Une surveillance est mise en place jusqu'à l'ouverture du site.

Les 365 t de déchets incendiés sont évacués en tant que déchets ultimes dès le lendemain en ISDND. L'eau utilisée pour l'extinction est retenue sur le site par fermeture de la vanne de rétention. La majorité de ces eaux est évaporée et absorbée par les déchets. 53 m³ sont retenus dans le bassin de rétention, pompés et envoyés en filière de traitement. L'exploitant réalise des analyses sur des pommes situées sur les pommiers les plus proches de l'incendie pour s'assurer de l'absence d'impact des fumées.

Le site est en exploitation et 3 bennes de déchets non dangereux des activités économiques ont été vidées peu avant le départ de feu. Les déchets ont été poussés par la chargeuse dans l'îlot après le contrôle qualité. La présence de déchets indésirables, inflammables, dans l'îlot, comme un accumulateur lithium, pourrait être à l'origine du départ de feu.

L'exploitant met en place :

- une communication auprès des clients sur l'événement ;
- un rappel des conditions d'acceptation des déchets ;
- un rappel de la nécessité du contrôle des déchets avant massification dans les îlots de stockage ;

- des caméras thermiques sur l'ensemble du site pour permettre une détection en permanence des îlots et des bâtiments.

La présence des salariés et leur connaissance des consignes d'intervention ont permis d'alerter rapidement les secours externes, de limiter le risque de propagation et de sécuriser la zone de l'incendie pour éviter toute atteinte à l'environnement.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N° 59928 - 08/08/2022 - FRANCE - 95 - GONESSE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59928/>

Vers 9h20, un départ de feu se produit dans une alvéole de 25 m² de petit appareil ménager (PAM) dans un centre de traitement de DEEE. La centrale de sécurité incendie donne l'alerte. Les aspersion automatiques se déclenchent. Les équipiers de seconde intervention utilisent un RIA, ce qui provoque l'apparition d'une importante fumée noire. Le personnel est immédiatement évacué. Les pompiers sont alertés et les trappes de désenfumages sont ouvertes. Vers 9h45, les secours attaquent le feu couvant à l'aide de 2 lances. Vers midi, ils mettent en place un ventilateur pour évacuer la fumée présente dans le bâtiment. Trois ouvertures sont réalisées sur le bardage métallique attenant à l'alvéole de PAM pour faciliter l'accès au foyer. Les pompiers utilisent du mouillant pour augmenter le pouvoir d'extinction. Vers 17h15, un conducteur du site déplace les déchets au moyen d'un engin de chantier. Vers 18h15, l'incendie est éteint et le noyage est maintenu. Vers 18h30, les secours et l'exploitant mettent fin au noyage et assurent une surveillance de la zone jusqu'à 20h30. Les eaux d'extinction sont retenues sur le site grâce à la rétention du bâtiment et au déploiement des obturateurs dès le début du sinistre.

52,38 t de PAM sont envoyés à l'incinération de déchets dangereux. Une entreprise d'assainissement pompe les eaux et cure le réseau. 180,88 t d'eaux d'extinction sont évacuées, puis traitées par une entreprise agréée.

Compte tenu du fort dégagement de fumée lors du déclenchement du système d'aspersion de l'alvéole, l'exploitant suspecte que l'origine du feu serait la présence d'un équipement contenant un accumulateur au lithium (aspirateur autonome, équipement de micro-mobilité...).

Les actions suivantes sont entreprises :

- les organismes de collecte décident de conserver tout le PAM en caisse depuis le lieu de collecte jusqu'au site de traitement. Le PAM subit moins de chocs que lors des transferts en vrac ;
- un pré-tri est mis en place en centre de regroupement des flux pour séparer le PAM sans câble du PAM avec câble. Le PAM sans câble, estimé comme fonctionnant sur pile, est stocké en caisse, tandis que le PAM avec câble est expédiée en vrac.

Accident

Incendie dans un centre de tri

N° 59537 - 18/07/2022 - FRANCE - 45 - SARAN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59537/>

Vers 6h05, un feu se déclare dans la trémie d'alimentation d'un centre de tri de déchets

non dangereux. Le chef d'équipe se rend sur place et fait évacuer l'établissement. Les employés maîtrisent l'incendie à l'aide de 2 RIA, avant l'arrivée des pompiers. La trémie d'alimentation est vidangée.

Le feu a été causé par la présence d'un objet non conforme de type batterie ou pile au lithium. Le sprinklage de la trémie ne s'est pas déclenché automatiquement en l'absence de flammes. Les opérateurs ne l'ont pas activé manuellement.

A la suite de l'événement, l'exploitant rappelle les consignes du chef d'équipe en cas d'incendie :

- utiliser en priorité les systèmes en place tels que le sprinklage ;
- faire évacuer rapidement les lieux en utilisant les talkiewalkies ;
- envoyer un message clair et concis au chef de quart pour lui indiquer l'importance de la situation ;
- organiser au mieux le combat du feu.

Accident

Incendie sur la presse à paquets dans un centre de tri

N° 58911 - 03/02/2022 - FRANCE - 45 - SARAN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58911/>

Vers 10h30, un feu se déclare sur la presse à paquets dans un centre de tri des déchets. Le chef d'équipe, sortant du magasin avec un stagiaire, aperçoit des flammes sortir de la presse à paquets. Il coupe l'installation via l'arrêt d'urgence et percute un extincteur sur le bac de rétention contenant de l'huile. Le stagiaire percute à son tour un extincteur sur le tunnel de sortie de la presse. Les flammes sont éteintes en quelques minutes.

Un objet non conforme, de type pile au lithium écrasé par la presse, serait à l'origine du départ de feu.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place un détecteur de flammes. Il vérifie la quantité d'extincteurs à proximité et l'accès au déclencheur manuel dans la zone. Il revoit la communication entre chef de quart et chef d'équipe lors d'un départ de feu et celle sur l'évacuation générale du centre de tri.

Accident

Feu dans un entrepôt abritant des batteries au lithium

N° 58361 - 14/12/2021 - FRANCE - 31 - COLOMIERS .

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58361/>



Vers 0h10, une sourde explosion suivie d'un incendie se produisent dans un entrepôt dont une partie contient des vélos et scooters électriques et un conteneur de recharge de batteries Lithium-ion (Li-ion). Les pompiers reçoivent plus de 40 appels de riverains. L'entrepôt de 4 800 m² est composé de plusieurs cellules ("coques vides") louées à des entreprises et des associations. Les cellules sont séparées par des murs coupe-feu 1 h ou 2 h. L'incendie concerne 2 cellules de 1 225 m² et un conteneur de 15 m² assurant la recharge de 144 batteries (puissance de 120 kVA). Trois habitations situées dans un rayon de 100 m sont évacuées, les autres confinées. Les pompiers mettent en oeuvre 6 lances et un réseau de mesures atmosphériques avec recherche de particules et acides fluorhydrique

(HF) et chlorhydrique (HCl). L'incendie est maîtrisé vers 4 h. Du fait d'une reprise de feu liée à des emballements thermiques sur batteries et de l'enchevêtrement des tôles, l'incendie n'est définitivement éteint que le lendemain vers 15 h.

Les premiers relevés de mesures des toxicités des fumées sont disponibles vers 3 h. La présence significative de particules au niveau des habitations ainsi qu'à 1 km dans le sens du vent est relevée. Concernant les mesures en HF et HCl, elles sont en dessous du seuil de détection. Les relevés en particules sont non significatifs vers 4 h. Des prélèvements dans les eaux sont réalisés étant donné que le site n'est pas sur rétention. Le bâtiment est détruit. Un arrêté de péril imminent est signé par le maire. 3 000 vélos et 250 scooters électriques sont hors d'usage. Le volet roulant plastique d'une maison située à 25 m est retrouvé déformé par le rayonnement thermique (supérieur à 170 °C). Des éléments de batteries sont retrouvés à plus de 40 m de l'entrepôt dans les jardins de riverains. Une piscine gonflable est notamment crevée par un élément de batterie.

Une enquête est effectuée. Deux ans plus tôt, le conteneur assurant la recharge des batteries Li-ion était à l'origine d'un départ de feu (ARIA 54538). A la suite du sinistre, des réorganisations de cellule avaient été effectuées et le conteneur avait été muni d'une caméra thermique (sans système de détection incendie). Les recommandations des assureurs et pompiers (dispositif fixe d'extinction automatique sur le conteneur, raccord pour permettre le noyage du conteneur, rétention) n'avaient pas été mises en oeuvre. Lors de ce nouvel incendie, les pompiers ont eu des difficultés pour connaître le nom de l'entreprise impactée et les produits/matériaux stockés (délai supérieur à 2 h). Les murs coupe-feu 1 h ou 2 h entre les cellules n'ont pas assuré leur rôle. Ils se sont avérés non étanche aux fumées et des pans de murs incandescents se sont effondrés.

Accident

Incendie dans un centre de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

N° 56373 - 14/11/2020 - FRANCE - 31 - PORTET-SUR-GARONNE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56373/>



A 10h30, un feu se déclare dans un entrepôt de 2 000 m² dans un centre de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Une épaisse fumée noire est visible. A 11h40, les détecteurs déclenchent l'alarme. Les pompiers rencontrent des difficultés en raison du risque d'effondrement du bâtiment. Le bâtiment est partiellement détruit. Une surveillance du site est mise en place. Une partie des eaux d'extinction s'infiltré dans la nappe phréatique ainsi que dans le cours d'eau voisin qui se jette dans la GARONNE. Des mesures d'urgences sont immédiatement prises. Tous les pompages pour l'irrigation sont suspendus. Les pompiers aspirent une cuve de rétention des eaux d'extinction et réalisent des prélèvements.

L'incendie serait dû à la présence de petites piles et batteries retirées des appareils. De plus, les chariots élévateurs (avec bouteille de gaz) présents à proximité ont aggravé la situation.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- isoler hors zone de travail, tout entreposage temporaire de piles lithium ;
- retirer les chariots élévateurs à gaz de la zone d'entreposage.

Accident

Incendie dans un centre de tri de DEEE

N° 58227 - 13/08/2020 - FRANCE - 54 - CUSTINES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58227/>



Vers 8 h, lors du conditionnement de piles au lithium dans des fûts avec des couches de vermiculite (isolant) sur un site de tri et transit de déchets électriques et électroniques (DEEE), les piles réagissent et provoquent un départ de feu suivi de plusieurs explosions. L'incendie se propage au niveau de grilles contenant des détecteurs incendie situés à proximité. Un important panache de fumées se dégage. Le personnel attaque le feu à l'aide de 2 RIA, dont un avec émulseur, et alerte les pompiers. Cinq personnes inhalent des fumées et sont transportées à l'hôpital. Les secours obstruent les réseaux d'eau et éteignent le feu avec de la mousse.

L'incident a détruit 700 kg de piles au lithium et 2,5 t de détecteurs de fumée. Des fûts ainsi que des caisses grillagées ont été endommagées.

Le mois précédent, lors du contrôle des déchets entrants, des piles au lithium ont été détectées dans un chargement. Les agents ont stocké ce produit dans un fut à l'extérieur mais n'ont pas prévenu le responsable du site. Une fiche de non-conformité a été établie pour informer le client. Lors du déplacement, par effet de la chaleur et d'une action mécanique (frottement des piles entre elles), le feu s'est déclaré.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- améliorer l'ilotage des déchets stockés ;
- améliorer la répartition de rôles lors des incidents ;
- installer des supports extérieurs pour y stocker les tuyaux de secours ;
- s'équiper d'un raccord à brancher sur le poteau d'aspiration.

Accident

Incendie de piles au lithium dans un centre de tri et démantèlement de DEEE

N° 51459 - 25/01/2018 - FRANCE - 39 - BLETTERANS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51459/>



Vers 18h20, dans un centre de tri et démantèlement de DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques), un feu se déclare dans un fût métallique de piles boutons au lithium. En évacuant le fût à l'extérieur, un cariste percute 2 extincteurs. Le reste du personnel est évacué. Les pompiers étouffent l'incendie avec du sable stocké à proximité. L'atelier est désenfumé.

Le lot de piles concerné avait fait l'objet d'une fiche de non-conformité à son arrivée car les piles étaient conditionnées en vrac sans blister plastique, sans vermiculite et avec de l'humidité (cartons détremés). Or, dans cette configuration de conditionnement en vrac, l'absence de barrière entre les piles augmente le risque de court-circuit. Les piles avaient donc été reconditionnées le matin en alternant une couche de piles et une couche de 10 cm de vermiculite.

Suite à l'accident, l'exploitant rappelle les règles de conditionnement aux clients envoyant leurs déchets. Le producteur de déchets impliqué dans l'événement informe que les piles n'étaient pas conditionnées sous blisters plastiques en raison d'une rupture de stock chez

son fournisseur.

L'exploitant dispense des formations sur le risque incendie à l'ensemble des agents en charge du tri des piles. Il décide par ailleurs d'interdire la manipulation des piles au lithium à moins d'une heure de la fermeture du site.

Accident

Départ de feu dans une benne de ferrailles d'une unité de tri, transit, regroupement de déchets

N° 61015 - 09/08/2023 - FRANCE - 44 - NANTES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61015/>

Vers 16h40, un feu se déclare dans une benne de ferrailles stockée au sol dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets. Une épaisse fumée se dégage. Le personnel essaie d'éteindre l'incendie sans succès. L'exploitant appelle les pompiers et déclenche le POI. Le personnel, les intérimaires et les sous-traitants sont évacués au point de rassemblement situé sur le parking voitures. Les pompiers maîtrisent le sinistre. Les eaux d'extinction sont confinées. L'événement dure environ 1 heure.

Les ferrailles qui ont pris feu sont broyées sur le site le lendemain. Deux jours plus tard, un prestataire spécialisé pompe les eaux d'extinction rejetées dans le bassin de rétention pour élimination.

La présence d'une pile lithium dans la benne de ferrailles pourrait être à l'origine du départ de feu. Les fortes chaleurs ainsi que l'absence de personnel à proximité du lieu du sinistre ont favorisé l'incendie et son extension.

À la suite de l'événement, l'exploitant décide de maintenir les rondes de sécurité incendie déjà en place durant la période estivale avec des stocks au plus bas et de réaliser des exercices incendie plus fréquemment.

Accident

Incendie dans un centre de gestion de déchets

N° 60940 - 15/07/2023 - FRANCE - 18 - LA CHAPELLE-SAINT-URSIN .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60940/>

Un samedi vers 20h15, un feu se déclare dans un centre de gestion de déchets comprenant notamment une déchetterie et un centre VHU (véhicules hors d'usage) au niveau d'une benne de déchets en mélange (papier, carton, plastique, bois). L'alerte est donnée par le gardien lors de sa ronde. Il prévient les secours et l'exploitant. Il attaque le feu à l'aide d'un RIA (robinet incendie armé) avant l'arrivée des pompiers. Vers 20h30, ces derniers procèdent à l'extinction du feu à l'aide d'un camion fourgon pompe-tonne. Vers 21h00, le personnel arrive sur site et décharge la benne afin d'en étaler le contenu au sol et parfaire l'extinction. Les déchets sont sortis de la benne à l'aide de chargeuses par le personnel avant d'être étalés puis arrosés par les pompiers. L'intervention se termine vers 21h55. Une surveillance est assurée pendant la nuit par la société de gardiennage pour éviter toute reprise d'incendie.

Les résidus de déchets brûlés sont évacués vers une installation de stockage de déchets non dangereux. Le site était fermé depuis l'avant-veille au soir au moment de l'incendie. Selon l'exploitant, la présence d'un déchet réagissant avec l'eau, comme une batterie

lithium, pourrait être à l'origine du feu, un épisode pluvieux s'étant produit dans la matinée. La réactivité du gardien a permis de contenir le sinistre.

À la suite de cet événement, l'exploitant fait un rappel aux équipes en réception sur la nécessité de contrôler et refuser les déchets figurant sur la liste des déchets interdits.

Accident

Incendie sur un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

N° 60591 - 18/04/2023 - FRANCE - 92 - NANTERRE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60591/>

À 6h20, un feu se déclare sur un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux. Un employé et un agent de gardiennage constatent l'incident. Ils contactent les secours et utilisent les RIA du site pour éteindre l'incendie de métaux. Le feu est maîtrisé avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers étouffent les fumées restantes pendant que l'exploitant isole certains déchets pour éviter une propagation du sinistre. La vanne de sectionnement du réseau est fermée.

Des batteries au lithium seraient à l'origine du départ de feu. Ces déchets ne devraient pas être présents sur le site.

L'exploitant s'engage à mettre en place les améliorations suivantes :

- formation du personnel de gardiennage à l'utilisation de la caméra thermique ;
- relier cette dernière à un système de SMS automatique lors de la détection d'un point chaud ;
- recensement du nouveau poteau incendie présent dans l'enceinte de l'exploitation sur le plan établissement répertorié ;
- renforcement de l'étanchéité de la vanne de sectionnement réseau.

La bonne réactivité du personnel sur place a permis d'éteindre le feu rapidement.

Accident

Incendie dans une benne de stockage de batteries au plomb

N° 60617 - 16/01/2023 - FRANCE - 95 - HERBLAY-SUR-SEINE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60617/>



Vers 10 h, un feu se déclare dans la benne de stockage des batteries au plomb d'un centre de traitement de véhicules hors d'usage. Un employé, qui détecte de la fumée blanche, avertit ses collègues avant d'utiliser un extincteur à poudre pour neutraliser le départ de feu dans la benne métallique. Le dégagement de fumée s'arrête.

Une petite batterie au lithium est découverte dans la benne de batteries au plomb. Celle-ci pourrait être à l'origine du dégagement de fumée. Elle est isolée et remise avec les autres batteries au lithium.

Afin de prévenir un incendie lié à une batterie de ce type, l'exploitant met en place un dispositif de réception de ces batteries dans un conteneur clos et couvert, entouré de méga blocs béton avec un extincteur à proximité immédiate et visible. Il ajoute une signalétique sur le conteneur qui est contrôlé fréquemment, et optimise la fréquence de collecte des

batteries lithium.

Accident

Incendie dans un centre de tri et transit des déchets dangereux

N° 58346 - 11/09/2021 - FRANCE - 35 - SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE .

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58346/>

A 8h33, un feu se déclare au niveau de 6 caisses de palettes de batteries en plomb dans une entreprise de tri et transit de déchets dangereux. L'alerte est donnée par la télésurveillance via les caméras thermique. Vers 9 h, le feu est maîtrisé par les pompiers. Les déchets brûlés sont placés en benne et noyés en attente de leur élimination. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site.

L'exploitant suspecte un court-circuit entre les bornes de deux batteries au plomb ou une présence d'une batterie au lithium potentiellement défectueuse, comme pouvant être à l'origine de l'incendie.

Les caisses-palettes de batteries au plomb réceptionnées sur site en provenance de déchèteries ou de clients industriels ne font pas l'objet d'un contrôle exhaustif pour vérifier, d'une part, que les batteries sont correctement agencées pour éviter tout court-circuit, et d'autre part, qu'aucune batterie au lithium ne se trouve au milieu des batteries au plomb. Un mauvais empilement des batteries ou la présence fortuite d'une batterie au lithium au coeur ou au fond du contenant peut donc ne pas être identifié si l'aspect visuel du dessus du chargement de la caisse-palette est satisfaisant.

A la suite de l'événement, l'exploitant met en place les actions suivantes :

- un rappel des consignes de tri et de conditionnement à l'ensemble des clients ;
- un contrôle à 100 % des caisses/palettes de batteries a plomb.

Accident

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

N° 56811 - 25/02/2021 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56811/>

Vers 5h30, un feu se déclare au niveau de la presse à balles d'un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, lors du compactage de déchets de métaux. Les 29 employés sont évacués par précaution et l'alimentation électrique générale est coupée. Les employés éteignent l'incendie à l'aide d'un RIA et de 3 extincteurs. Les secours sont appelés par mesure de précaution. A leur arrivée sur site à 6h05, l'incendie est éteint et ils vérifient la présence d'éventuels points chauds. Aucun dégât sur la presse à balle n'est observé car l'incendie a été limité à la goulotte d'alimentation et à la chambre de compaction. L'activité reprend normalement à 7h30.

Plusieurs phénomènes de surpression ayant été observés avant que l'incendie se déclare, l'exploitant suspecte la présence d'aérosols non totalement vidés parmi les déchets compressés. Ces derniers étaient issus de la collecte sélective des ménages. La présence d'une batterie ou d'une pile au lithium est également possible.

A la suite de l'événement, l'exploitant :

- Lance une étude sur le renforcement des mesures de sécurisation en cas d'incendie ;

- Met à jour la procédure d'alerte du cadre d'astreinte ;
 - Etudie la possibilité de mettre en balle les métaux ferreux pendant les heures de présence des agents de sécurité ;
 - Différencie les départs électriques du process du centre de tri de ceux de la partie administrative pour maintenir l'alimentation électrique du poste d'accueil sécurité en cas de coupure (et notamment les possibilités de communication téléphonique).
-

Accident

Feu dans un centre de cassage et de tri de batteries

N° 59107 - 29/01/2021 - FRANCE - 59 - ESCAUDOEUVRES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59107/>



Un vendredi en fin de journée, dans un centre de cassage et de tri de batteries, un feu se déclare sur un stock de batteries. La société de surveillance alerte l'exploitant après le déclenchement d'une alarme incendie. Environ 400 t de batteries sont présents dans le hall dont 30 t dans la zone concernée. 25 min plus tard, un opérateur utilise la chargeuse pour étaler le tas et isoler la partie soumise aux flammes. Deux foyers de flammes distants d'environ 2 m sont détectés. Lorsque les batteries sont étalées et refroidies à l'eau, les flammes disparaissent. Les eaux d'extinction et de refroidissement rejoignent les eaux de procédé qui sont neutralisées, passent par un filtre presse puis sont réutilisées dans le procédé sans être rejetées.

Le sinistre concerne 1 à 2 t de batteries, qui sont passées dans le concassage comme prévu. Seul le plastique des batteries a fondu et non le métal, l'exploitant conclut qu'il s'agit d'un feu de faible intensité. L'exploitant réalise des mesures sur les jauges Owen et les partisols afin de vérifier l'absence de métaux tels que le nickel, cadmium et lithium.

La réception de batteries non conformes comme des batteries Ni-Cd ou des batteries au lithium, qui ne sont pas autorisées sur le site, pourrait être à l'origine de l'événement. Le jour du sinistre, le site a reçu une benne non conforme et dans laquelle 400 à 500 kg de batteries Ni-Cd ont été retirés. Quelques batteries de ce type pourraient ne pas avoir été repérées et se seraient retrouvées dans le stock du hall.

L'exploitant est tenu de réaliser un réexamen de sa méthodologie de tri afin d'étudier la faisabilité d'évacuer rapidement une benne non conforme.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N° 52395 - 01/10/2017 - FRANCE - 39 - LONS-LE-SAUNIER .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52395/>

Dans un centre de tri, transit et traitement de DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques), un feu se déclare suite au déchargement de petit électroménager en mélange (PAM). L'incendie est maîtrisé avec les moyens internes.

Selon l'exploitant, le départ de feu serait lié à une batterie au lithium (lithium-ion). Des actions correctives sont mises en place :

- réorganisation des livraisons, afin de ne plus décharger de PAM après 16 h sur le site

- et de permettre une période de surveillance avant la fermeture ;
- réorganisation des stockages de PAM en 2 cellules distinctes afin de limiter les risques de propagation.

Accident

Feu de batterie électrique dans un centre d'essai

N° 50033 - 21/07/2017 - FRANCE - 60 - VERNEUIL-EN-HALATTE .

M71.20 - Activités de contrôle et analyses techniques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50033/>

A 18h20, un feu se déclare dans une cellule d'essai thermique de 14 m² d'un centre d'essais industriels. Un essai de court-circuit sur une batterie lithium-ion démarre à 14h30 dans la cellule. Durant l'essai, la température monte à 400 °C. Celui-ci prend fin à 15h30. A 17 h, la température descend en dessous de 50 °C. L'essai prévoit un monitoring de plusieurs paramètres pendant 24 h : mesures en continu de la température, tension et teneur en gaz. Un enregistrement vidéo de la cellule permet de déterminer la chronologie de l'évènement. Un emballement thermique de la batterie se produit à 18h07. L'incendie démarre à 18h20, entraînant le déclenchement de la détection incendie à 18h45. Le POI est activé. L'exploitant coupe les énergies de l'établissement. Les pompiers éteignent le sinistre. Le caisson de batteries est évacué à l'air libre. Le local est ventilé.

Les dégâts matériels sont importants : intérieur de la cellule thermique calciné, fissures sur la façade de la cellule d'essai, analyseurs de gaz hors service, dispositif d'extinction à eau hors service, instrumentations de la cellule détruits. Le laveur de gaz, les gaines d'extraction et le palan situé au-dessus de la cellule doivent être expertisés.

L'emballement s'est produit 2h30 après la fin de l'essai alors que la température, 1h30 après l'essai, était inférieure à 50 °C. Un emballement aussi tardif n'avait jamais été répertorié. L'exploitant cherche à déterminer les causes de cet emballement tardif.

Une cellule de crise interne pour la gestion de la situation post accident est mise en place le 24/07. Suite au retour d'expérience réalisé le 27/07, plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées :

- redéfinition du dimensionnement maximal des essais ;
- réflexion sur le réaménagement de la cellule (système d'extinction automatique sur commande, etc..) ;
- réflexion sur une possible connexion à distance pour accéder aux caméras installées dans la cellule ;
- révision des consignes associées à ces essais.

En 2013, un feu de batterie électrique a déjà eu lieu sur ce site (Aria 44622).

Accident

Incendie de batteries au lithium sur une ancienne usine automobile

N° 50152 - 13/03/2017 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50152/>



Vers 4 h, un feu de batteries au lithium endommagées se déclare sur le parking extérieur d'une usine automobile en cessation d'activité. Les batteries sont stockées en palette par une entreprise voisine. Les pompiers interviennent dans un premier temps avec des

extincteurs à poudre puis laissent les batteries brûler sous surveillance. Après l'incendie, l'exploitant réalise des sondages pour déterminer si le sol est pollué. Les analyses montrent que ce n'est pas le cas. Une entreprise spécialisée enlève et traite les batteries incendiées.

Les batteries impliquées avaient été retirées de véhicules électriques incendiés. La société en charge du traitement de ces batteries les avait stockées sur cet emplacement sans autorisation de l'exploitant du site. Ce type de batteries, lorsque endommagées, est sensible aux mouvements et changements météorologiques. Elles peuvent notamment être dangereuses en cas d'introduction d'eau ou d'air. Le vent ou la rosée pourraient donc avoir déclenché l'incendie.

Après l'accident, l'exploitant met au point une procédure pour le transport des batteries au lithium endommagées :

- manipulation à -20 °C pour figer les liquides à l'intérieur ;
- stockage en nombre moindre.

Accident

Incendie suite à un emballement thermique de piles au lithium

N° 32208 - 14/05/2006 - FRANCE - 31 - TOULOUSE .

C29.31 - Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32208/>



Dans une usine de fabrication de matériels électriques pour véhicules, un feu se déclare à 4 h dans l'alvéole de stockage des piles et batteries au niveau d'un conteneur stockant un mélange non trié de piles au lithium rebutées et de piles alcalines. Le lieu de stockage des déchets comporte des compartiments dans lesquels sont stockés des produits de natures différentes. Le non-cloisonnement des alvéoles permet la propagation de l'incendie qui embrase le centre de stockage de déchets. Les matières inflammables (solvants) et les combustibles (palettes) situés à proximité sont atteints par les flammes. Alertés par le personnel de sécurité de l'usine, les pompiers maîtrisent le sinistre. Les réseaux d'eaux pluviales sont obturés pour isoler les eaux d'extinction. Cet incendie est le 3ème sinistre en 5 semaines, ayant nécessité l'intervention des pompiers.

Le stockage de piles au lithium serait à l'origine d'un échauffement puis d'un emballement thermique. Les piles bouton (lithium) rebutées de la fabrication sont munies de languettes métalliques soudées respectivement à leur pôle positif et négatif. Un très léger choc suffit à déformer ces languettes et à les mettre en contact. La pile au lithium se retrouve alors en court-circuit. Auto-protégées contre les court-circuits, la pile n'est pas à l'abri d'une défaillance de son système d'auto-protection induisant un accroissement rapide de sa température. Cette défaillance peut être à l'origine de l'apparition d'une étincelle d'énergie suffisante pour enflammer une micro atmosphère composée d'hydrogène provenant de l'oxydation des différentes piles ou de la fuite de batterie de véhicule entreposées verticalement à quelques centimètres des piles. Un incident similaire avec une pile au lithium s'est produit sur un poste d'assemblage de l'usine quelques mois auparavant. La pile se trouvait en vrac dans un petit bac avec quelques dizaines d'autres piles. En éclatant, la pile s'est projeté jusqu'au plafond de l'usine.

L'exploitant diffuse en interne des consignes d'urgence concernant le tri et le stockages des piles usagées. A moyen terme, il s'engage à respecter la réglementation concernant les distances de sécurité, à construire des parois coupe feu autour du stockage de palettes, à déplacer la zone charge de batterie à l'entrée de la déchetterie, à isoler la zone de stockage des piles dans une construction fermée coupe feu en parois, à installer des

dispositifs de détection et d'extinction manuelle et automatique d'incendie.

Accident

Incendie dans un conteneur de piles de lithium dans une usine de retraitement de déchets.

N° 18298 - 20/07/2000 - FRANCE - 76 - ROGERVILLE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/18298/>



Lors d'une manutention dans une usine retraitant des piles usagées, des explosions et un feu ont lieu dans 2 conteneurs de piles de lithium. Les pompiers et 3 CMIC interviennent. L'abondante fumée émise conduit à mettre en place un périmètre de sécurité. Des rideaux d'eau évitent une propagation de l'incendie aux autres conteneurs. Un nuage odorant dérive au-dessus d'HONFLEUR. Les mesures effectuées ne révèlent aucune concentration toxique alarmante, mais quelques habitants se plaindront de picotements. Un employé est brûlé aux mains et au visage, un pompier est atteint aux yeux. Les conteneurs étaient ouverts pour ventilation. Des piles tombées au sol lors de leur manutention, endommagées par les fourches du chariot élévateur, avaient été déposées dans un cubitainer à proximité des conteneurs. Les opérateurs notent une fumée blanche sortant de ce dernier et une pile qui fuyait. Peu après une pile éclate (piles en court-circuit, H2 formé par réaction entre Li et humidité de l'air, échauffement piles), puis d'autres, le feu se propage ensuite aux conteneurs. La cinétique de l'événement a été rapide et l'information tardive, l'intervention s'est avérée longue et difficile. L'évaluation des effets sanitaires éventuels du sinistre sur la population locale ne révèle rien d'anormal. Les autorités locales mettent en place un protocole interdépartemental d'échanges d'informations et d'aide mutuelle pour faire face à tout futur événement accidentel qui pourrait survenir dans l'un des 3 départements concernés avec conséquences dans l'un des 2 autres.

Accident

Incendie dans un réservoir de respiration de produits concentrés

N° 24761 - 04/07/2000 - ALLEMAGNE - 00 - LANGELSHEIM .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24761/>



Deux départs de feu se déclarent dans une unité de production de butyllithium, composé auto-inflammable devant être maintenu sous atmosphère inerte. Une épreuve réalisée par le TUV est prévue avec de l'hexane sur le réservoir de collecte des condensats de butyllithium relié au système de respiration de 4 citernes de concentré de butyllithium. L'épreuve terminée, la pression du réservoir est réduite à 2 bar et l'hexane doit être refoulé dans la conduite reliée par un flexible au réservoir d'hexane. Les ouvriers tentent de déboucher cette conduite obstruée par du produit solidifié. Le flexible est alors détaché et remplacé par une alimentation en azote qui permet de décolmater. Cependant, après un nouveau raccordement du flexible, la conduite s'obstrue à nouveau. Cette opération est répétée plusieurs fois. Après le dernier débouchage à l'azote, le flexible n'est plus raccordé afin de vérifier le détachement de résidus des parois. La canalisation se débouche alors subitement et l'hexane fuit à une pression de 2 bar. Le solvant s'enflamme, vraisemblablement à cause de la présence d'hydrure de lithium. L'important dégagement de chaleur entraîne l'éclatement de la conduite d'hexane et enflamme les conduites et les câbles situés au-dessus. Par ailleurs, la montée en pression dans la canalisation de concentré de butyllithium s'exerce dans les citernes du parc de stockage de concentré

(sans conséquence) et vers l'unité de fabrication. Dans la zone de concentration du produit, un regard de visite éclate et le butyllithium s'enflamme. Compte-tenu de la faible quantité de concentré et de l'intervention rapide des pompiers, l'incendie est maîtrisé. Après le déclenchement de l'alerte incendie, les unités sont automatiquement arrêtées. Un employé présente des brûlures au 2ème degré des mains et légères à la tête. Un autre salarié souffre de légères irritations oculaires après avoir mis en sécurité 2 conteneurs situés à proximité de la zone accidentée. Les riverains sont appelés à se confiner. Le montant des dégâts matériels s'élève à 1,7 MF (500 K DM). Des mesures de prévention sont envisagées : modification de la conduite afin d'éviter son encrassement, remplacement des flexibles par des tuyaux rigides, installation d'une nouvelle conduite de respiration menant de l'unité de production au parc de réservoirs souterrains (avec pente de 1 à 2 % pour évacuer les condensats pouvant se former)...

Accident

Incendie d'un bus alimenté par batteries LMP

N° 58857 - 04/04/2022 - FRANCE - 75 - PARIS .

H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58857/>



Vers 16h15, un feu se déclare sur un bus de transport urbain à énergie électrique alimenté par 6 batteries Lithium Métal Polymère (LMP "tout solide", capacité totale de 441 kWh) alors que ce dernier vient de se stopper à un arrêt en ville. Un passant voyant une fumée s'échapper en partie haute du véhicule alerte le conducteur. Ce dernier évacue l'ensemble de ses passagers avant que les flammes ne gagnent tout l'habitacle. Une épaisse colonne de fumée noire s'élève dans le ciel. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. Les pompiers éteignent l'incendie vers 17 h. Le sinistre se propage à un abri bus. Vers 20h30, les pompiers interviennent pour des foyers résiduels, au niveau des 2,5 t de batteries lithium-ion sans aucune possibilité d'extinction. Ils mettent en place 2 lances queue de paon en protection. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation est interrompue sur le boulevard et la station de métro à proximité est fermée. L'hôtel proche de l'incendie évacue 13 personnes.

Le véhicule est détruit. Vers 2h45, la carcasse du bus est transportée dans les ateliers du transporteur pour expertise. Une entreprise spécialisée récupère les batteries. Deux personnes blessées sont transportées à l'hôpital.

Des témoins signalent avoir vu des gerbes d'étincelles s'échapper des batteries installées sur le toit du bus. Le dernier contrôle technique du véhicule datait d'un mois et demi. 25 jours plus tard, un incendie se produit sur un bus de la même série (ARIA 58953). Par mesure de précaution, la régie des transports parisiens retire de la circulation 149 bus de la même série (soit 30 % de sa flotte de bus électriques) et demande au fournisseur des véhicules une expertise complète pour déterminer l'origine des incendies. Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) effectue une enquête.

Accident

Feu sur un camion dans une usine de construction automobile

N° 58816 - 28/02/2022 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58816/>



Vers 15 h, un feu se déclare sur l'une des 4 batteries d'un camion à l'intérieur d'un bâtiment de 15 000 m² d'une usine de construction automobile, après un essai de roulage. Le feu entraîne un fort dégagement de fumées. Le plan d'urgence interne est déclenché. Les équipes en interne attaquent l'incendie à l'aide d'extincteurs et sous ARI. Les 600 salariés du site occupant des bâtiments périphériques sont évacués et les pompiers sont alertés. Les locaux sont ventilés à l'aide d'un ventilateur thermique. Après refroidissement de la batterie défectueuse, le poids lourd est sorti du bâtiment, puis arrosé en extérieur. L'incendie reprend après chaque refroidissement. Vers 19h30, après 2 h d'arrosage, un réseau d'experts décide de tracter le poids lourds et de l'immerger dans une fosse remplie d'eau. Des équipes internes surveillent le véhicule au départ des pompiers.

Des prélèvements de sol, au niveau de l'extinction du feu et du refroidissement des batteries, sont réalisés. Les terres concernées sont décapées et isolées dans des bennes étanches dans l'attente des résultats d'analyse.

La batterie impliquée dans le sinistre est une batterie Lithium-ion de 600 V. Elle est disposée à demeure sur le véhicule et protégée mécaniquement. Le dispositif est non démontable et l'absence de thermofusibles ne permet pas le positionnement d'une lance par les secours. Par ailleurs, les événements présents sur la batterie ont un diamètre de 5 cm maximum ce qui limite la pénétration de l'eau. La trouée de la batterie est non recommandée par le réseau d'experts.

À la suite de l'événement, l'exploitant réalise les actions suivantes :

- la réfection du gué du site (fosse sous eau);étude pour la mise en place d'un système de désemfumage et de détection dans le bâtiment ;
- mise en place d'un moyen de soufflage mobile puissant visant à évacuer les éventuelles fumées du bâtiment ;
- commande de nouveaux moyens d'intervention (mégaphone, madriers, matériels ATEX, caméra thermique portative, détecteur HF, détecteur multigaz, combinaisons, masques, radios...) pour l'équipe de pompiers présente sur site ;
- organisation pour sortir les poids lourds en extérieur, une fois la charge de la batterie effectuée, avec surveillance de la température par les pompiers du site.

Accident

Incendie de batteries au lithium

N° 58516 - 14/01/2022 - FRANCE - 91 - MONTLHERY .

C33.14 - Réparation d'équipements électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58516/>



Vers 10h40, un emballage thermique et un incendie se produisent lors du redémarrage d'un groupe électrogène et de batteries Lithium-ion n'ayant pas été en service depuis près de 2 ans. La batterie au lithium de 5 kW/h est stockée dans un conteneur de 30 m³ avec 11 autres batteries de même technologie toutes raccordées à une installation de panneaux photovoltaïques au sol. Le conteneur se situe à l'extérieur d'une entreprise spécialisée dans la réparation d'équipements électriques. Les 13 personnes présentes dans le bâtiment contigu sont évacuées et 9 salariés de 2 sociétés exposées aux fumées potentiellement toxiques sont confinés. Les fumées restent au droit du site. Les pompiers éteignent l'incendie au bout de plusieurs heures au moyen de 250 kg de poudre. La batterie est refroidie à l'aide d'une lance à eau, puis immergée dans un réservoir rempli d'eau pendant 24 h. Les températures relevées sur les 11 batteries restantes sont de 13 °C maximum. Le bâtiment contigu est ventilé.

Les dégâts sont estimés à 125 kEUR de dommages matériels et 36 kEUR pour la perte d'un contrat. Une entreprise spécialisée pompe 2,53 t d'eaux souillées par les eaux d'extinction pour traitement physico-chimique avant élimination.

Les batteries avaient été redémarrées par le personnel compétent suivant la procédure fournie par le fabricant des batteries. Après 2h30, l'une des 12 batteries a explosé et pris feu. Le fabricant évoque un possible court-circuit de la batterie lié à des dendrites de lithium qui aurait mis en contact l'anode et la cathode de la batterie.

Accident

Incendie dans une société de traitement de déchets dangereux

N° 58102 - 18/10/2021 - FRANCE - 68 - HOMBURG .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58102/>



Vers 17 h, une explosion retentit dans un atelier de reconditionnement de piles dans une entreprise de traitement de déchets dangereux. Des fumées se dégagent du local et sont suivies d'un incendie important accompagné de détonations (correspondant à l'éclatement de piles). Un important nuage de fumée est visible. Le POI est déclenché et les pompiers sont alertés. Le site est mis en sécurité et l'électricité est coupée. L'incendie se propage à des fûts de piles en attente de tri/reconditionnement. Ceux-ci sont stockés sur plusieurs hauteurs et le stockage devient instable du fait de l'incendie. Les pompiers mettent en oeuvre un refroidissement des locaux pour éviter la propagation du sinistre et préserver la stabilité de la structure avant d'étouffer les flammes à l'aide de poudre extinctrice et de sable. Les eaux d'extinction sont récupérées dans une rétention. L'ensemble des fûts contenus dans le bâtiment est évacué et recouvert par du sable et de la terre. Un réseau de mesures de la qualité de l'air est mis en place. Les résultats de ces mesures ne montrent pas d'impact particulier du sinistre.

Des prélèvements sont également effectués dans les eaux d'extinction et dans les sols.

Des dégâts matériels de l'ordre de 150 kEUR sont constatés au niveau de câbles et armoires électriques ainsi que sur la structure métallique du bâtiment. Ce dernier n'est plus utilisable et les opérations relatives au traitement des piles lithium sont transférées sur un autre site du groupe industriel générant des pertes d'exploitation durant 3 semaines.

Les résidus de l'incendie (piles, matériaux d'extinction) sont mis en trempage dans la saumure pour inertage avant reconditionnement et destruction.

Lors de l'événement, l'information des services de l'Etat et de la gendarmerie a dû être effectuée par téléphone car le copieur était indisponible pour envoyer le message d'alerte-type en raison de la coupure électrique générale sur le site. Par ailleurs, plusieurs événements ont contrarié l'action des secours : portes coulissantes du local en feu coincées, câble électrique pendant à l'entrée du local et empêchant l'utilisation d'un moyen de manutention, chariot élévateur bloqué dans les rails de guidage des portes coulissantes...

Accident

Incendie dans un centre VHU

N° 57876 - 01/09/2021 - FRANCE - 60 - CLAIROIX .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57876/>

Vers 22h10, un feu se déclare dans un tas de 17 t de ferrailles, de hauteur inférieure à 2 m, à proximité du broyeur d'un centre de traitement de véhicules hors d'usage (VHU). Le gardien constate lors de sa ronde un dégagement de fumée. Il tente une première intervention mais n'arrive pas à faire fonctionner la lance à eau. Il alerte alors les pompiers qui arrivent sur place vers 22h30. Le feu atteint un tas principal de ferrailles de 11 m situé à proximité, puis un tas de 200 t de ferrailles rendant impossible l'accès à une réserve d'eau d'extinction. Le panache de fumée, qui monte jusqu'à 30 m, ne présente pas de danger pour la population. Il est conseillé à une partie de la population de rester confinée. Peu après minuit, la préfecture fait une information sur ses réseaux sociaux. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et, en raison des fumées, coupent la circulation. Les pompiers utilisent la citerne d'une entreprise voisine, puis l'eau de l'étang situé à proximité du site. Vers 1 h du matin, certains avaloirs du site sont obturés. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 6 lances dont une sur échelle aérienne en fin de matinée. L'exploitant déblaie, avec des grues, des tonnes de VHU calcinés pour parfaire l'extinction qui se poursuit jusqu'au lendemain. Des rondes de surveillance régulières sont mises en place.

L'incendie impacte 1 200 t de déchets. Les eaux d'extinction montent à la suite de la mise en rétention. Une entreprise spécialisée se charge de les pomper et les évacuer.

La vidéo de surveillance montre un échauffement à l'intérieur du tas, qui a duré quelques minutes et qui s'est ensuite traduit par un dégagement de fumées, avant le départ de feu. Selon l'exploitant, l'échauffement serait dû à la présence d'une pile ou batterie au Lithium.

Selon l'inspection des installations classées, le tas principal atteignait une hauteur non réglementaire, qui, du fait de sa proximité avec le tas de ferrailles initial, a induit une propagation vers d'autres tas, rendant notamment inaccessible une réserve d'eau d'extinction. Ceci a augmenté l'intensité de l'incendie. L'inspection souligne également l'insuffisance des réserves d'eau disponible (3 citernes sur 5). La maintenance du broyeur a conduit à son indisponibilité durant 3 semaines. Durant cette période, les déchets ont continué à être acceptés et à s'accumuler sur le site. Les déchets en provenance des fournisseurs n'étaient plus réellement triés, car selon l'exploitant, ils sont censés l'être avant réception. De plus, depuis 2 mois, un défaut de tri était dû à des problèmes d'effectifs et à un déficit de formation de l'opérateur en charge du tri.

Une visite de l'inspection sur le site le mois précédent et signalait que l'établissement était mal entretenu. Selon les habitants alentours, des explosions, essentiellement de pneus, étaient régulièrement constatées sur le site.

Accident

Incendie d'un tas de déchets métalliques ferreux

N° 57848 - 18/07/2021 - FRANCE - 69 - SAINT-FONS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57848/>

Vers 17h45, un dimanche, le directeur d'une entreprise de recyclage de métaux constate un dégagement de fumées sur un tas de 15 t de platinage (déchets métalliques ferreux). Arrivés 10 min plus tard, les pompiers éteignent l'incendie avec 2 lances à mousse à 19h30. En raison des fumées, la ligne ferroviaire à grande vitesse fonctionne en marche lente pendant 1 h. L'exploitant met en place un rideau d'eau pour préserver l'entreprise voisine. Il oublie de fermer la vanne de confinement des eaux d'extinction. Une surveillance de la zone est mise en place jusqu'à 22 h.

Un chariot élévateur est endommagé, mais utilisable car enlevé à temps. Le débourdeur deshuileur, ainsi que la benne moteur étanche sont vidangés 3 semaines plus tard.

A la suite de l'incendie, l'exploitant :

- clarifie la procédure d'utilisation de la vanne et confinement et réalise une formation de toute l'équipe sur son utilisation ;
- facilite l'accès à la vanne de confinement ;
- établit une liste de personne qui peut être disponible rapidement sur le site en cas d'incendie ou d'accident si les responsables sont absents ;
- sensibilise les fournisseurs sur la vigilance à avoir concernant les batteries au lithium via de l'affichage, mais aussi toute l'équipe en interne lors de la réunion hebdomadaire.

Accident

Incendie dans un incinérateur de déchets non dangereux

N° 57681 - 16/07/2021 - FRANCE - 77 - VAUX-LE-PENIL .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57681/>

A 22h57, un feu se déclare au niveau du quai de déchargement dans incinérateur de déchets non dangereux. L'alerte est donnée par le chef de quart qui aperçoit de la fumée depuis la salle de commande. Jusqu'à l'arrivée des pompiers, le rondier intervient à l'aide d'un RIA. Les pompiers interviennent avec une lance. En parallèle, le rondier étale les déchets avec une chargeuse. Les pompiers rencontrent des difficultés de visibilité au niveau du quai à cause du volume important de fumées. Les trappes de désenfumage sont ouvertes. A 3h15, les pompiers propagent de la mousse sur les déchets. A 4 h, l'intervention est terminée. La semaine suivante, l'ensemble des déchets est incinéré.

Lors de l'incendie, des déchets étaient présents sur le quai suite à une forte affluence des apports le jour même. La présence de piles lithium dans les déchets pourrait être à l'origine de l'incendie selon l'exploitant. L'intervention rapide du personnel et des services de secours a permis d'éviter la propagation du sinistre à la fosse.

A la suite de l'événement, l'exploitant identifie clairement les commandes de désenfumage.

Accident

Incendie d'un stockage de résidus de broyage de DEEE

N° 57018 - 28/03/2021 - FRANCE - 59 - HALLUIN .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57018/>

Un dimanche vers 11h10, un feu se déclare sur un tas extérieur de résidus de broyage issus des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans une usine spécialisée dans la récupération de déchets triés. Ces stockages sont constitués de fractions grossières de déchets non ferreux tels que plastique, cuivre et caoutchouc qui proviennent d'un lot reçu de l'extérieur pour traitement. L'établissement étant situé sur la frontière franco-belge, les secours français et belges sont alertés. L'exploitant intervient vers 11h30, mais l'incendie ne peut déjà plus être maîtrisé en première intervention. Il déclenche son POI. Les pompiers français et belges arrosent les massifs de déchets à l'aide de 7 lances canon jusqu'à 15 h. Le personnel prend le relais en étalant les déchets à l'aide d'une grue et de chargeuses et en les arrosant. Un important panache de fumées se dégagent pendant 4 h et se dirigent en direction de la Belgique. Une ronde est effectuée à

19h30 pour s'assurer de l'absence de reprise de sinistre.

Les eaux d'extinction sont collectées dans un décanteur pour traitement par la station d'épuration interne du site avant rejet dans la LYS. Les résidus de broyage étant des déchets à valeurs positives, ceux impactés ne pourront pas être valorisés. Un gros volume est envoyé au broyeur alors que les autres fractions sont traitées sur la ligne de tri des résidus de broyage. L'incendie endommage un local pont-bascule. La chaleur émise détruit certains équipements. La réception de résidus de broyage est interrompue pendant plusieurs jours, le temps de traiter le massif affecté.

La présence d'une pile au lithium dans les déchets serait à l'origine du départ de feu. Les DEEE font l'objet d'une dépollution avant broyage et envoi sur le site mais celle-ci a pu être incomplète. Un choc léger a pu générer la surchauffe de la pile et l'embrasement des déchets. Aucune détection n'étant en place sur les stockages extérieurs, l'incendie n'était plus maîtrisable en première intervention lors de leur arrivée.

Accident

Incendie de batteries lithium-ion sur un poste de transformation électrique

N° 56442 - 01/12/2020 - FRANCE - 09 - PERLES-ET-CASTELET .

D35.12 - Transport d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56442/>



Vers 9h20, un feu se déclare dans un conteneur de 30 m² abritant des batteries Lithium-ion et des supercondensateurs au niveau d'un poste de transformation électrique (puissance délivrée de 1 MW en AC et 3x500 kW en DC). Vers 8h30, les installations sont mises sous tension. Vers 9 h, alors que les batteries sont raccordées au convertisseur de puissance, un défaut de tension génère une alarme. Un dégagement de fumées blanches et âcres, à l'extérieur du conteneur, est visible . Vers 9h50, une explosion ouvre les portes du conteneur et entraîne un incendie. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation sur la route départementale adjacente. La cellule d'assistance aux situations d'urgence est sollicitée pour avis sur la stratégie incendie et sur la possible présence d'acide fluorhydrique (HF) dans les fumées. Les 4 habitants d'une maison située à 50 m sont évacués. Les services préfectoraux conseillent aux habitants alentours d'éviter toute activité physique dans un rayon de 100 m. Les pompiers ,équipés de ARI, utilisent des extincteurs à poudre et CO2 tant que le courant n'est pas coupé mais sans grande efficacité. Les services de l'électricité coupent 2 lignes haute tension de 20 kV et 63 kV, ainsi qu'un transformateur alimentant une usine classée Seveso et une usine hydroélectrique, les obligeant à basculer sur leur poste de secours, limitant leurs capacités d'alimentation. La lutte contre l'incendie doit prendre en compte les bouteilles de gaz de réfrigération (équipements sous pression) dans le conteneur situé au sol. Les pompiers attaquent l'incendie à l'aide de lances à eau. Les relevés atmosphériques concernant l'HF sont nuls sur la zone. Vers 20h50, des points chauds notamment derrière les racks de batteries et les condensateurs sont présents. Le conteneur est manutentionné au sol. A 11 h du matin le lendemain, des points chauds à 30 °C subsistent. La surveillance dure pendant 72 h. La quantité d'eau estimée pour la gestion du sinistre est estimée à 180 m³/h.

L'incendie trouve sa source à l'intérieur du conteneur. L'origine d'un point chaud est indéterminées. Si les moyens de détection incendie ont fonctionné, le système d'extinction automatique du conteneur s'est avéré inefficace (diffusion rapide de sel de potassium depuis le plafond).

Le BEA-RI effectue une enquête et fait réaliser un examen des modules de batteries et de supercondensateurs ainsi que des enregistrements des paramètres de fonctionnement. Il

émet l'hypothèse d'un défaut d'isolement au niveau des liaisons électriques qui traversent les supports de racks de batteries. Les causes de ce défaut d'isolement demeurent inconnues.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N° 54040 - 16/07/2019 - FRANCE - 76 - BERVILLE-SUR-SEINE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54040/>



Vers 18 h, dans un centre de tri de déchets, un feu se déclare au niveau de la zone extérieure de broyage et de stockage de 600 t de plastiques broyés sur 5 000 m². Un panache de fumée noire est visible depuis l'A13. Un périmètre de sécurité est mis en place. La D64 est coupée à la circulation et une déviation est instaurée. Le personnel est évacué. Les pompiers luttent contre la propagation de l'incendie à d'autres tas de plastiques ainsi qu'à un bâtiment voisin de 3 000 m² abritant des machines de tri. Ils utilisent 5 lances à eau alimentées via le bassin incendie de 900 m³ du site ainsi que dans la SEINE. Le site est sur rétention. L'incendie est maîtrisé vers 20h30. Avec ses propres moyens de manutention, l'exploitant dégage la zone incendiée et étale les déchets incendiés, qui font ensuite l'objet d'un noyage. Des mesures atmosphériques sont réalisées par la cellule risque chimique des pompiers. Le lendemain vers 18 h, les pompiers transfèrent à l'exploitant la responsabilité de la surveillance en continu du site et de l'extinction des foyers résiduels. L'incendie est considéré définitivement éteint et le périmètre de sécurité levé le surlendemain du départ de feu à 7 h.

Les 600 t de déchets sont brûlés, 4 machines de production sont endommagées et 12 employés sont en chômage technique.

Le stockage de 600 t de déchets plastiques issus de déchetteries, hors dalle étanche et à proximité du foyer de l'incendie, est identifié. Selon l'exploitant, ces déchets seraient stockés temporairement à cet emplacement suite à une panne de machine et à une surcharge d'activité sur un autre site du groupe. Par ailleurs, un arrêté de mesures d'urgence est pris compte-tenu de la dégradation des moyens de défense incendie du site suite à l'accident. L'exploitant fait réaliser des analyses sur les sols superficiels, les végétaux et dans les eaux d'extinction afin d'évaluer l'impact du sinistre. Les résultats montrent quelques anomalies mais pas d'impacts très significatifs des retombées de l'incendie.

D'après un responsable du site, l'incendie serait parti d'un broyeur lors du broyage de plastiques issus de déchets d'équipements électriques et électroniques. La présence intempestive d'une pile au lithium à l'intérieur des déchets à broyer, couplée aux fortes chaleurs, pourrait être à l'origine de l'incendie. Le feu s'est ensuite propagé aux stocks de déchets plastiques à proximité.

Accident

Incendie dans un site de tri, transit et regroupement de déchets dangereux

N° 53716 - 02/06/2019 - FRANCE - 95 - SAINT-OUEN-L'AUMONE .

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53716/>



Un dimanche vers 11h15, dans une entreprise de tri, transit et regroupement de déchets dangereux et non dangereux en arrêt d'exploitation depuis 72 h, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 5 000 m² contenant des déchets de peinture, de solvants, d'acide fluorhydrique et du matériel informatique dont un stockage de lithium. L'incendie se propage et de nombreuses explosions se produisent. D'importantes fumées noires se dégagent. Le personnel est évacué. La population avoisinante est invitée à rester confinée via des messages sur les réseaux sociaux envoyés par la préfecture. En raison du dysfonctionnement de la rétention du site et de son sous-dimensionnement, une partie des eaux d'extinction se déverse dans le réseau d'eaux pluviales provoquant une légère irisation de l'OISE. Les pompiers mettent en place un barrage anti-pollution. Au plus fort de l'intervention, 140 pompiers équipés d'ARI et de sur-chaussures afin d'éviter la contamination par les déchets toxiques sont présents sur site. Le recours à des survols par drones permet de visualiser la pertinence de la position des moyens, d'évaluer l'impact environnemental sur la rivière, de mettre en évidence des points chauds par thermographie. A 16 h, l'incendie est maîtrisé. Le lendemain, le noyage se poursuit. Les opérations se terminent le surlendemain du départ de feu. Au total, 278 pompiers se sont relayés sur 3 jours.

Un pompier et 5 policiers sont légèrement blessés. L'incendie détruit 5 000 m² de bâtiment et 80 % de la surface du site. La partie administrative de l'entreprise et les entreprises voisines sont préservées.

L'ampleur du sinistre peut être expliquée en partie par une quantité de déchets dangereux présente sur le site plus de deux fois supérieure au seuil autorisé. Les conditions de stockage de ces déchets étaient par ailleurs non conformes aux prescriptions réglementaires. L'absence d'un état des stocks, de l'étiquetage des déchets et d'un plan d'intervention a complexifié la tâche des pompiers.

L'inspection des installations classées demande notamment la caractérisation de l'impact du déversement des eaux d'extinction dans l'environnement et la mise à jour de l'étude de dangers.

Accident

Débordement d'une cuve de lithium

N° 45244 - 05/05/2014 - FRANCE - 73 - SAINT-MARCEL .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45244/>



Dans une usine chimique, un opérateur soutire du lithium (métal très réactif, PF : 180 ° C) dans une cuve d'électrolyse de chlorure de lithium quand un débordement se produit vers 14 h. Une nappe enflammée de 3 m² se forme au sol. Le lithium en fusion (450 °C) coule par gravité le long de la paroi de la cellule et arrive au sous-sol, endommageant les flexibles de refroidissement à eau des connexions électriques de la cellule. L'eau inonde le sous-sol de la salle d'électrolyse et se vaporise. Cette vapeur est rejetée à l'extérieur par la ventilation forcée. L'épais nuage de vapeur d'eau qui s'est formé au-dessus de l'usine et les odeurs dégagées par la fonte de la bakélite tapissant le sous-sol de la salle d'électrolyse inquiètent les riverains. L'opérateur, légèrement brûlé, est évacué et les 13 autres opérateurs de l'unité sont confinés. L'exploitant déclenche le POI. Il prévient les secours et les mairies voisines. L'ensemble des cellules lithium et sodium est mis à l'arrêt. Les pompiers internes jettent de la poudre inerte sur la cellule accidentée et sur la nappe enflammée. Des bâches ignifugées protègent les cellules voisines. Le foyer est maîtrisé avant l'arrivée des pompiers. Les cellules d'électrolyse de sodium, ne pouvant être arrêtées plus de 2 h sous peine d'endommagement (6 h pour celles au lithium), sont redémarrées à

16 h malgré quelques reprises de feu vite maîtrisées. Le POI est levé vers 16h50. L'incident ne perturbe pas la production. Les pompiers sous ARI pompent l'eau répandue au sous-sol. Un employé est légèrement brûlé au dos par de la vapeur d'eau lors d'une réparation d'une tuyauterie abîmée en vue du redémarrage des cellules au sodium, ce dernier engendrant des odeurs de chlore autour de l'usine pendant 1 h. Les 2 employés blessés sont évacués vers l'hôpital le plus proche. Un communiqué de presse est diffusé.

Le soutirage du lithium depuis la cellule d'électrolyse se fait une fois par jour sous mise en pression d'argon (0,3 b) du collecteur de métal après qu'il soit isolé de la cellule grâce à la fermeture d'une vanne. Bien que possédant un couvercle, la cellule n'est pas complètement fermée pour permettre des ajouts réguliers de matière première. Le jour de l'accident, l'opérateur a bien suivi la procédure mais n'a pas complètement fermé cette vanne (erreur de geste). La pression est alors remontée vers la cellule et a provoqué le débordement de lithium en fusion.

Le procédé d'électrolyse au lithium est un procédé pilote relativement nouveau (mise service datant de moins de 18 mois) et dont la mise au point a provoqué quelques accidents. L'exploitant rappelle aux opérateurs l'importance du respect de la procédure de soutirage. Il remplace les vannes présentes sur les trois cellules lithium par des modèles ¼ de tour ne présentant aucune ambiguïté quant à leur position ouverte ou fermée. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'étudier les pistes d'amélioration de la sécurité suivantes :

- changement de technologie de flexible
- protection des flexibles
- pose de dispositif anti-débordement (verrouillage des capots, augmentation de la hauteur des parois de la cellule,...)
- mise en place de gouttière le long des parois de la cellule pour collecter les éventuelles coulures
- mise en place d'un système de collecte des eaux (égout) au niveau du sous-sol.

Accident

Feu dans une usine de fabrication de batteries électriques.

N° 44998 - 25/02/2014 - FRANCE - 29 - ERGUE-GABERIC .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44998/>



Dans le département R&D d'une usine fabriquant des batteries électriques, au lithium, un feu se déclare vers 13 h dans un congélateur abritant des déchets de cellule et un module, situé dans l'un des 3 compartiments du local coupe-feu de 5 m² au centre du bâtiment.

Le bâtiment est évacué (50 personnes). Il n'y a pas de blessé. Les pompiers arrosent la porte coupe-feu et laissent brûler les produits. L'incendie est éteint vers 16h30 après un ajout de sable. Les 200 l d'eau utilisés sont récupérés. A 18h30, des employés et les pompiers évacuent les résidus ainsi que les cellules non détruites du compartiment voisin pour les entreposer à l'extérieur. Des analyses atmosphériques sont effectuées et confirment l'absence de pollution. Les 3 compartiments sont endommagés par l'incendie mais les dispositifs coupe feu ont parfaitement fonctionné et le bâtiment principal et la production ne sont pas impactés. Dans le cadre d'un projet sur le recyclage déchets, 2 cellules chargées (E) d'un module devaient être expertisées au microscope. L'opération comprend un démontage puis un découpage d'échantillons. Ce découpage détruit les protections intrinsèques et doit être obligatoirement réalisé sur des produits préalablement congelés.

Le jour de l'incident, l'opération s'est avérée plus longue suite à un problème technique et un début de décongélation a activé les échantillons chargés et provoqué l'emballement thermique puis le feu. L'entreprise revoit ses procédures d'analyse R&D notamment pour le travail sur cellules chargées.

Accident

Incendie d'un tas de déchets ferreux dans un centre de tri, transit, regroupement N° 61142 - 17/08/2023 - FRANCE - 76 - BERVILLE-SUR-SEINE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61142/>

Vers 8h30, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et métalliques, un feu se déclare au niveau d'un tas de 20 m³ de matériaux ferreux (aluminium, inox, caoutchouc) posés au sol et livrés une 1 heure plus tôt.

Les opérateurs constatent une faible fumée et des flammes. Les 11 personnes présentes se regroupent au point de rassemblement. Les opérateurs isolent à l'aide d'une chargeuse la partie en cause du reste des déchets présents sur site. À 8h40, lors de la mise en service de la défense incendie pour arroser la zone, la canalisation reliant la pompe à la lance se rompt le long du bassin tampon de la station d'épuration (STEP) rendant la lance incendie inopérante. Le personnel appelle les pompiers et recouvre le tas de déchets à l'origine du départ de feu de fines terreuses. Les pompiers éteignent l'incendie à 10h05 en s'alimentant sur les camions citernes et sur le bassin tampon de la STEP. Entre 10 h et 11 h, les déchets brûlés sont immergés dans des bennes de 8 m³ pour éviter toute reprise de feu (présence d'une batterie lithium suspectée par les secours). Les secours quittent le site vers 12 h. Une surveillance par caméra thermique est mise en place. Les eaux d'extinction sont collectées via le réseau du site et dirigées vers le bassin des eaux usées. La partie inopérante du réseau incendie est isolée et les machines situées dans les zones desservies par cette partie sont consignées. L'exploitant répare, à l'identique, le réseau incendie dans les jours qui suivent. Une surveillance est assurée par un gardien en dehors des heures d'ouverture avec contrôle par caméra thermique.

Les déchets réceptionnés étaient identifié comme "aluminium extrait de DEEE". Le départ de feu pourrait être lié à la présence d'une batterie lithium. Concernant le réseau incendie, la canalisation qui s'est rompue était en PVC. Les secours confirment que l'utilisation de PVC (matériaux cassant) pour réaliser un réseau incendie n'est pas une bonne pratique.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de prendre les mesures nécessaires pour garantir en toutes circonstances 2 accès au bassin incendie pour véhicule lourd (type fourgon pompe) : un accès par le nord et un autre accès par le sud, ceci en vue de permettre l'accès quel que soit l'emplacement d'un éventuel incendie.

Accident

Incendie dans un centre de tri de collecte sélective

N° 61097 - 10/08/2023 - FRANCE - 91 - VERT-LE-GRAND .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/61097/>



Vers 20h30, un feu se déclare au niveau d'un stockage de 300 t de déchets issus de la collective sélective dans une installation de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux au sein d'un centre de gestion des déchets. Deux têtes de sprinklage en toiture

se déclenchent et activent la mise en fonctionnement du groupe motopompe. L'alarme sonore retentit, le POI est déclenché et les pompiers sont alertés. Les équipes du site attaquent le feu avec 2 RIA et mettent en place un canon à eau. Arrivées vers 20h55, les pompiers rajoutent 2 lances en eau dopée. Les déchets sinistrés sont dépotés au moyen d'un engin de chantier du site pour parfaire l'extinction. Les eaux d'extinction sont confinées sur site. Le centre de tri redémarre son activité le lendemain à 5 h.

L'incendie impacte 4 t de déchets. Cinq personnes sont légèrement blessées et transportées à l'hôpital.

Le feu a pris sur le stockage en attente de tri. La présence d'un déchet non conforme est suspectée (comme un déclencheur de type pile lithium dégradée). Ce type de déchet est difficilement repérable lors du vidage dans la fosse.

À la suite de l'événement, l'exploitant augmente le nombre d'agents formés aux différents moyens d'extinction de son site, réfléchit à la formation d'équipiers de seconde intervention et réalise des exercices incendie.

Accident

Incendie d'un stockage DEEE de dans une usine de recyclage

N° 60765 - 09/04/2023 - FRANCE - 62 - HARNES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60765/>



Vers 10 h un dimanche, un feu se déclare dans une caisse palette de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) à 1,50 m du bardage de l'auvent extérieur sur un site de tri, transit et regroupement des déchets. La société de vidéosurveillance détecte le départ de feu par la caméra thermique à 10h06 et alerte les pompiers, le gardien et les 2 directeurs d'agence. Arrivés à 10h16, les pompiers étalent les déchets au sol. L'incendie est maîtrisé à 10h30 à l'aide d'une lance alimentée par réserve d'eau sur 1 camion. Les pompiers quittent le site vers 11h30. Une surveillance est mise en place pendant tout le week-end avec arrosage régulier des déchets brûlés et prise de température via caméra thermique portable. La quantité d'eau utilisée étant faible, aucun pompage n'est nécessaire.

Des batteries et des piles lithium présentes dans les déchets électroniques seraient à l'origine du départ de feu.

L'exploitant décide de stocker ce type de déchets à une distance plus éloignée des bâtiments et d'une source inflammable, en étant dans le champ des caméras thermiques du site.

Accident

Départ de feu sur un site de collecte des déchets

N° 60492 - 28/03/2023 - FRANCE - 45 - CHECY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60492/>

Un feu se déclare dans une benne de petits appareils électroménagers en mélange (PAM) sur un site de collecte des déchets. Un employé donne l'alerte. Les portes de la benne sont ouvertes et des RIA et des extincteurs sont utilisés. A l'arrivée des pompiers, vers 13h10, le feu est maîtrisé.

L'origine du sinistre pourrait être due à la surchauffe d'une pile au lithium présente dans les PAM.

L'exploitant met en oeuvre une surveillance renforcée lors des chargements de PAM pour l'expédition, qui sont réalisés en extérieur et à proximité de moyens d'extinction.

Accident

Incendie dans un centre de récupération de déchets triés

N° 58430 - 31/07/2021 - FRANCE - 30 - AUBORD .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58430/>



Vers 20h50, un feu se déclare au niveau d'une batterie au lithium dans une alvéole de ferrailles d'un centre de récupération de déchets triés. L'alerte est donnée par la caméra thermique. Les employés maîtrisent l'incendie, avant l'arrivée des pompiers.

L'incendie est lié à un impact de foudre sur une batterie au lithium.

A la suite de l'événement, l'exploitant diffuse une lettre d'information concernant les batteries au lithium. De plus, une deuxième caméra est achetée.

Accident

Incendie dans une usine de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

N° 54843 - 20/05/2019 - FRANCE - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54843/>



Vers 1h40, une caméra thermique détecte un échauffement anormal sur un lot de petits appareils ménagers sur un site de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Un feu se déclare 3 minutes plus tard. Le gardien du site appelle les pompiers et le responsable du site. Les secours attaquent l'incendie avec de l'eau et l'exploitant cantonne les eaux d'extinction en fermant la vanne d'isolement du bassin de rétention. La matière en feu est étalée à l'aide d'une chargeuse pour favoriser l'extinction par les pompiers. L'incendie est éteint à 4h30. Une surveillance se poursuit jusqu'à 6 h. Les stocks adjacents et l'outil de production sont épargnés. Les eaux d'extinction sont retenues sur site en attendant les résultats des analyses pour définir le mode de traitement.

La présence de piles lithium dans les appareils ainsi qu'à leur mode de conditionnement dans les centres de regroupement d'où ils proviennent serait à l'origine du départ de feu. Ces déchets arrivent en vrac sur le site de traitement, induisant des contraintes mécaniques lors des opérations de chargement et de déchargement.

L'exploitant engage les actions suivantes :

- promouvoir auprès des centres de regroupement un stockage en caisse-palette grillagée des appareils ;
 - augmenter la capacité de stockage des appareils pour pallier les pannes éventuelles de la ligne de traitement.
-

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets

N° 53538 - 28/03/2019 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53538/>



Vers 16 h, dans un centre de tri (dans un centre de traitement de déchets), un feu se déclare dans l'alvéole de stockage des déchets papiers et cartons triés. L'alvéole est située sous la cabine de tri manuel et constitue le point de chute des déchets triés avant leur mise en balles. L'alerte est donnée par les agents travaillant dans la cabine de tri manuel, qui commençait à être enfumée. Les employés maîtrisent les flammes à l'aide d'une lance avant l'arrivée des pompiers. Ces derniers éteignent le feu couvant en vidangeant progressivement l'alvéole. Ils quittent les lieux vers 18 h.

Les déchets brûlés sont incinérés sur site. Une entreprise spécialisée pompe les eaux d'extinction.

D'après l'exploitant, deux hypothèses sur la cause possible de l'incendie sont retenues :

- des frottements mécaniques causés par un blocage au niveau d'une bande transporteuse ;
- la combustion d'une pile au lithium qui aurait pu être coincée sur la bande et écrasée ; le feu se serait alors propagé aux déchets papiers. Cette 2ème hypothèse est plus probable, l'exploitant indiquant observer régulièrement des départs de feu au niveau de la presse à métaux lors du compactage accidentel de piles au lithium. Ces piles se retrouvent de manière intempestive dans les déchets ménagers recyclables en raison d'un non respect des consignes de tri par les particuliers.

La détection incendie du bâtiment de tri ne s'est déclenchée qu'une dizaine de minutes après le début de l'incendie en raison du positionnement des alvéoles de stockage sous la cabine de tri et les chaînes de tri. Une réflexion est menée sur l'implantation d'une caméra thermique au niveau des alvéoles de déchets triés afin de garantir une détection rapide d'un départ de feu en dehors des horaires d'exploitation.

Un incendie est déjà survenu sur ce site en 2018 (ARIA 52973).

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective

N° 54334 - 11/01/2019 - FRANCE - 92 - NANTERRE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54334/>

A 21h50, lors d'un déchargement d'une benne de collecte sélective, un feu se déclare dans un stock de papier/emballage dans un centre de tri de déchets. Un employé intervient à l'aide d'un RIA. Deux autres employés activent un second RIA pour éteindre les fumerolles. La durée de l'incendie est de 3 minutes.

L'incendie serait dû à la présence d'une batterie au lithium ou d'un mégot dans le lot de déchets.

Suite à l'incendie, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- ajout d'un RIA ;

- réalisation d'un devis pour installer des sprinklers dans le toit du hangar ;
- mise en place d'un réservoir d'eau à proximité des stocks de déchets ;
- remontée des informations au syndicat en charge de la gestion des déchets ;
- réalisation d'un 1/4 d'heure sécurité pour tous les employés.

Accident

Incendie dans un centre de traitement des DEEE

N° 49889 - 06/05/2017 - FRANCE - 62 - ISBERGUES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49889/>

Vers 2h20, un feu se déclare sur un tas de cartes électroniques fraîchement broyées dans un centre de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Un opérateur de l'unité constate le départ de feu. Des employés utilisent le RIA du site pour éteindre l'incendie. Les pompiers sont prévenus et constatent l'extinction du sinistre à leur arrivée.

Le départ du feu a été causé par la présence conjointe de matière inflammable (les fines particules de plastiques et résines contenues dans les broyats), d'air et d'une source de chaleur. Cette dernière pourrait s'expliquer par :

- l'échauffement généralisé des déchets lors de leur broyage ;
- un point chaud produit par le broyage d'une pile au lithium qui n'aurait pas été retirée des déchets électroniques par le fournisseur ;
- ou un point chaud lié à dysfonctionnement du broyeur : défaut d'entretien, graissage excessif ou défaut de fabrication.

Suite à l'accident, l'exploitant prévoit :

- la mise en place d'une vidéosurveillance ;
- la mise en place d'un système d'émulsion mousse ;
- la mise en place d'un point d'eau dans le hall de stockage des broyats ;
- la réalisation d'exercices incendie.

Accident

Emballement d'une batterie au lithium dans une usine automobile

N° 46083 - 29/12/2014 - FRANCE - 91 - VIRY-CHATILLON .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46083/>



Une batterie lithium-ion est à l'origine d'un violent départ de feu dans une usine automobile. Suite au constat par un opérateur de la hausse anormale de température de la batterie au moment de sa mise en place sur son moyen d'essai, la batterie a été transportée dans une zone sécurisée et immergée dans un grand volume d'eau prévu à cet effet. Cette immersion a généré une détonation sourde et un violent départ de feu qui n'a fait aucun blessé. Les 40 employés évacuent les lieux.

L'analyse de l'accident montre que le circuit de refroidissement par eau de la batterie accidentée présentait un défaut d'étanchéité. A la mise en eau, un court-circuit interne a engendré un emballement thermique sur une ou plusieurs cellules. En parallèle, l'eau d'immersion était chargée en sel afin d'accroître la décharge de la batterie noyée. Il semblerait que l'eau salée ait amplifié le phénomène d'emballement thermique et généré

un fort dégagement d'hydrogène à l'origine de la détonation et de l'inflammation de vapeurs à la surface de l'eau. Par ailleurs aucun dégagement de fluorure d'hydrogène n'a été constaté.

A la suite de cet accident, les dispositions suivantes ont été prises :

- refonte des procédures d'urgence en cas d'incident sur une batterie ;
- optimisation/renforcement des processus qualité de vérification d'une batterie en fin de cycle de fabrication et avant essai ;
- suppression de l'apport de sel dans l'eau d'immersion des batteries ;
- fourniture de détecteurs portatifs d'acide fluorhydrique gazeux, à utiliser avant toute manipulation d'une batterie incidentée ou douteuse ;
- mise en place d'extracteurs d'air spécifiques dans les laboratoires batterie (zones sécurisées ou les batteries sont manipulées en cas d'incident ou de démontage).

Accident

Incendie dans une usine chimique.

N° 20811 - 26/07/2001 - SUISSE - 00 - PRATTELN .

C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20811/>



Une explosion se produit tôt le matin dans une usine de préparation de produits chimiques. Elle intervient au 4ème étage du bâtiment et provoque l'incendie de celui-ci. Les 20 personnes présentes peuvent être évacuées après avoir donné l'alerte. Les autorités demandent par radio à la population de se confiner. La demande est levée 3 h plus tard. 200 pompiers sont mobilisés pour lutter contre l'incendie. 21 d'entre eux sont soignés sur place : ils souffrent de blessures provoquées par les produits chimiques échappés de canalisations fondues par la chaleur. Selon les premiers éléments, un réacteur contenant 2 000 l de THF (tétrahydrofurane), un solvant, et 70 kg de lithium était en cours de remplissage lorsque la température est montée brutalement, entraînant l'explosion du réacteur. Le réacteur en cause servait à la synthèse de produits utilisés pour la fabrication de médicaments. A priori, les eaux d'extinction ont été récupérées afin d'être traitées ultérieurement. L'exploitant annonce au mois d'octobre qu'il ne reconstruira pas le bâtiment endommagé, l'unité sera délocalisée vers d'autres sites.

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 60996 - 11/07/2023 - FRANCE - 32 - PAVIE .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60996/>

Vers 19h45, un feu se déclare dans le casier en cours d'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux. Le centre de télésurveillance reçoit une alarme de la caméra thermique. Le contrôleur constate une légère fumée sur la caméra de télésurveillance. Sur place, l'astreinte appelle les secours. Arrivés à 20h11, ces derniers confirment un départ de feu de 20 cm de hauteur sur une surface inférieure à 1 m² avec une légère fumée. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 20h20. Un second agent d'astreinte, habilité à la conduite d'engins, creuse et compacte la zone concernée et ajoute de la terre pour étouffer et éviter toute reprise du sinistre. Les pompiers arrosent le secteur jusqu'à 20h40. Le réglage d'une des caméras thermiques est légèrement modifié pour surveiller de plus près une possible reprise dans la zone concernée. L'agent d'astreinte contrôle par télésurveillance sur application mobile toutes les heures jusqu'à

23 h. Vers minuit, la pluie s'abat sur le site.

Le brassage de la zone avec l'engin de chantier montre l'absence de déchets brûlés à 80 cm de la surface du casier. La zone concernée étant située en surface sur une zone centrale du casier et le fond du casier à plus de 10 m, la barrière active n'est pas affectée. Le réseau biogaz est éloigné de plus de 25 m de la zone concernée et n'est pas impacté. La détection précoce et l'intervention des pompiers et de l'astreinte ont permis une maîtrise efficace du départ de feu.

Compte tenu de l'heure tardive après le dernier apport vers 17 h et la zone concernée avec les apports de la semaine, la présence d'un déchet non conforme (déchet chaud entrant à déclenchement retardé de type batterie lithium) ou l'incompatibilité entre deux déchets entrés en mélange serait à l'origine du départ de feu. Le site n'était pas en procédure «fortes chaleurs», les conditions ne le justifiaient pas.

Accident

Incendie de véhicule hybride

N° 60880 - 07/06/2023 - FRANCE - 62 - ANNEZIN .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60880/>

À 9h05, un départ de feu se déclare au niveau d'une voiture hybride de type « essence rechargeable » dans un rond-point. Un voyant s'allume sur le tableau de bord et une odeur se fait ressentir. La conductrice stoppe son véhicule sur le bord de la route, évacue son enfant et alerte les secours. À leur arrivée les pompiers constatent une fumée blanche sortant du véhicule. La police établit un périmètre de sécurité de 100 m autour du véhicule et 6 maisons ainsi qu'un garage automobile, totalisant 8 personnes, sont confinés. En raison du type hybride du véhicule, la batterie de celui-ci peut s'enflammer sur une très longue période après la surchauffe. Un expert d'un garage automobile est dépêché sur place par la police et indique qu'il s'agit d'une batterie lithium-ion. Les pompiers équipés de masques à gaz tentent, en vain, d'accéder à la batterie. Ils refroidissent en continu la batterie à l'aide de 3 lances, nécessitant une importante quantité d'eau. Trois heures après le début de l'événement, les batteries du véhicule s'enflamment subitement, alors qu'aucun point chaud n'est détecté et que la température relevée au moment de l'embrassement est de 16 °C. Les pompiers éteignent l'incendie. Aucune trappe de noyage des batteries n'étant présente sur ce véhicule, la solution d'immersion totale est alors actée. Par manque d'équipement dédié, une solution est mise en place avec l'emploi d'un camion disposant d'une benne étanchéifiée dans laquelle la voiture est immergée à l'aide d'une grue.

Ayant inhalé des fumées, les occupants de la voiture sont pris en charge sur place, mais aucun transport à l'hôpital n'est nécessaire.

L'expert automobile dépêché sur place confirme que l'évènement provient bien d'un problème au niveau des batteries lithium-ion du véhicule.

Accident

Incendie de batteries lithium dans une usine de fabrication de batteries

N° 60285 - 08/02/2023 - FRANCE - 73 - EPIERRE .

C26.12 - Fabrication de cartes électroniques assemblées

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60285/>



Vers midi, un feu, accompagné d'explosions, se déclare au niveau d'une batterie lithium

"retour client" dans un local d'une usine de 1 500 m² spécialisée dans la fabrication de cartes électroniques et de batteries. Les flammes impactent la chaîne de montage voisine, ainsi qu'un stock de batteries prêtes à l'expédition. Un panache de fumée se dégage au-dessus de la zone. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et une cinquantaine d'employés de la zone industrielle est évacuée. L'électricité et l'alimentation en eau potable de l'usine sont coupées. Les pompiers, travaillant dans des conditions de visibilité très faible, maîtrisent l'incendie, en début d'après-midi, à l'aide de 3 lances dont une sur échelle. Les secours placent 53 batteries au lithium dans des grands bacs d'eau salées sous surveillance pendant quelques jours pour les stabiliser avant évacuation ou recyclage. Six batteries non impactées sont laissées dans le bâtiment et balisées avec de la rubalise. Le bâtiment est ventilé manuellement. Des contrôles sont effectués à la caméra thermique pour s'assurer de la bonne extinction et de l'absence de points chauds. Les relevés toxicologiques se révèlent négatifs.

Un des ouvriers blessé à la main lors de l'évacuation et un pompier intoxiqué par les fumées suite au dysfonctionnement de son ARI sont transportés à l'hôpital. L'eau d'extinction utilisée est confinée sur la dalle du bâtiment, formant rétention. Les dégâts matériels étant importants sur l'outil industriel (100 m² détruits dans la zone production et l'ensemble de cette zone est impactée par l'eau et les fumées), 30 salariés sont en chômage technique pour une durée indéterminée. Les dégâts sont estimés à plus de 3 MEUR.

Accident

Explosion et incendie d'un conteneur de batteries au lithium dans une usine d'accumulateurs électriques

N° 60049 - 23/12/2022 - FRANCE - 63 - LEMPDES .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60049/>



Vers 21 h, un feu se déclare sur un caisson en plastique de 1 m³ contenant 500 à 600 kg d'éléments de batteries lithium-ion situés sur le parking extérieur d'une usine spécialisée dans la fabrication de batteries lithium à partir de cellules, et dans l'électrification de véhicules thermiques. Pendant 15 min, des flammes de couleur très vive se dégagent du fait du dégazage et de la combustion des cellules lithium. Les pompiers éteignent l'incendie. La chaleur dégagée affecte les batteries et les cellules présentes dans 2 conteneurs maritimes métalliques proches. Lors de son ouverture par les pompiers, le conteneur le plus proche explose. L'incendie est éteint après noyage à l'eau dopée avec du mouillant, ce qui empêche tout emballage thermique. Une société privée assure la surveillance du site pour la nuit. Une odeur âcre est ressentie dans la zone artisanale.

Le conteneur de 1 m³ est entièrement détruit. Les 3 pompiers blessés par l'explosion, dont un gravement, sont transportés à l'hôpital.

Les pompiers rencontrent des difficultés d'intervention en raison de l'absence de :

- étiquetage signalant le contenu des conteneurs ;
- dispositif d'évacuation des surpressions dans les conteneurs ;
- moyens d'extinction actifs ou passifs dans les conteneurs.

Accident

Incendie d'un bus alimenté par batteries LMP

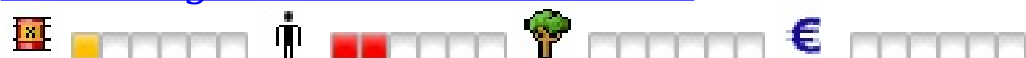
N° 58953 - 29/04/2022 - FRANCE - 75 - PARIS .

H49.31 - Transports urbains et suburbains de

Les batteries lithium sont de plus en plus répandues et équipent la plupart des appareils portables, la quasi-totalité des véhicules

voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58953/>



Vers 8 h, un feu se déclare sur un bus de transport urbain alimenté par 6 batteries Lithium Métal Polymère (LMP "tout solide", capacité totale de 441 kWh) en ville. L'incendie se propage en façade d'un immeuble de 8 étages à usage mixte de commerces et de bureaux, dont 50 personnes sont évacuées. Les pompiers éteignent l'incendie avant 10 h à l'aide de 4 lances dont 2 de grande puissance et 2 queues de paon peu. Le bus est levé pour évacuation. Les batteries figées dans le bitume sont récupérées en début d'après-midi. Le tout est transporté sous escorte dans une zone de quarantaine des transports parisiens.

Le véhicule est détruit et la façade endommagée sur 35 m². La station de métro et de bus est non desservie pendant 2 h.

Sur des vidéos prises par des témoins, une explosion se produit sur le toit du bus où sont situées les batteries LMP, suivie de flammes qui s'étendent à toute la carrosserie. Un incendie s'est déjà produit sur un bus de la même série au début du mois (ARIA 58857). Par mesure de précaution, la régie des transports parisiens retire de la circulation 149 bus de la même série (soit 30 % de sa flotte de bus électriques) et demande au fournisseur des véhicules une expertise complète pour déterminer l'origine des incendies. Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) effectue une enquête.

électriques, les moyens de mobilités douces et sont utilisées pour stocker les énergies renouvelables notamment. Les piles lithium sont régulièrement à l'origine d'un feu lorsqu'elles sont stockées en vrac dans un contenant (fût, caisse, etc... en déchèterie, industriels...), lors de charge prolongée (trottinette, vélo, téléphone...), après avoir subi un choc (accident VL, chute de Vélo...) ou soumis à une source de chaleur (190°C/200°C) comme un incendie (cas du container) notamment. L'emballage thermique peut intervenir plusieurs jours après un choc. On retrouve plusieurs technologies des électrolytes : Lithium, Lithium-ion, Lithium Métal polymère (LMP)...

(Source : Partage d'expérience n°01-2023 - SDIS 63)

Accident

Incendie d'un bus à énergie électrique

N° 58951 - 29/04/2022 - FRANCE - 11 - CARCASSONNE .

H49.31 - Transports urbains et suburbains de voyageurs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58951/>



Vers 8h45, un bus de transport urbain à énergie électrique, sans usagers (en cours d'essai), prend feu après avoir heurté un pont de voies de transports ferroviaires. Le bus est alimenté par des batteries Lithium-ion (Li-ion, capacité totale de 220 kWh, 5 packs de 44 kw).

Le chauffeur tente d'éteindre l'incendie sans succès, il sort du véhicule et alerte les pompiers. De la fumée noire se dégage. La circulation ferroviaire et fluviale est interrompue. Des moyens poudre en provenance de l'aéroport sont utilisés pour éteindre l'incendie. Vers 12h30, le feu est éteint. Le bus est évacué par un transporteur sur une zone libre de tout obstacle sur 30 m. En raison de la présence d'une irisation sur le canal, le gestionnaire du réseau fluvial est alerté. Après la réalisation d'une expertise, le pont est de nouveau ouvert à la circulation en début d'après-midi.

La cause de l'incendie est l'inflammation des batteries lithium-ion situées en partie haute du bus après le choc avec le pont.

Accident

Incendie et explosion dans un système de stockage d'énergie par batteries lithium N° 59571 - 16/04/2021 - CHINE - 00 - PEKIN .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59571/>



Vers 12h15, un feu se produit au niveau d'une station électrique située sur le toit d'un centre commercial. Vers 14h15, alors que les pompiers interviennent sur l'incendie, une explosion se produit au niveau du système de stockage d'énergie par batterie lithium-fer-phosphate. Le système de stockage d'énergie (25 MWh), connecté à une installation de panneaux solaires, vise à mettre à disposition de l'électricité pour des bornes de recharge pour des véhicules électriques. L'explosion tue deux pompiers et en blesse un. Un employé est porté disparu. L'incendie est éteint à 23h40.

Accident

Incendie dans un centre de tri des déchets

N° 56420 - 24/11/2020 - FRANCE - 95 - SARCELLES .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56420/>



Vers 9h15, un opérateur d'un centre de tri constate un départ de feu de déchets sur un tapis de transport à 10 m de haut dans un bâtiment industriel de 3 000 m². Le POI est déclenché et le personnel évacué. Les chargeuses ainsi que les chariots élévateurs sont isolés à l'extérieur. L'alimentation générale est coupée, les portes coupe-feu sont fermées et les skydomes ouverts. L'exploitant appelle les pompiers. Les opérateurs tentent d'éviter la propagation de l'incendie à l'aide de 3 RIA. Les pompiers prennent le relai à 9h40 et mettent en place 2 lances branchées sur les poteaux à l'entrée du site. Les fumées se dégagent en direction d'un établissement scolaire à proximité. Les élèves sont confinés et 14 d'entre eux, incommodés par les fumées, sont évacués à l'hôpital. A l'aide de la grande échelle, les pompiers cassent 4 skydomes sur le toit pour faciliter l'évacuation des fumées. L'incendie est maîtrisé vers 10 h, puis éteint vers 13 h. Les contrôles à la caméra thermique relèvent une température de 30 °C.

Un trieur optique, 2 convoyeurs et du câblage électrique sont endommagés. 300 m² de toiture sont à remplacer et 8 skydomes sont hors service. La réception des collectes est stoppée. Les eaux d'extinction sont concentrées dans le hall de stockage, puis évacuées par une entreprise spécialisée.

L'origine du sinistre pourrait être une pile lithium ou une batterie qui se serait coincé sur le convoyeur.

Accident

Auto-échauffement d'une batterie lithium-ion

N° 54573 - 23/10/2019 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54573/>



Vers 23h50, un fort dégagement de fumée se produit sur une batterie constituée de 176 cellules dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de piles et d'accumulateurs électriques. L'alerte est donnée par les employés. Ils évacuent la batterie avec un transpalette. L'extinction est réalisée par les salariés avant l'arrivée des secours au moyen d'un extincteur, puis d'un RIA. Les employés sont évacués. Les fumées incommodent 12 personnes dont 9 personnes sont transportées à l'hôpital pour des examens. La batterie est immergée dans une benne de 50 m³ pour finaliser le refroidissement.

Un emballage thermique de batterie Li-ion s'apparente à une fuite de gaz enflammée avec ou sans pression, selon le modèle de batterie concerné (puissance, cellules utilisés, nature de l'enveloppe du pack, taux de charge...). Un dégagement d'acide fluorhydrique se produit. Une batterie ayant subi un emballage thermique peut se ré-inflammer après un délai de 24 heures.

Un emballage thermique s'est produit sur une batterie de 7 kWh. L'incendie s'est propagé aux batteries à proximité. Les pompiers notent une bonne collaboration avec l'exploitant facilitée par les exercices réalisés en partenariat avant l'accident. Ils relèvent quelques difficultés et notamment :

- un manque de maîtrise de la procédure intervention en cas d'incendie de la part de l'exploitant ;
- l'absence d'EPI adaptés ;
- l'absence de zone d'immersion immédiate pour les batteries ;
- l'absence de moyens de désenfumage propre à l'entreprise rendant plus difficile leur mise en oeuvre.

Une fois la batterie complètement refroidi et l'échauffement terminé, l'exploitant procède à une investigation. Il remarque que les conducteurs de courant ont été arrachés et mis à nu. Il soupçonne que ces désordres ont été occasionnés lors de la descente avec le palan du carter de protection sur le châssis de la batterie. Ces fils mis à nu ont pu provoquer, en se touchant entre eux, un court-circuit externe d'une ou plusieurs cellules.

L'exploitant prévoit de :

- modifier l'ordre de chargement des packs sur le châssis dans le mode opératoire pour diminuer le risque d'arrachement des câbles ;
- mettre des capots de protection pour protéger la sortie des faisceaux.

Accident

Explosion dans un conteneur d'un système de stockage d'énergie (ESS) lithium-ion N° 54822 - 19/04/2019 - ETATS-UNIS - 00 - SURPRISE .

D35.13 - Distribution d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54822/>



Une violente explosion survient sur un conteneur d'un système de stockage d'énergie (ESS) lithium-ion. L'ESS, installé en plein désert en 2017 et d'une puissance totale de 2 MW AC/2,16 MWh, est connecté à un parc solaire. Il est composé d'un conteneur en acier (dimension 15x4x4 m) muni de 27 racks, constitués chacun de 14 modules de batterie, eux-mêmes constitués de 28 cellules de batterie lithium-ion NMC (nickel manganèse cobalt).

L'ESS est surveillé à distance via une communication sans fil. Vers 17 h, alors que les modules sont chargés à 90 %, le système relève une chute anormale de tension des cellules d'un module, accompagnée d'une élévation de température de 10 °C en moins d'une minute. La détection de fumée déclenche l'ouverture du système d'extinction (solution gazeuse stockée sous pression). Des opérateurs sont envoyés sur place. Ils alertent les pompiers vers 17h40 du fait de la présence, entre 60 cm et 1 m du sol, d'un nuage de couleur blanche/grise et d'odeurs âcres, autour du conteneur. Deux routes à proximité sont coupées. La supervision à distance de l'ESS n'est plus fonctionnelle. L'arrêt d'urgence de l'ESS est actionné. Les pompiers prennent connaissance du plan d'intervention d'urgence de l'exploitant. Aucune recommandation relative à un emballement thermique en cascade, un incendie ou des informations sur le potentiel d'un risque d'explosion n'y est mentionnée. Les pompiers attendent que la température à proximité de l'ESS ainsi que les concentrations en cyanure d'hydrogène (HCN) et monoxyde de carbone (CO) diminuent. Le conteneur ne dispose d'aucun moyen de ventilation manoeuvrable à distance. Vers 20 h, du fait de la baisse des concentrations de gaz, les pompiers ouvrent l'une des 2 portes du conteneur. A l'intérieur, la température est de 40 °C, sans feu actif ni arc visible. Soudain, une violente explosion, accompagnée de flammes de plus de 20 m de long et 6 m de haut, se produit à l'extérieur de l'ESS par la porte. Après l'explosion, aucun feu n'est détecté dans l'ESS.

L'explosion arrache la porte en métal du conteneur et propulse certains pompiers à plus de 20 m de l'ESS. 8 pompiers sont blessés, dont 4 grièvement, ainsi qu'un policier légèrement.

L'origine de l'emballement thermique est dû à un défaut interne d'une cellule. Si l'agent extincteur utilisé permet l'extinction d'un départ de feu, il ne peut empêcher l'emballement thermique en cascade aux autres cellules, modules et racks. L'accumulation des gaz et vapeurs inflammables émis lors de l'emballement thermique en cascade dans l'ESS confiné, associée à l'apport d'oxygène lors de l'ouverture du conteneur et la rencontre avec une source de chaleur ou une étincelle, ont pu réunir les conditions de l'explosion. Il n'existait pas de procédure d'urgence relative aux opérations d'extinction, de ventilation et d'entrée dans le conteneur pour les pompiers.

Accident

Incendie de batterie Li-ion

N° 59633 - 06/09/2022 - FRANCE - 04 - GREOUX-LES-BAINS .

C30.12 - Construction de bateaux de plaisance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59633/>



Vers 10h30, un feu de batteries lithium-ion (Li-ion) se déclare dans un box de récupération de 1 m³ contenant 43 batteries Li-ion reformées dans une usine de construction de bateaux de plaisance. L'exploitant recouvre le réservoir avec 3 godets de sable. Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. La société qui gère la récupération des batteries conseille d'immerger la totalité du box, cependant la bâche qui aurait pu être utilisée présente une légère fuite. Devant le risque de pollution de sol, cette solution est écartée. Les regards de récupération des eaux pluviales sont obturés. Les 3 autres box situés à côté de celui concerné par l'incendie sont extraits et mis en sécurité. Les pompiers et des membres du personnel sous appareils respiratoires isolants retirent un maximum de sable, puis les batteries non touchées par l'incendie. Les 31 batteries ayant des températures supérieures à 30 °C sont immergées dans des conteneurs plastiques remplis d'eau. Ces batteries, qui servent en usage normal à alimenter les bateaux électriques, sont des batteries capables de résister à 1 h d'immersion. L'exploitant les maintient sous l'eau entre 48 et 72 h sur site.

Les 3 batteries qui ont le plus chauffé sont transférées dans des sarcophages vers le fabricant allemand qui traite aussi le recyclage. Les autres sont renvoyées au recyclage sous le conditionnement habituel. L'eau de refroidissement des bacs est prise en charge par la filière dédiée. Onze personnes sont en chômage technique pendant 2 jours.

Accident

Feu de ferrailles sur un site de récupération de déchets non dangereux

N° 59644 - 23/08/2022 - FRANCE - 67 - STRASBOURG .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59644/>

Vers 11h20, lors du chargement de métal à broyer sur un site de récupération de déchets non dangereux à l'aide d'une grue, de la ferraille s'enflamme dans le grappin. La marchandise en feu est isolée mais les flammes se sont déjà propagées dans le reste de ferraille à broyer. Les pompiers sont alertés et arrivent sur site vers 11h40, après avoir rencontré des difficultés à localiser le site. Ils font face également à des problèmes au niveau du poteau incendie extérieur au site, ce dernier étant fuyard. Les vannes de sectionnement sont fermées. Les pompiers arrosent le feu pendant 1h30.

Les 100 t de ferrailles brûlées sont expédiées vers le broyeur. Les eaux d'extinction retenues sur le site sont analysées afin d'évaluer le mode de traitement approprié. Trois piézomètres sont installés sur le site pour réaliser des prélèvements et des analyses.

L'origine de l'incendie est probablement une batterie lithium qui s'est enflammée au contact du grappin de la grue. Les conditions météorologiques défavorables (temps sec et très chaud) ont pu favoriser le développement de l'incendie.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- rappel des procédures de réception (contrôles au chargement et au déchargement, liste des produits interdits) ;
- réalisation d'exercices d'urgence environnement et sécurité (fermeture des vannes, évacuation du site...) ;
- réduction du stock sur site afin de limiter les conséquences en cas d'incendie / ilotage pour limiter la propagation ;
- amélioration de la communication avec les pompiers / vérification par les services de la ville du poteau incendie externe défectueux.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets non dangereux

N° 59240 - 15/06/2022 - FRANCE - 25 - BESANCON .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59240/>

Vers 10 h, un employé d'un centre de tri détecte un départ de feu en cabine de tri. L'employé saisit les déchets "fumant", les isole dans une poubelle et les immerge dans de l'eau. La poubelle est ensuite entreposée à l'extérieur loin du bâtiment. L'activité reprend après vérification de l'absence de fumée sur le process et notamment au niveau des alvéoles sous cabine, du stock vrac et des balles. L'exploitant utilise une caméra thermique pour vérifier les convoyeurs et le stock restant de la veille, d'où provenait la source du départ de feu, puis pour assurer une surveillance pendant 2 h.

L'origine de l'événement est une batterie au lithium qui a été déposée par erreur dans un

bac de tri par un usager parmi les déchets ménagers recyclables (DMR). La batterie est passée dans le process de tri puis a été dirigée en cabine de tri.

L'exploitant réalise les actions suivantes :

- programmation d'un 1/4 h QSE rappelant la procédure "que faire en cas de départ de feu" en insistant sur l'utilisation d'un extincteur par le personnel formé et en interdisant la manipulation de déchets prenant feu ;
- étude de la mise en place d'extincteurs à la vermiculite adaptés au départ de feu des batteries au lithium ;
- étude de l'installation d'une caméra thermique sur les convoyeurs à l'entrée du tri.

Accident

Feu dans un centre de tri des déchets

N° 59435 - 04/04/2022 - FRANCE - 91 - VERT-LE-GRAND .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59435/>

Vers 20 h, un feu se déclare sur des déchets électroniques (DEEE) dans un centre de tri. Un employé attaque le feu à l'aide d'une lance et les pompiers arrivent sur site. L'exploitant déclenche son POI. À 20h43, la personne d'astreinte intervient avec la chargeuse. Les vannes des bassins sont fermées. À 21h53, le feu est maîtrisé et les pompiers quittent le site à 22h45. Une entreprise spécialisée réalise le pompage des eaux souillées dans le bassin. Les DEEE humidifiés sont mis dans un conteneur pour évacuation.

La présence d'un déclencheur de type pile lithium dégradée serait à l'origine de l'événement.

L'exploitant optimise les interventions de la société de sécurité et prévoit une formation incendie ainsi que la mise à disposition d'EPI.

Accident

Incendie de remorque de DEEE

N° 58785 - 22/12/2021 - FRANCE - 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58785/>

Vers 14h30, un feu se déclare dans une remorque de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) stocké dans une usine de récupération de déchets triés. Le chauffeur aperçoit de la fumée blanche au-dessus. Sachant que la prise de feu peut être rapide avec ce type de déchets, le responsable d'exploitation tente d'étouffer l'incendie avec 3 extincteurs. Le feu se calme quelque temps avant de reprendre et la fumée se fait de plus en plus épaisse. Un employé alerte les pompiers. Le personnel présent est évacué. Les pompiers obstruent les avaloirs d'eaux de pluie, puis le collecteur par un coussin gonflable au niveau du regard. Les côtés de la remorque sont brisés pour faciliter l'arrosage. Les pompiers maîtrisent l'incendie avec 2 lances à mousse peu avant 18 h. Ils restent sur place jusqu'à 19h/19h30 pour s'assurer, avec caméra thermique, que tout est éteint sans reprise possible. Une société spécialisée pompe les eaux d'incendie pour traitement en filière dédiée. Le lendemain matin, le site est balayé et les matières sont rassemblées autour de la remorque sinistrée. L'activité du site reprend vers 8 h. Une remorque vide est remise en place dans l'après-midi.

L'exploitant balise la remorque sinistrée, pour éviter les interactions avec l'activité, en attendant l'enlèvement des PAM (petits appareils en mélange) vers un centre de stockage et traitement des déchets non dangereux et l'expertise de la remorque par l'assurance des transports.

La présence de piles et batteries lithium contenues dans les PAM notamment dans les trottinettes électriques est à l'origine du départ de feu. Les petits appareils sont empilés dans des remorques, ce qui détériore les appareils et les batteries et augmente le risque d'incendie. Le directeur du site indique que la profession est consciente du problème et a décidé de remplacer les cages métalliques en déchetterie par des cages plastiques avec couvercles qui seront empilées lors des opérations de massification sur les sites de regroupement.

Accident

Explosion d'un cabanon contenant des batteries de lithium

N° 56894 - 10/03/2021 - FRANCE - 02 - BERNY-RIVIERE .

I55.30 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56894/>



Vers minuit, un cabanon explose à l'intérieur d'un camping. Le cabanon, de 6 m³, contient des batteries au lithium servant au fonctionnement des petites voitures électriques. Le propriétaire décède. Des débris sont visibles sur 200 m².

Accident

Incendie dans une usine de produits pharmaceutiques

N° 54991 - 23/01/2020 - FRANCE - 38 - CHASSE-SUR-RHONE .

C21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54991/>



Vers 4h20, dans une usine de fabrication de produits pharmaceutiques, un feu se déclare à l'extérieur d'un atelier, sur un poste de chargement de butyllithium. Un flexible (diamètre 2,5 cm, long de quelques mètres) alimente un réacteur à partir de 2 conteneurs de 270 l via une ligne de transfert fixe. Au cours du remplissage du réacteur, la rupture d'un joint assurant l'étanchéité entre le flexible et la ligne de transfert a entraîné une fuite de produit qui s'est enflammée au contact de l'air.

L'exploitant déclenche son POI, met en sécurité l'ensemble des installations et évacuent 38 employés. La vanne du conteneur est immédiatement fermée et l'extinction du produit entreprise à l'aide d'un extincteur à poudre. Les pompiers utilisent des extincteurs à poudre pour éteindre les flammes qui se forment au fur et à mesure que la ligne de transfert se vide.

Quelques litres d'une solution de butyllithium concentrée à 23 % dans de l'hexane s'enflamment spontanément au contact de l'air. Lors la rupture du joint connectant le flexible à la ligne de transfert, les conteneurs et le réacteur ont été isolés par des vannes et seule la quantité contenue dans la ligne de transfert s'est échappée et a brûlé.

Aucun dommage significatif n'est observé sur les installations concernées et les procédés mis en oeuvre dans l'atelier concerné sont finalisés avant que l'installation ne soit arrêtée pour investigation et amélioration du poste de chargement. En particulier, une ligne de chargement sans joint est mise en place.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de DEEE

N° 53100 - 10/02/2019 - FRANCE - 49 - VERRIERES-EN-ANJOU .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53100/>



Vers 12 h, dans un centre de traitement de DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques), un feu se déclare en extérieur dans une alvéole de stockage de 200 m³ de PAM (petit appareil électroménager). Des fumées se dégagent. L'alarme incendie et le sprinklage se déclenchent. Les 2 salariés présents sur les lieux sont évacués. Après levée de doute, le gardien alerte les pompiers qui, à leur arrivée vers 12h25, arrosent l'incendie et mènent une opération de déblaiement afin d'atteindre le coeur du foyer. Le personnel d'astreinte coupe les énergies et ferme le bassin de rétention. L'incendie est maîtrisé vers 15 h.

Le gardien, exposé aux fumées, est transporté par précaution à l'hôpital pour examen de contrôle des voies respiratoires. Il reprend son poste de travail en fin d'après-midi. Il y a eu très peu de fumées d'incendie compte tenu des moyens de lutte rapidement mis en oeuvre. La plupart des eaux d'incendie, ayant stagné sur l'aire de stockage, sont pompées pour traitement externe. Un faible volume d'eau incendie rejoint le bassin de confinement, sans impact sur la qualité des eaux du bassin qui rouvrir après contrôle des paramètres de rejet. Les déchets issus de l'incendie, en faible quantité, sont réintroduits dans le process de traitement des DEEE. L'alvéole de stockage est endommagée.

La présence de piles et batteries lithium dans les PAM serait à l'origine du sinistre.

Un incendie est déjà survenu sur ce site en 2018 (ARIA 51935).

Accident

Feu dans une entreprise de recyclage de piles électriques.

N° 43482 - 25/02/2013 - FRANCE - 42 - FEURS .

C24.10 - Sidérurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43482/>



Un feu se déclare vers 18h45 dans un fût scellé de piles boutons au lithium dans un bâtiment de 1 500 m² d'une entreprise de traitement de déchets métalliques et de recyclage de piles électriques usagées. Le couvercle du fût est projeté ainsi que des piles incandescentes qui enflamment le bardage translucide en polycarbonate du bâtiment, un établi en bois, des déchets d'emballage dans une benne, 2 fûts de piles alcalines et des câbles électriques d'un pont roulant. Les alimentations en gaz et électricité de l'atelier sont interrompues. Les employés de bureaux de l'établissement donnent l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie en 30 min avec des extincteurs à poudre sur roues et arrosent le bardage en plastique avec 2 lances à eau. L'intervention des secours s'achève vers 21 h. Les déchets sont récupérés dans une benne et traités dans un centre spécialisé. Selon l'exploitant, les piles qui arrivent sur le site en alvéoles plastiques sont mises en fûts avec des couches intermédiaires de 10 cm de vermiculite avant expédition dans une entreprise de traitement en Allemagne. Le jour du sinistre et jusqu'à 16 h, fin de la journée de travail des opérateurs, 3 employés avaient reconditionné dans 1 fût métallique plein scellé et 1 fût à 50 % une partie d'un lot de 975 kg de piles. Ces dernières n'étant pas déchargées, un court-circuit aurait provoqué un échauffement et l'explosion du fût scellé.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport précisant les circonstances et les causes de l'accident, son impact sur les personnes et l'environnement ainsi que les mesures correctives envisagées pour éviter son renouvellement. L'exploitant arrête l'activité de reconditionnement des piles lithium. Depuis l'explosion mortelle survenue au niveau du four de fusion de l'usine, le 25/06/2011 (ARIA 40509), cet établissement n'effectuait plus qu'une activité de transit et conditionnement de déchets dans l'attente de décisions sur le devenir du site.

Accident

Départ de feu de batteries au lithium dans une usine d'incinération

N° 40306 - 18/05/2011 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40306/>



A 15h40, un opérateur charge des seaux contenant des batteries au lithium usagées dans le monte-charge d'un four rotatif d'une usine d'incinération de déchets dangereux quand un des seaux dégage une forte fumée puis s'enflamme. Il saisit un extincteur à poudre pour arroser le seau mais n'arrive pas à l'éteindre. Il alerte sa hiérarchie qui déclenche le POI à 15h50. L'équipe de secours interne intervient à 15h55 et les services de secours, alertés à 16h, arrivent sur site à 16h30 avec 20 pompiers, 2 fourgons grande puissance et 1 cellule mobile d'intervention chimique (CMIC). Le feu est maîtrisé à 16h55. Un stock de poudre d'extinction spécifique pour le lithium, envoyé depuis Lyon, est répandu sur la zone sinistrée à 18 h. Les pompiers quittent les lieux à 19h30 après nettoyage de la zone et levée du POI. L'exploitant informe l'inspection des installations classées et les riverains vers 16h45.

Le four n'étant pas endommagé, l'exploitant envisage d'y éliminer le reste du stock des batteries au lithium, à un faible débit et sous protection préventive de poudre. D'après l'inspection des installations classées, une réaction entre les piles au lithium et d'autres déchets serait à l'origine de l'incendie. Le chargement de 1,820 t de batteries usagées est arrivé sur le site le matin à 8h20, à l'état congelé. L'incinération devait avoir lieu à 8h45, la procédure prévoyant un traitement à réception immédiat. Mais, le four rotatif étant indisponible, les batteries sont restées en attente en stockage tampon à température ambiante et leur traitement a été reporté à la prise de poste de l'après-midi.

Accident

Incendie dans un centre de regroupement et de prétraitement de déchets dangereux

N° 53859 - 01/09/2004 - BELGIQUE - 00 - NC .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53859/>



Dans un centre de regroupement et de prétraitement des déchets dangereux, un feu se déclare dans un fût de 60 l réservé contenant des piles au lithium. Des flammes sortent du fût ; les piles sont projetées hors du fût vers le plafond. Le sprinklage de mousse se déclenche automatiquement ainsi que la fermeture des portes coupe-feu.

L'incendie pourrait être lié à un court-circuit (mise en liaison accidentelle anode/cathode) au sein des piles contenues dans le fût ou à une réaction entre les piles au lithium et des résidus acides.

Suite à l'incendie, une série de recommandations sont formulées afin d'éviter un nouvel accident :

- réaliser une analyse de risques spécifiques au poste de tri des piles ;
- trier les piles dans de petits récipients reliés à la terre puis les vider dans un fût de plus grande contenance également relié à la terre ;
- mettre en place une procédure pour que le personnel vide, chaque fin de journée, les piles triés dans un armoire extérieure spécifique ;
- placer un agent extincteur à côté du poste de tri ;
- interdire toute utilisation d'eau à proximité des fûts (le lithium réagissant avec l'eau ou l'air humide) ;
- veiller à éliminer les résidus acides (piles qui coulent) et à nettoyer les piles au lithium souillées à l'aide d'un chiffon.

Accident

Incendie dans un stockage de piles.

N° 26812 - 29/03/2004 - FRANCE - 78 - LIMAY .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/26812/>



Un feu se déclare à 1h20 dans une zone de 10 m² d'une usine de traitement de déchets. Le bâtiment concerné abrite des déchets variés en transit (piles usagées, aérosols, déchets toxiques destinés au stockage en formation géologique..). La moitié des 15 t de piles usagées en attente d'évacuation est calcinée, mais le feu n'a pas atteint les autres déchets stockés dans le bâtiment. L'incendie qui est maîtrisé en 30 min, n'aura aucune conséquence humaine ou environnementale notable. Les 100 m³ d'eaux d'extinctions récupérés dans un bassin sont éliminés en tant que déchets industriels. Les dommages matériels évalués à 300 Keuros concernent quelques panneaux de bardage et 20 m² de toiture. Un court-circuit entre plusieurs piles, notamment au lithium, présentes dans le mélange de piles alcalines et salines serait à l'origine de l'accident (le courant de court-circuit d'une pile alcaline est de l'ordre de quelques dixièmes de mA, celui de piles au lithium, de l'ordre de quelques dixièmes d'A). A la suite de cet accident, l'exploitant doit réactualiser le POI de son établissement et envisager la mise en place de dispositions particulières pour le stockage des piles : protection incendie des locaux, tri des piles par type, nature des conteneurs utilisés...

Accident

Incendie de batteries au lithium et de pneumatiques dans un entrepôt

N° 60243 - 16/01/2023 - FRANCE - 76 - GRAND-COURONNE .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60243/>



Vers 16h20, un feu se déclare dans une des 4 cellules d'un entrepôt de 26 000 m². Cette cellule de 6 000 m² appartient à une entreprise de transport et de logistique spécialisée dans le stockage de produits divers, essentiellement des équipements automobiles, et stocke 12 250 batteries automobiles au lithium (technologie lithium polymère métal). Celles-ci sont des pièces usagées destinées à être diagnostiquées en vue d'une décision de maintenance. Certaines sont stockées depuis 4 ans. Un cariste préparant des expéditions pour le lendemain entend des bruits d'explosion. Il se déplace mais le feu est trop important pour intervenir avec les extincteurs. L'alarme sonore incendie se déclenche

lorsque le personnel présent s'approche de la porte de sortie de la cellule, soit 5 min après le début du sinistre. Les employés des différentes cellules sont évacués. L'incendie se propage à la cellule attenante de 6 000 m², appartenant à un grossiste en pneumatiques et pièces détachées automobiles, qui stocke 70 000 pneus, et à une troisième cellule contenant du textile et des cartons. Un épais panache de fumée noire se dégage et des explosions sont entendues. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. La combustion du lithium entraînant un dégagement gazeux d'acide fluorhydrique, les pompiers utilisent des équipements de sécurité spécifiques et sortent les aérosols de la 4^{ème} cellule. Ils circonscrivent l'incendie aux 3 premières cellules vers 23h30 à l'aide de lances dont certaines sur échelle. L'exploitant met en place un gardiennage visant à prévenir toute intrusion sur le site. L'opération d'extinction se prolonge à l'aide d'eau additivée et de mousse sur les pneus. L'incendie est déclaré neutralisé deux jours plus tard à 22h30. Les pompiers quittent le site après une semaine d'intervention. Un groupe motopompe branché est laissé sur place en cas de reprise de feu.

L'accès au bâtiment sinistré est interdit. Toutes les activités sont mises à l'arrêt et 165 personnes sont en chômage technique. Les mesures de qualité de l'air se révèlent nulles sur l'ensemble des substances recherchées. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction confinées dans une rétention pour les évacuer en filière adaptée, ce qui nécessite une noria de camions et dure 15 jours. L'intégralité des marchandises des 3 cellules concernées est détruite. Le système de désenfumage de la 1^{ère} cellule n'a pas fonctionné. Une opération de ramassage des débris générés par l'incendie est menée et concerne également l'extérieur du site (mise en place d'un numéro d'appel d'urgence pour les riverains).

L'inspection des installations classées relève des non-conformités notamment sur l'incompatibilité et les conditions de stockage. Les systèmes d'extinction et de désenfumage avaient été contrôlés et ne présentaient pas de non-conformités.

Le BEA-RI réalise une enquête pour en extraire un retour d'expérience sur les risques liés au stockage de batteries au lithium.

Accident

Incendie de déchets non-triés dans une société de récupération de déchets

N° 59869 - 27/10/2022 - FRANCE - 69 - COLOMBIER-SAUGNIEU .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59869/>

Vers 21h45, un feu se déclare dans un stock de 2 000 m³ de déchets non dangereux de type déchets de chantiers contenant notamment de la laine de verre, du béton, du bois situé sur une plateforme extérieure dans une entreprise spécialisée dans la récupération et le recyclage de déchets industriels. L'aéroport se situant à une centaine de mètres donne l'alerte. D'après l'exploitant, des fumées sont visibles sur les enregistrements vidéo à partir de 20 h. L'incendie se propage vers un stockage contigu de 1 500 m³ composé de déchets partiellement triés à la pelle mécanique avant leur passage en chaîne de tri. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 5 lances dont une sur échelle après 6h30 d'intervention. Les déchets sont déplacés avec les moyens de l'entreprise pour parfaire l'extinction. Un gardiennage est mis en place pour le week-end. Les eaux d'extinction sont contenues sur le site.

Trois semaines après l'incendie, les eaux d'extinction sont encore stockées dans un bassin de rétention de 3 100 m³. Une entreprise spécialisée retire la couche superficielle de mousse, débris flottants, eau superficielle. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de maintenir une capacité libre pour la réception d'autres eaux à la suite d'un

tel évènement.

Le feu s'est déclaré, en dehors des heures ouvrées, dans un stock de déchets encore non trié. L'exploitant émet 2 hypothèses : une piste criminelle, car le stock incendié se situe à moins de 20 m de la clôture, à portée de jet incendiaire depuis l'extérieur ou une prise de feu accidentelle dans le massif de déchets, liée par exemple à un objet contenant une batterie au lithium dégradée.

Le site a déjà connu un incendie en dehors des heures ouvrées le week-end fin juillet 2013 (ARIA 44128). L'implantation d'une nouvelle chaîne de tri industrielle ainsi que des difficultés logistiques ont conduit à dépasser certaines quantités de stockage, qui ne sont toutefois pas en cause dans cet incendie cantonné à la zone de réception du site.

Accident

Incendie sur une presse à paquets dans un centre de tri

N° 59538 - 26/07/2022 - FRANCE - 45 - SARAN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59538/>

Vers 2 h, un feu se déclare sur une presse à paquets dans un centre de tri. Le chef d'équipe est alerté par une détection de flamme au niveau de la presse à paquets. Le sprinklage s'active automatiquement. Les lieux sont évacués. Sur place, le chef d'équipe s'aperçoit que la tête de sprinklage n'atteint pas directement le feu. Il décide de percuter un extincteur et de le diriger vers le départ de flamme. Il maîtrise rapidement le feu.

Le départ de feu aurait été causé par l'écrasement d'une pile au lithium par la presse ou la compression d'une bouteille d'aérosol non vidée.

L'exploitant étudie la mise en place d'une tête de sprinklage supplémentaire pour assurer une meilleure efficacité lors de la déclaration d'un feu au niveau de la presse à paquets.

Un incendie s'était déjà produit sur la presse 5 mois auparavant (ARIA 58911).

Accident

Incendie de fûts de piles lithium en mélange dans un centre de tri de DEEE

N° 60223 - 05/07/2022 - FRANCE - 39 - BLETTERANS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60223/>



Vers 20h30, un feu se déclare au niveau d'un fût métallique de piles boutons lithium en mélange stocké dans un local dédié d'un centre de récupération, tri et valorisation de piles. La détection incendie se déclenche avec report d'alarme sur le personnel d'astreinte. Arrivé avant 21 h, ce dernier appelle les secours après levée de doute. Les pompiers sortent du local les fûts en combustion et les disposent sur un parking extérieur au site de manière à réduire les risques de propagation du feu. Ils utilisent des extincteurs spécifiques aux matériaux stockés pour éteindre l'incendie. La zone d'entreposage des fûts est balisée de manière à éviter un suraccident. Une fois refroidi, l'exploitant évacue l'ensemble des fûts de la zone extérieure publique et ramasse les piles éparpillées au sol.

Dans le local de stockage, l'incendie endommage un détecteur de fumée, les installations électriques, ainsi que la porte.

La procédure d'alerte alarme incendie à la suite de l'incident 2 mois plus tôt (ARIA 60223) a correctement été mise en oeuvre. Depuis ce même incident, les piles au lithium ne sont plus triées à partir de 14 h pour éviter tout départ d'incendie. Des contrôles de température (thermomètre laser) sont prévus dans la check-list (tour du soir) pour détecter tout échauffement et sécuriser le stockage pendant la nuit. Le plan d'évacuation avec le descriptif des dangers a permis au secours de localiser rapidement la zone concernée.

Accident

Incendie dans un centre de stockage de déchets non dangereux

N° 59294 - 08/06/2022 - FRANCE - 34 - VILLEVEYRAC .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59294/>

Vers 2 h, un feu se déclare dans un casier en cours d'exploitation dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Un automobiliste, passant aux alentours, alerte les secours vers 2h30. L'incendie n'est pas détecté par les moyens de détection du site. Les pompiers maîtrisent, à 4h20, l'incendie avec l'exploitant. Ce dernier demande aux secours de bien arroser la barrière active (géomembrane et géotextile) en bordure des flammes. Toute la zone est recouverte de terre à l'aide d'une chargeuse. Une surveillance du site est mise en place jusqu'à 6h30 pour éviter toute reprise du sinistre.

La barrière active est détériorée sur 150 mètres linéaires et 3 à 4 m de haut.

La présence d'une fusée de détresse, pile ou batterie lithium serait à l'origine du départ de feu selon l'exploitant.

Accident

Incendie dans une station de transfert de déchets

N° 59119 - 29/05/2022 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59119/>

Vers 12 h, un dimanche, un feu se déclare sur une remorque contenant 40 m³ de déchets incinérés dans un centre de transfert de déchets. L'alerte est donnée par un riverain. Les pompiers arrosent les déchets. L'exploitant déclenche sa chaîne d'alerte. Les employés vidangent la remorque. Vers 15h45, les pompiers quittent le site. Les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin de rétention. L'exploitant les analyse pour envoi en filière de destruction.

La remorque est détruite. Les dommages matériels sont estimés à 75 000 EUR. Les enrobés de la voirie pourraient être aussi dégradés.

L'incendie pourrait être dû à la présence d'un déchet non-conforme de type fusée de détresse ou batterie au lithium, dissimulée dans la remorque.

Accident

Incendie dans un centre de collecte de déchets non dangereux

N° 58855 - 03/04/2022 - FRANCE - 59 - SAINT-SAULVE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58855/>

Vers 20h30, un feu se déclare sur un tas de résidus de broyage stocké en plein air, de

200 m² et 10 m de haut, en attente de traitement, dans une entreprise spécialisée dans la collecte et le recyclage de déchets. Un épais nuage de fumée est visible à plusieurs kilomètres. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances après plus de 2 h d'intervention. Le tas de déchets est recouvert pour étouffer le feu. Les secours quittent les lieux vers 4h20.

L'incendie concerne 80 t de déchets dans la zone du broyeur.

Du lithium, présent dans des batteries, serait à l'origine du départ de feu.

Accident

TMD : fuite d'acide fluorhydrique sur une départementale

N° 56130 - 02/10/2020 - FRANCE - 07 - BOREE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56130/>



Vers 21 h, un camion avec 2 remorques de 40 t transportant 2 400 l d'acide fluorhydrique en 12 fûts de 220 l et 3 palettes de piles lithium, glisse sur la chaussée d'une route départementale. Sa deuxième remorque bascule dans le fossé. Deux fûts sont endommagés, le contenu d'un se répand entièrement dans le fossé. Le lendemain, vers 13h30, l'ensemble routier est sécurisé avec des tire-forts. Une lance est établie en protection. Une ligne guide est installée pour sécuriser l'accès au chargement déversé. Le chargement est extrait à l'aide de 3 grues de levage et la remorque est remontée sur la route. Après concertation avec la cellule des risques chimiques et le responsable de l'entreprise, la cargaison est retirée sous scaphandre. Vers minuit, 11 fûts d'acide fluorhydrique sont remontés et conditionnés pour regagner l'entreprise de destination. Deux palettes de piles au lithium sont remontées sur la route ainsi que la remorque du camion. La route est rouverte à la circulation. Vers 15h25, 2 jours après l'événement, l'ensemble des marchandises est dégagé et pris en charge par le propriétaire du chargement.

Le jour de l'accident, les conditions météorologiques (neige) rendaient la chaussée glissante.

Accident

Explosion d'une batterie Li-ion dans un conteneur

N° 59568 - 15/09/2020 - ROYAUME-UNI - 00 - LIVERPOOL .

YYY - Activité indéterminée

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59568/>



Vers 1 h, une explosion, suivie d'un incendie, se produit sur l'un des quatre conteneurs de batterie lithium-ion faisant partie d'un ensemble d'une puissance de 20 MW/10 MWh sur un site de stockage d'énergie de 0,4 ha. La population est invitée à rester à l'abri. Hors heures ouvrées, aucun personnel n'était sur site. La porte du conteneur où s'est produit l'explosion est retrouvée à 6 m de son emplacement.

A la suite de leur intervention survenue après l'explosion, les pompiers concluent :

- les informations sur les risques et dangers associés à ces capacités de stockage d'énergie sont lacunaires ;
- la gestion du site à distance, depuis le Danemark, a retardé la mise hors tension et les

- mesures de sécurité électrique, en coordination avec le fournisseur d'électricité local ;
- il n'a pas pu être évité l'emballement thermique des cellules Li-ion ;
- les systèmes d'alarme et d'extinction incendie automatique par injection d'agent inerte se sont déclenchés, mais n'ont pas permis d'empêcher l'explosion du nuage de vapeurs inflammables au sein du conteneur puis de son incendie ;
- les eaux d'incendie était chargées en acide fluorhydrique (HF).

Accident

Incendie dans une entreprise de recherche en batteries lithium-ion et panneaux photovoltaïques

N° 54703 - 15/11/2019 - FRANCE - 38 - BERNIN .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54703/>



Vers 10h30, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² abritant une entreprise de recherche sur les batteries lithium-ion et les panneaux photovoltaïques. L'important dégagement de fumée est visible dans une grande partie de la métropole. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité autour de l'entrepôt et ferme la sortie d'autoroute à proximité. Ils évacuent une vingtaine de salariés de l'établissement et en confinent 300 d'une usine voisine. Dans l'attente des résultats des premiers relevés atmosphériques, le maire demande le confinement de 1 200 personnes parmi les établissements recevant du public à proximité et des salariés des 2 entreprises les plus proches. Des explosions sont entendues dans l'entrepôt. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 5 lances. Ils retirent du bâtiment 3 bouteilles de gaz (1 m³ argon + CO₂, 1 l O₂, 2 l de propane). Les mesures effectuées dans l'air ne révèlent pas la présence de polluants tels que SO₂, NO₂, NO et NH₃. Les eaux d'extinction à pH élevé sont stockées dans le bassin de rétention du site. Le bâtiment est détruit. Un prestataire, brûlé aux mains et au visage, est transporté à l'hôpital.

Lors d'une mesure de tension sur une batterie en fin de fabrication, un arc électrique se serait produit, provoquant le départ du feu.

Accident

Incendie dans un conteneur de chargement de batteries Lithium-ion

N° 54538 - 17/10/2019 - FRANCE - 31 - COLOMIERS .

H52.21 - Services auxiliaires des transports terrestres

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54538/>



Vers 16h30, un feu se déclare dans un conteneur de 13 m² utilisé pour la recharge de batteries Lithium-ion de vélos électriques dans l'entrepôt d'un opérateur de vélos en libre service. Le conteneur est muni de 8 chariots sur chacun desquels reposent 12 batteries en cours de chargement. Le conteneur est situé à plus de 25 m de l'entrée principale de l'entrepôt où sont stockés des scooters et vélos électriques, des batteries d'autres technologies ainsi que du matériel divers (pneus, pièces mécaniques...). A l'arrivée des pompiers, l'ensemble du personnel de l'entrepôt a été évacué, l'alimentation électrique coupée et les exutoires de l'entrepôt ont été refermés pour une raison inconnue. Les fumées sont très importantes en plafond bas (inefficacité des "skydômes" présents) et des explosions sont entendues. Ni l'entrepôt, ni le conteneur ne sont munis de système d'extinction automatique. Lors de l'ouverture de la porte du conteneur, plusieurs explosions et projections surviennent. Les pompiers et l'entrepôt ne dispose pas de moyens de noyage

et/ou d'immersion. Les pompiers décident de refermer la porte et de réaliser, à l'aide de disquetteuse, un accès en haut des portes du conteneur afin de pouvoir y passer des lances incendies. L'extinction est difficile et le feu est auto-entretenu par la reprise de combustion spontanée des batteries en fusion, engendrant des projections de matières. Les batteries étant sur des chariots roulants, les pompiers entreprennent leur déplacement vers l'extérieur de l'entrepôt. Des torchères depuis les batteries sont visibles. Les pompiers refroidissent les batteries à l'extérieur de l'entrepôt.

Accident

Incendie sur une rampe d'essais d'accumulateurs lithium-ion d'un fabricant de batteries

N° 54531 - 15/10/2019 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54531/>



Peu après minuit, un feu se déclare sur un lot d'accumulateurs au lithium-ion (sous forme de piles rechargeables) au niveau d'une rampe d'essais. Le lot en combustion, constitué de 20 à 50 piles plates, était en phase de test dans un bâtiment dédié aux essais. Le système d'extinction automatique par sprinklage du bâtiment se déclenche durant 1 h (2 m³ d'eau). Les vannes de rétention sont fermées dès le début du sinistre et les eaux d'extinction confinées sur le site. Lors de l'arrivée des pompiers, l'incendie est maîtrisé. Un dernier point chaud à 50 °C est relevé vers 2 h. Le bâtiment est ventilé. Aucun employé n'était présent dans le bâtiment d'essai au moment de l'incendie. Selon les procédures de test, ces phases peuvent s'étendre sur plusieurs jours et ne nécessitent pas la présence de personnel.

Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction confinées sur le site.

Le départ de feu serait lié à un dysfonctionnement d'un accumulateur monté en batterie.

L'exploitant prévoit pour les prochains tests d'isoler les batteries en test (boîtes dédiées) afin de compartimenter au plus près. Des travaux sont prévus sur la sécurisation des accumulateurs au niveau des isolants internes.

Accident

Incendie dans un bâtiment abritant des batteries lithium-ion

N° 54498 - 08/10/2019 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE .

G47.91 - Vente à distance

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54498/>



Vers 7 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 10 000 m² accueillant 55 start-up dont une spécialisée dans le reconditionnement de batteries de vélo au lithium. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m. La circulation sur le périphérique à proximité est bloquée pendant un temps. Les pompiers protègent une installation classée voisine de 70 m. En raison des fumées, les enfants sont confinés dans les écoles à proximité avant levée de doute quant à la toxicité du panache. Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 9h30 et le maîtrisent vers 11h15. Un épais panache de fumée noire est visible sur tout l'est de l'agglomération lyonnaise.

Les résultats des mesures effectuées pendant l'incendie sur les polluants prélevés (ammoniac, acide chlorhydrique, hydrogène sulfuré, dichlore, monoxyde de carbone,

monoxyde d'azote, acide cyanhydrique) n'indiquent aucune valeur atypique sur le site. A la demande des services de l'Etat, l'association de surveillance de la qualité de l'air régionale déploie un dispositif en complément de l'observatoire permanent de surveillance, pour mesurer les concentrations de polluants dans l'air et dans les retombées sur le territoire susceptible d'être impacté par l'incendie. Si certains polluants nécessitent une analyse différée en laboratoire (dioxines/furanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques, éléments traces métalliques, composés organiques volatils), après prise d'échantillon, d'autres sont mesurés par des analyseurs automatiques, ce qui permet de connaître leur concentration en temps réel, notamment les particules, le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote. Une élévation ponctuelle des taux de particules dans l'air est relevée le jour de l'incendie sur plusieurs sites de l'agglomération lyonnaise, sans toutefois que le seuil d'information et de recommandations, fixé à 50 µg/m³ en moyenne journalière, n'ait été dépassé. Concernant d'autres polluants ayant pu être émis, à savoir le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote et l'ammoniac, aucune valeur atypique n'a été mesurée. Concernant les composés organiques volatils, les résultats issus des prélèvements effectués entre le jour de l'incendie et le lendemain, ne mettent en évidence aucune valeur atypique.

L'incendie détruit 5 000 m² du bâtiment. Les 500 m³ d'eaux d'extinction sont traitées par les stations d'épuration du secteur.

Accident

Incendie dans une usine de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

N° 52020 - 01/08/2018 - FRANCE - 03 - DOMERAT .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52020/>

A 14h30, dans une entreprise de recyclage de déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), un feu se déclare dans une alvéole en béton située à l'extérieur et contenant 500 t de déchets de type PAM (petit électroménager en mélange), composés principalement de plastique. Une épaisse fumée noire se dégage. 140 pompiers interviennent avec plus de 50 engins. Les conditions météorologiques caniculaires rendent l'intervention difficile. Les salariés sont évacués. Vers 15 h, en raison du vent important, l'incendie se propage aux autres cellules de stockage extérieures. Les déchets entreposés présentent un fort potentiel calorifique et fumigène. La réserve d'eau incendie du site (bassin de 2 000 m³) est inadaptée en raison de la présence d'algues rendant l'aspiration difficile. Des lignes sont mises en place à partir d'un canal situé à 2,7 km pour réalimenter le bassin. Les pompiers protègent le bâtiment de 15 000 m² situé à proximité contenant la chaîne de traitement. Une mission de reconnaissance a lieu en raison de la présence 27 bouteilles de propane à proximité du foyer.

Le jour même, un arrêté de mesures d'urgence est prescrit à l'exploitant pour réaliser des mesures de qualité de l'air et de retombées dans l'environnement du site. Les moyens de surveillance d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes sont déployés dès le lendemain.

Vers 20h30, les pompiers rencontrent un problème de production de mousse. A 20h45, une fois le problème résolu, une attaque massive à l'eau et à l'émulseur est effectuée. Vers minuit, le feu est circonscrit mais non maîtrisé. L'incendie impacte 4 000 m². Le lendemain vers 5 h, le feu a baissé d'intensité. Un engin de manutention est réquisitionné pour retirer les déchets. Une surveillance est maintenue jusqu'au lendemain 16 h.

Les mesures de qualité de l'air ne mettent pas en évidence de dépassement des normes. L'ensemble des eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention de l'entreprise et celui de la zone d'activité sans rejet au milieu naturel et ont pu être traitées par la suite.

Une batterie au lithium pourrait être à l'origine du sinistre.

Le site avait déjà connu en 2014 un incendie de plus faible ampleur. Suite à cet événement, l'exploitant avait éloigné les cellules de stockage de 20 m de plus par rapport au bâtiment. Cette mesure a contribué à la préservation du bâtiment lors de ce nouvel accident.

Accident

Feu dans un entrepôt.

N° 47066 - 13/08/2015 - FRANCE - 93 - PANTIN .

C14.13 - Fabrication de vêtements de dessus

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47066/>



Un feu se déclare vers 17 h au niveau d'une entreprise de textile de 600 m² située au sein d'un entrepôt à structure métallique. Un important panache de fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les passagers d'une gare RER proche sont en particulier impressionnés par l'épaisse fumée. L'événement est fortement médiatisé. Un périmètre de sécurité est établi.

A 18 h, 2 explosions de bonbonnes de solvants se produisent. L'incendie est éteint par 120 pompiers vers 22 h.

Un employé et un pompier sont blessés et soignés sur place. Le bâtiment est détruit.

Des travaux de soudure sur le toit du bâtiment seraient à l'origine du sinistre. La police effectue une enquête pour déterminer les causes exactes du sinistre.

Caractéristiques de l'entrepôt :

- Multipropriétaire
- Surface : 7 500 m²
- Stockage de piles au lithium, rouleaux de tissus, pièces de cuir et de machines (découpe, sérigraphie, broderie...)

Accident

Rejet accidentel d'ammoniac lors d'une synthèse pharmaceutique

N° 40179 - 11/04/2011 - FRANCE - 78 - LIMAY .

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40179/>



Lors de la synthèse d'un intermédiaire pharmaceutique sur un site de chimie fine, un opérateur achève vers 16h40 le chargement d'un fût de xylène dans un réacteur par aspiration sous vide quand le fût déborde ; une forte odeur d'ammoniac (NH₃) se répand dans l'atelier. Quelques minutes plus tard, le disque de sécurité du réacteur se rompt à 1 bar et une trentaine de kg d'NH₃ gazeux est rejetée à l'atmosphère par les événements de l'atelier, la température du réacteur atteignant 78 °C. L'opérateur ferme la vanne entre le réacteur et la colonne de neutralisation des gaz réactionnels ou scrubber, puis met le réacteur en refroidissement, une partie de l'NH₃ a été neutralisée dans le scrubber. L'odeur d'NH₃ sera perceptible sous le vent au voisinage du site.

L'enquête de l'exploitant montre que l'une des matières premières de la synthèse, l'amidure de lithium (LiNH₂), base forte chargée dans le réacteur juste avant le xylène, s'est violemment décomposée en présence d'eau pour former de l'NH₃ gazeux. L'eau présente dans le scrubber, aspirée dans le mélange réactionnel lors de la mise sous vide du réacteur (- 0,6 bar) a réagi avec l'amidure de lithium, entraînant la formation d'NH₃

gazeux et la surpression. Le chargement du xylène en fût par aspiration sous vide n'était pas adapté en raison de la liaison directe entre le scrubber et le réacteur. Le choix de cette méthode de chargement est dû à un manque de formation de l'opérateur et au changement du conditionnement du xylène (en fût au lieu de vrac) qui aurait dû entraîner une modification de la procédure de chargement. L'exploitant installe un dispositif anti-retour entre le réacteur et le scrubber. Les procédures de chargement des matières premières et d'utilisation du scrubber sont modifiées pour tenir compte du type de conditionnement des matières premières. La formation des opérateurs est complétée.

Accident

Incendie dans un centre de traitement de déchets

N° 33986 - 02/07/2007 - ROYAUME-UNI - 00 - PRESTON .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33986/>



Dans un site de gestion de déchets, un violent incendie se déclare peu après 6 h sur une aire ouverte utilisée pour stocker des fûts de produits chimiques et solvants usagés. Les pompiers signalent des explosions de fûts avec projections dans et à l'extérieur du site. Pour permettre les opérations d'extinction et en raison de craintes de changement de direction du vent, les services d'urgence bloquent la zone industrielle et des portions des autoroutes M6 et M55 proches pendant 6 h. Le feu est éteint dans l'après-midi ; plus de 132.000 litres de produits chimiques ont brûlé.

Le départ de feu est attribué à des inflammations spontanées de batteries au lithium. Ces batteries étaient stockées dans des conteneurs accueillant normalement des déchets cliniques, non étanches à l'eau et inappropriés au stockage de batteries lithium usagées. Le stockage des batteries était réalisé à proximité de diverses matières incompatibles et sans application de règles de ségrégation appropriées (liquides inflammables, produits toxiques, produits corrosifs).

La société est condamnée à une amende 189 keuros pour violations des textes sur la santé et la sécurité : stockage inadéquat de produits chimiques dangereux et formation du personnel insuffisante.

Accident

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux

N° 60979 - 31/07/2023 - FRANCE - 16 - MORNAC .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60979/>

Vers 23 h, un feu se déclare au niveau d'un stockage de déchets métalliques divers collectés dans la journée et issus des déchetteries professionnelles dans une usine de récupération de déchets métalliques. L'incendie est détecté via la caméra thermique de détection sous télésurveillance. Le cadre d'astreinte, les pompiers et le conducteur de pelle d'astreinte sont alertés. Les vannes d'isolement des réseaux d'eaux sont fermées. Les déchets sont déplacés et les pompiers éteignent l'incendie. Ils quittent le site vers 2 h. La société de gardiennage prend le relais de l'exploitant resté jusqu'à 3 heures sur le site pour surveillance.

Les eaux d'extinction présentes dans les bassins de rétention sont analysées pour définir la conduite à tenir pour leur traitement

Une pile lithium de petite taille (5 cm de longueur) est à l'origine du départ de feu. Du fait de sa taille, celle-ci n'a pas été vue lors de la réception des déchets. L'exploitant signale qu'il est très difficile d'identifier ce genre d'élément non conforme dans un flux de ferraille diverse.

Lors de l'incident, la société de gardiennage n'a pas eu la réactivité nécessaire. Cet écart est traité entre l'exploitant et le prestataire.

Accident

Incendie dans un centre de tri, transit de déchets non dangereux

N° 60336 - 27/02/2023 - FRANCE - 78 - ABLIS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60336/>

Vers 11 h, lors du vidage d'une benne remplie de cartons pour réaliser un tri manuel, un feu se déclare dans un centre de tri, transit de déchets non dangereux. En raison des conditions climatiques (vent important), l'utilisation des extincteurs par les opérateurs est inefficace. Ils évacuent la zone et appellent les pompiers. Ces derniers arrosent les déchets séparés en tas à l'aide d'une pelle.

Une batterie au lithium d'un outil portatif est découverte dans la benne, probablement jetée par une personne sur un chantier. Le feu a été activé quand les cartons ont été ramassés dans la benne à l'aide de la pelle et par le vent tourbillonnant.

L'exploitant met en place un mur de séparation entre les tas de déchets non dangereux et les cartons.

Accident

Explosion déchets piles lithium dans un centre commercial

N° 59944 - 23/11/2022 - FRANCE - 18 - SAINT-DOULCHARD .

G47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59944/>



Vers 11 h, une explosion se produit au niveau d'un bac de stockage de piles au lithium dans les réserves d'un supermarché. Le magasin, soit 250 personnes, est évacué pendant une heure. A leur arrivée, les pompiers ne détectent pas de feu ni de flammes. Ils entreprennent l'immersion du bac incriminé.

Les fumées incommodent un agent de sécurité et 3 employés. Deux d'entre eux sont transportés à l'hôpital.

L'exploitant remplaçait les piles au lithium nécessaires aux étiquettes électroniques et 15 000 de ces piles étaient stockées dans deux bacs de 200 l entreposés dans le local déchets de la réserve, hors zone commerciale. Une société spécialisée prend en charge ces piles.

Accident

Incendie dans un centre de tri de déchets

N° 59933 - 04/10/2022 - FRANCE - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59933/>



Vers 20h50, un feu se déclare dans une alvéole de stockage extérieure de petits appareils en mélange, non dépollués pouvant contenir des indésirables, dans un centre de tri. Cette activité destinée à la collecte et au recyclage des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) est en cours de rangement et de maintenance. Un léger dégagement de fumées est visible. Les employés éteignent l'incendie à l'aide d'un RIA en 9 minutes. Les pompiers, prévenus par un tiers, constatent que l'incendie est maîtrisé à leur arrivée. Les déchets sont traités sur la chaîne de tri. Une ronde de surveillance avec caméra thermique est mise en oeuvre toute la nuit. La quantité d'eau très faible utilisée ne nécessite de gestion particulière de rétention et de traitement.

La présence d'une pile au lithium dans un DEEE stocké dans l'alvéole est à l'origine du départ de feu.

Accident

Fuite chimique lors de tests de résistance sur une batterie Lithium-ion

N° 57677 - 28/07/2021 - FRANCE - 91 - LINAS .

M71.12 - Activités d'ingénierie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57677/>



Vers 16 h, dans un centre de recherche, une fuite de produit chimique se produit à la suite de tests d'écrasement réalisés sur une batterie Lithium-Ion de 400 V chargée (12kW), destinée à l'équipement de véhicules légers. Les pompiers refroidissent la batterie à l'aide d'une lance à eau avant de l'immerger dans un bac d'eau isolé. Après 24 heures, une entreprise spécialisée évacue la batterie.

A la suite de l'essai, une période d'observation de la réaction de la batterie est réalisée. Un sifflement se produit avec un léger gonflement de la batterie alertant les personnes en charge de l'essai. Ceux-ci se réfugient dans un abri à proximité. Un emballement thermique de la batterie se déclenche avec émanation de fumées et de flamme pendant 15 à 20 minutes. Les personnes à l'abri sont sorties après avoir constaté des flammes moins importantes mais deux personnes se sont approchés trop près et ont été légèrement impactées.

Deux employés blessés sont transportés à l'hôpital. L'incident n'impacte pas l'activité du site. Les mesures effectuées dans le bac d'évacuation des eaux usées ne montrent pas de pollution.

Accident

Incendie dans un centre de collecte des déchets

N° 56578 - 07/12/2020 - FRANCE - 06 - GRASSE .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56578/>



Vers 15h15, un feu se déclare à la suite d'un court-circuit généré par le contact entre des piles au lithium à la suite d'un déconditionnement de celles-ci dans un fût spécifique équipé d'un sac dans l'atelier de tri / déconditionnement des piles. Le sac en plastique s'enflamme en générant une fumée importante, perceptible par les plus proches voisins industriels. Les équipiers de première intervention éteignent l'incendie à l'aide d'extincteurs poudre.

L'activité du site reprend 10 minutes plus tard après débriefing de l'incident auprès des collaborateurs.

Accident

Incendies suite à l'explosion de batteries portables dans un centre de tri

N° 56330 - 25/09/2020 - FRANCE - 29 - PLOUEDERN .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56330/>



En une semaine, 4 incendies se produisent dans un centre de tri des emballages ménagers recyclables à cause de l'explosion de batteries portatives présentes dans les déchets.

L'exploitant signale que ces batteries, que l'on trouve aussi bien dans les téléphones portables, les voitures ou les appareils de bricolage, n'ont rien à faire dans les poubelles jaunes. Il appelle les habitants à se responsabiliser et à évacuer ces batteries en déchetteries ou organismes agréés pour traitement spécifique.

Cette erreur de tri entraîne la mise en danger du personnel de l'usine, l'arrêt de l'usine le temps de l'intervention avec une surveillance accrue lors de la remise en route, une surveillance des zones de stockage et le risque de destruction de l'outil industriel.

Lors de la réception des bacs jaunes, individuels ou collectifs, la collecte arrive sur un même tapis. La machine perce les bouteilles en plastique et si elle perce une batterie au lithium, celle-ci peut exploser et prendre feu immédiatement ou couler.

Accident

Détonations dans une usine de produits chimiques

N° 55471 - 11/05/2020 - FRANCE - 73 - SAINT-MARCEL .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55471/>



Vers 1 h, des détonations retentissent dans le bâtiment de stockage des résidus d'une usine de fabrication de sodium, lithium et chlore. L'alerte est donnée par un employé. Quelques secondes plus tard, l'alarme incendie du bâtiment se déclenche. A la suite de l'éclatement d'un fût de résidus de sodium, une palette ignifugée se consume sans flamme. Les équipiers d'intervention du site ouvrent les portes du bâtiment pour évacuer la fumée puis rentrent dans le bâtiment. Ils stoppent la combustion de la palette à l'aide d'un extincteur à poudre. Un contrôle à la caméra thermique est effectué. L'intervention est terminée avant 5 h. Le fût et la palette sont évacués.

L'explosion du fût serait due à la présence d'humidité. L'eau, au contact du sodium, a formé de l'hydrogène qui a explosé compte tenu de l'augmentation de température liée à la réaction exothermique.

Accident

Début d'incendie dans un bâtiment de traitement des résidus de sodium et de lithium

N° 55614 - 27/04/2020 - FRANCE - 73 - SAINT-MARCEL .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55614/>



Dans une usine de produits chimiques, dans le bâtiment où s'effectuent le brûlage et l'hydrolyse des résidus de sodium et de lithium, un feu est provoqué par la mise en contact d'eaux pluviales avec des résidus de sodium en attente de traitement. Les équipes d'intervention du site maîtrisent l'incendie.

L'origine de l'événement est une tuyauterie PVC véhiculant des eaux pluviales dans le bâtiment, endommagée par un engin de chantier.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de modifier l'évacuation des eaux pluviales du bâtiment pour qu'elle ne présente plus de risques et, notamment, pour éviter le risque d'accrochage par un engin de manutention.

Accident

Fumées dans une entreprise de stockage de batteries

N° 54742 - 25/11/2019 - FRANCE - 06 - PEGOMAS .

G46.49 - Commerce de gros d'autres biens domestiques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54742/>



Vers 13 h, un dégagement important de fumées s'échappe d'un site de stockage de batteries. Les pompiers étouffent les flammes au moyen de ciment prélevé sur place. Une société spécialisée prend en charge 40 batteries dans des fûts adaptées. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place et touche 8 entreprises.

L'origine de la fumée est due à l'échauffement des batteries au lithium suite à une réaction exothermique. Cette réaction a été provoquée par une entrée en contact avec de l'eau des batteries stockées à l'extérieur consécutive aux fortes pluies survenues les jours précédents.

Accident

Explosion de piles au lithium dans un boîtier électronique

N° 50925 - 11/01/2018 - FRANCE - 18 - BOURGES .

C25.40 - Fabrication d'armes et de munitions

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50925/>



Vers 14h40, 2 piles au lithium du commerce reliées à une carte électronique éclatent dans un atelier non pyrotechnique d'études électroniques d'une usine. Sur les 3 personnels présents à proximité, l'un fait l'objet d'un contrôle qui montre l'absence de conséquences auditives (aucune surpression ne s'étant produite) et le second doit prendre une douche afin d'éliminer la poussière noire libérée lors de l'éclatement (constituée des produits de décomposition de la pile et non de lithium pur).

Il n'y a eu aucun effet à l'extérieur du local d'études, hormis une odeur ayant occasionné l'évacuation préventive des personnels présents sur un plateau de bureaux situé à proximité, ceci afin d'éviter toute gêne olfactive.

Un court-circuit serait à l'origine de l'incident.

Accident

Explosion dans une société de collecte de déchets dangereux

N° 45157 - 06/03/2014 - FRANCE - 13 - ROGNAC .

E38.12 - Collecte des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45157/>



Une petite explosion suivie de feu se produit, vers 10 h, lors du broyage d'un lot de déchets dans un centre de collecte et de traitement de déchets dangereux. Le système d'extinction automatique de la zone se déclenche. Le personnel intervient avec une lance à mousse, pendant que le stock de déchets dangereux en attente de traitement est éloigné de la zone. Le feu est éteint en 10 min. Les 15 m³ d'eaux d'extinction sont collectées dans un bassin dédié. L'accident est dû à la présence accidentelle de piles, notamment au lithium, présentes dans le broyeur et qui ont explosé lors du broyage.

Accident

Incendie d'un stock de batteries dans une entreprise de recyclage

N° 43090 - 28/11/2012 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43090/>



Un feu se déclare à 2h50 sous un chapiteau à bardage métallique et couverture en toile abritant 250 t de batteries automobiles usagées (lithium, nickel-cadmium, nickel-métal) sur une aire étanche dans une usine de collecte et de recyclage d'accumulateurs électriques. Les pompiers éteignent l'incendie vers 5 h avec 3 lances dont 2 à mousse ; 2 m³ d'émulseur ont été utilisés. La moitié de la structure de stockage de 450 m² est détruite ; 75 t de batteries dont 8 t d'accumulateurs nickel-cadmium sont brûlées. Une partie des eaux d'extinction s'est écoulée dans le canal du Bivet et dans la rivière LA BOURBE ; la présence de mousse d'extinction est constatée sur 2 km du canal. Une société d'assainissement pompe les eaux d'extinction collectées dans le réseau interne de l'établissement. Une entreprise extérieure déblaie les batteries avec une tractopelle sous protection d'une lance à mousse des pompiers ; ces déblais sont stockés dans des conteneurs en plastique après vérification de l'absence de point chaud avec une caméra thermique. L'intervention des secours publics s'achève le 29/11 vers 12 h. La préfecture a diffusé un communiqué de presse le jour de l'accident.

Un court-circuit entre des éléments démontés de batteries industrielles au nickel est à l'origine du sinistre. Un arrêté préfectoral suspend l'utilisation de la zone de stockage. L'exploitant doit indiquer l'impact environnemental de l'incendie et réviser l'étude des dangers de ses activités et notamment examiner : une éventuelle réduction des volumes stockés, le risque d'explosion avec effets missiles dû à la présence de lithium, la non prise en compte du phénomène foudre, le scénario relatif à l'émission de gaz toxiques, les mesures organisationnelles permettant de réduire la probabilité d'un incendie, l'efficacité et le nombre de capteurs de la détection incendie...

Accident

Incendie dans une usine de production de matériels électriques.

N° 33658 - 20/09/2007 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.40 - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/33658/>



Un feu se déclare vers 6h30 sur des piles au lithium dans un bâtiment de 500 m² d'une usine de fabrication de matériels électriques. Les 50 salariés de l'atelier et 50 autres travaillant sur le site sont évacués ; l'extinction automatique se déclenche et les secours publics sont alertés. 4 employés légèrement intoxiqués par les fumées sont conduits à l'hôpital pour des examens. Les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans l'air, aux abords de l'établissement, qui se révèlent négatives. Après extinction de l'incendie vers 8h30, les locaux sont désenfumés et les pompiers sous ARI isolent les piles impliquées dans le sinistre. En fin de matinée, le personnel reprend son activité après des mesures négatives de toxicité de l'air dans le bâtiment. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Aucun chômage technique n'est prévu. Un court-circuit sur une batterie marine au lithium en cours de montage serait à l'origine du sinistre. Les autorités locales et la police se sont rendues sur les lieux.

Accident

Explosion et incendie dans une unité de production de résines

N° 19811 - 12/10/2000 - ALLEMAGNE - 00 - WIESBADEN .

C20.1 - Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/19811/>



Une explosion suivie d'un incendie détruit une unité de production de résines de synthèse ; 8 employés sont blessés. La confusion entre les matières premières colophane et anhydride d'acide maléique entraîne, lors de l'ajout des autres produits dans le mélangeur (résine phénolique dissoute dans un mélange eau/xylène, résine d'huile de pin, hydroxyde de lithium, huile de lin raffinée...), un emballement de réaction (décomposition de l'anhydride d'acide maléique). L'augmentation rapide de température et de pression entraîne l'ouverture de la soupape de sécurité puis, l'évacuation étant insuffisante, l'éjection du couvercle du trou d'homme.

Les produits rejetés s'enflamment, entraînant une explosion en milieu confiné (VCE) suivie d'un incendie détruisant une partie de l'exploitation. Les dommages matériels seront évalués à 50 M d'euros. L'unité est mise en sécurité (arrêt des utilités et fluides), les routes sont fermées et plus de 100 pompiers circonscrivent l'incendie. Le voisinage est prévenu par la sirène et des diffusions de message radio, 5 personnes seront légèrement intoxiquées (irritations des voies respiratoires). Les eaux d'extinction sont collectées.

L'erreur de chargement est à l'origine cet événement, mais de système de contrôle commande (SCC), mal conçu, n'a pas permis de détecter et donc d'empêcher l'erreurs de manipulation. L'exploitant conduit une analyse de sécurité de ses procédés, en particulier au regard d'autres possibilités d'erreur de matières premières incompatibles.

Accident

Incendie dans un entrepôt d'aluminium et d'huile.

N° 15532 - 23/05/1999 - FRANCE - 76 - ROGERVILLE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15532/>

Dans un établissement recyclant des piles et stockant des déchets spéciaux divers (tubes d'éclairage fluorescent, filtres à huile, etc.), un feuse déclare dans un entrepôt abritant 15

t de toiles métalliques (Al, Cu) et 10 t de piles au lithium. La combustion des déchets et des emballages dégage une abondante fumée. Une autoroute est coupée 1 h. Les pompiers isolent les stockages pour limiter l'extension du sinistre. Les eaux d'extinction sont confinées sur le site. Une CMIC effectue des mesures de toxicité qui sont négatives. Le feu s'est déclaré au niveau des toiles filtrantes à base d'aluminium et s'est propagé (big-bags contenant les piles, etc.) en raison notamment d'une séparation insuffisante des déchets. Le risque d'auto inflammation des toiles (réaction exothermique Al / oxydes métalliques) avait été sous-estimé. De petites explosions durant l'intervention font suite au contact des eaux d'extinction avec le lithium (émission d'hydrogène, etc.). Les dommages matériels sont limités.

Accident

Incendie dans un entrepôt de stockage de batteries au lithium

N° 60764 - 09/06/2023 - FRANCE - 93 - BOBIGNY .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60764/>



Vers 20h30, un feu se déclare sur 2 cellules de 1 000 m² de stockage de textile, trottinettes électriques et batteries au lithium dans un entrepôt de 7 800 m² d'une entreprise spécialisée dans le commerce de textile. L'incendie menace de se propager aux autres cellules attenantes de l'entrepôt. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. Un important panache de fumée se dégage et est visible des communes proches. La préfecture demande aux habitants de fermer leurs fenêtres en attendant les résultats toxicologiques des prélèvements dans l'air. Ces derniers se révèlent sous les seuils d'alerte. Les pompiers mettent en oeuvre 15 lances dont une sur robot d'extinction en raison des foyers inaccessibles. L'incendie est maîtrisé le lendemain vers 3 h et déclaré éteint 6 jours après le début de l'incendie. Blessés, 4 pompiers sont transportés à l'hôpital. Les 2 cellules sont totalement détruites.

Accident

Incendie d'un stockage de batteries au lithium et de batteries classiques au plomb

N° 60658 - 24/05/2023 - FRANCE - 14 - DEMOUVILLE .

G45.32 - Commerce de détail d'équipements automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60658/>



Vers 7 h, un feu se déclare au niveau d'un stockage de 100 batteries lithium et de 1 500 batteries plomb-acide dans un magasin de 2 000 m² spécialisé dans la vente et la réparation de batteries pour des véhicules, des engins de chantier ou encore des appareils électroniques. Un ancien employé, circulant à proximité, alerte les secours. L'incendie se propage à l'entreprise voisine. Un panache de fumées noires se dégage des bâtiments et est visible depuis l'A13. Les flammes atteignent deux à trois mètres de haut. L'électricité du bâtiment est coupée. Dans la zone industrielle, 20 personnes sont confinées. Les pompiers maîtrisent l'incendie à l'aide de 4 lances. Un poste d'acétylène découvert dans le bâtiment est sorti et refroidi dans un bac. La particularité de l'intervention réside dans le fait que les batteries dégagent du plomb lors de leur combustion. Des pompiers, spécialisés en risques chimiques, effectuent des relevés de toxicité qui se révèlent négatifs. Les locaux sont ventilés pour permettre des reconnaissances à l'intérieur de la structure. Des contrôles sont effectués à la caméra thermique à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de stockage où étaient situées les batteries pour s'assurer de l'extinction complète. Le bâtiment est déblayé à partir de 10h30.

Une partie des eaux d'extinction s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales. Plus de la moitié du bâtiment, zone dédiée au stockage et aux bureaux, est détruite. Les 22 salariés des deux entreprises sont en chômage technique pour une durée indéterminée.

Accident

Incendie sur un conteneur de batteries lithium

N° 60556 - 06/04/2023 - FRANCE - 2B - AGHIONE .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60556/>



Vers 15h30, un feu se déclare sur un BESS (Battery Energy Storage Solutions) stocké dans un conteneur dans un bâtiment en bois de 150 m² abritant 636 batteries lithium-ion de 6,5 kW pour un total de 4 MW dans un parc de 12 000 panneaux photovoltaïques. Dès le déclenchement de l'alarme incendie, les équipes de maintenance se rendent sur site et instaurent une permanence 24 h/24 et 7 j/7. Le dispositif fixe d'extincteur automatique Argon/Azote est déclenché. Sur les conseils de l'exploitant, des arrêts d'urgences sont actionnés à plusieurs endroits du bâtiment pour couper les énergies. Les extincteurs de CO2 du site sont utilisés. Mais peu après l'ouverture des portes, un phénomène thermique se produit. Le binôme d'attaque est légèrement blessé et évacué vers l'hôpital. Les habitations, ainsi qu'une déchetterie, sont évacuées dans un rayon de 500 m et les routes sont coupées. Un lotissement de 6 habitations, situé à 6 km du sinistre, est confiné. Après concertation entre l'exploitant, la CASU et les secours, les pompiers arrosent le conteneur de 636 batteries à l'aide de 2 lances avec un contrôle régulier de la température par caméra thermique. Des points chauds persistent dans le BESS. En effet les batteries lithium, chargées à 95 % au moment du départ de feu, ont une grande quantité d'énergie à dissiper avant que la situation se stabilise. Les fumées intoxiquent 3 pompiers qui sont conduits à l'hôpital. Pour confirmer les expertises internes mobilisées, des contacts sont pris avec les sociétés intégratrices et constructrices des batteries endommagées. L'arrosage massif permet de maîtriser l'emballement thermique des batteries. Cette situation, avec une déperdition régulière mais lente et contrôlée d'énergie des batteries sous forme de chaleur reste la meilleure situation possible pour réduire le risque d'explosion, d'incendie et de propagation à un second conteneur. Le design et la résistance du second conteneur ne permettent pas qu'il puisse être manipulé et déplacé avec les batteries dedans pour l'éloigner. Le conteneur risquerait donc de s'éventrer. L'arrosage devient progressivement périodique avec des durées d'observation de plus en plus longues, car la température résiduelle des batteries baisse à mesure que l'énergie des batteries se dissipe. Les autorités publiques demandent à ce que tout ou partie des frais à venir liés à la poursuite de l'arrosage soit pris en charge par l'exploitant. Dix jours après le début de l'événement, le refroidissement par eaux est arrêté. Les relevés de température ne montrent plus qu'un seul point chaud et plus aucune fumée n'est visible. Deux semaines après le début de l'événement, l'opération des secours est terminée.

L'exploitant décharge progressivement le deuxième conteneur. Le conteneur brûlé est déplacé sur le site d'un fabricant des batteries, pour expertise et définition d'un plan de démantèlement.

Accident

Feu de bâtiment contenant 1 200 batteries au lithium et un datacenter

N° 60457 - 28/03/2023 - FRANCE - 01 - SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS .

G47.41 - Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60457/>



Vers 9h50, un feu se déclare dans un bâtiment de 800 m² supportant des panneaux photovoltaïques dans une société spécialisée dans l'hébergement de données informatiques. Le bâtiment est divisé en 4 cellules, dont une à usage de data center et une autre comportant un stockage de 1 200 batteries au lithium. Le feu démarre au niveau du local des batteries des panneaux photovoltaïques dans la partie Nord-Est du bâtiment. Ces batteries, prévues pour stockées l'énergie des panneaux photovoltaïques des parkings au sud de 2 500 m², ne sont pas encore en service ni même branchées. Le local des batteries comprend 1 700 batteries carrées et 29 000 petites batteries. Un panache de fumée est visible sur plusieurs kilomètres. Le site est évacué. L'incendie se propage à l'ensemble du bâtiment. Un périmètre de sécurité de 500 m est mis en place induisant l'évacuation de 10 personnes de leur maison. Les pompiers établissent une lance et réalisent des analyses de l'air. La circulation routière est coupée. Un pompier est brûlé aux mains. L'incendie est circonscrit vers midi et maîtrisé à 13h25. Les habitants regagnent leur logement. Les secours pénètrent dans la salle totalement enfumée pour des reconnaissances avec caméra thermique et désenfumage à pression positive par ventilateurs. Vers 14h20, le feu est éteint. Une surveillance des éventuelles reprises de points chauds est mise en place. Vers 22h20, l'intervention est terminée.

Des prélèvements sont effectués pour évaluer l'impact des fumées sur les terres agricoles et jardins avoisinants.

L'incendie a détruit uniquement l'installation électrique et une partie des câbles de fibre optique, mettant à l'arrêt le datacenter et privant les clients du site d'accès internet et à leurs données. La salle des serveurs n'a toutefois pas été touchée par les flammes. Les données n'ont pas été perdues, mais les fumées abondantes ont recouvert de suie une partie des baies et des serveurs ; 1 300 clients publics et entreprises, dont 40 serveurs publics, sont impactés.

Un défaut matériel sur les batteries ou les régulateurs BMS (système de gestion de batterie) serait à l'origine du sinistre.

Accident

Feu d'un conteneur de batteries Lithium-ion dans un parc photovoltaïque

N° 59149 - 03/06/2022 - FRANCE - 2B - POGGIO-DI-NAZZA .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59149/>



Vers 19h50, un feu se déclare au niveau d'un conteneur de 60 m³ contenant des batteries Lithium-ion (340 modules de 50 kg, capacité de 3,75 MWh), ainsi qu'un transformateur fonctionnant à l'huile minérale (800 kg). Le transformateur est isolé des batteries par une paroi coupe-feu. Le conteneur se situe au sein d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 4,88 MWc. Vers 20 h, l'exploitant déclenche un inertage à l'azote dans le conteneur. Un dégagement de fumées est visible et une odeur âcre est ressentie par la population. Les premières habitations sont situées à 400 m. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des solutions alternatives d'extinction sont envisagées après prise de contact des pompiers avec la cellule d'appui aux situations d'urgence. Une extinction massive à l'eau ou le recouvrement des batteries par du sable ne sont pas possibles car cela impliquerait la découpe du conteneur. En effet, le conteneur est totalement clos, son toit non frangible et n'est pas sur rétention. Le feu se réactive le lendemain matin. Les pompiers décident de laisser brûler. Ils disposent des queues de paon afin de rabattre les fumées. Une

surveillance et une protection des installations contiguës sont mises en place. Le lendemain, vers 18 h, le dégagement de fumées est terminé. Le sol est contaminé par des coulées de lithium, du fait du percement du plancher. Aucune propagation au local transformateur n'est constatée. Trois jours plus tard, la température baisse progressivement.

Le relevé de mesures de toxicité réalisé par les pompiers autour de la zone du conteneur sur un rayon de 3 à 4 km dans l'axe des fumées ne révèle pas de résultat préoccupant.

Une enquête du BEA-RI est réalisée.

Accident

Incendie dans une unité de traitement de résidus de broyage de déchets non dangereux métalliques

N° 59104 - 23/05/2022 - FRANCE - 14 - CASTINE-EN-PLAINE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59104/>

Vers 19h30, un feu se déclare dans un stock de 50 t de résidus de broyage lourds sur un site industriel autorisé à traiter ces déchets pour en extraire les fractions valorisables. L'alerte est donnée par le personnel lors de sa ronde. L'incendie concerne 5 t de déchets. Le personnel arrose le tas de déchets avec un RIA et un canon à eau. Un conducteur d'engin isole la partie du tas concernée. Le feu est maîtrisé en quelques minutes.

L'incendie est lié à la présence d'une pile lithium, déchet interdit dans les broyeurs de métaux.

Accident

Incendie d'un entrepôt contenant des batteries électriques

N° 59006 - 11/05/2022 - FRANCE - 45 - BOISMORAND .

M71.12 - Activités d'ingénierie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59006/>



Vers 7h30, un feu se déclare dans un entrepôt de 1 000 m² au sein d'une usine spécialisée dans la fabrication de petits véhicules utilitaires électriques. Le bâtiment contient des véhicules légers, des batteries électriques de technologie acide/plomb), des bouteilles de gaz et des bouteilles d'acétylène. L'établissement n'est pas une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

Un important dégagement de fumées s'élève dans le ciel. Les pompiers sont appelés par les salariés à leur arrivée sur site. Les secours limitent, sans la couper, la circulation sur la route départementale voisine. Les pompiers mettent en sécurité 13 véhicules neufs stockés le long du bâtiment. Malgré des difficultés d'alimentation en eau, ils éteignent l'incendie à l'aide de 3 lances dont une sur échelle. Une rétention est mise en place pour collecter les eaux d'extinction. Des contrôles de points chauds sont réalisés à l'aide d'un drone. La cellule d'appui aux situations d'urgence (CASU) de l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est sollicitée par la DREAL afin d'apprécier les concentrations des fumées en fonction de la distance au foyer.

Les quantités de batteries prises dans l'incendie se répartissent ainsi :

- 1 tonne de batteries neuves plomb gel ;

- 1 tonne de batteries usagées plomb gel ;
- 720 kg de batteries lithium fer phosphate ;
- 400 kg batteries lithium manganèse cobalt ;
- 800 kg de batteries plomb à remplissage acide.

Le bâtiment est détruit et 10 employés sont en chômage technique. Les analyses de l'air réalisée révèlent l'absence de risque sanitaire. Les autorités recommandent, par mesure de précaution, à tous les habitants dans un rayon de 3 km de laver les surfaces à grande eau et d'éplucher et laver les légumes du jardin, à l'eau claire. Selon les pompiers, le feu aurait couvé durant la nuit.

Accident

Feu de piles lithium dans un centre de tri, transit, regroupement de DEEE

N° 58206 - 10/11/2021 - FRANCE - 76 - TOURVILLE-LES-IFS .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58206/>



À 6h45, l'équipe de maintenance d'un centre de tri, transit, regroupement de DEEE détecte de la suie et de la poussière sur des conteneurs de déchets électroniques stockés dans un hangar de 8 000 m². En inspectant les bâtiments, elle découvre un foyer d'incendie dans le bâtiment recyclage. Elle alerte les pompiers et attaque le foyer à l'aide de RIA. Trois conteneurs sont extraits au moyen de transpalettes. La fin de l'intervention est prononcée à 9 h. Après avoir été exposés aux fumées, 4 employés sont évacués vers l'hôpital pour contrôle. Les eaux d'extinction sont contenues sur le site.

L'analyse des données de la centrale de télésurveillance montre que :

- une explosion se produit à 0h40 dans le bâtiment recyclage / stockage, mettant la centrale en défaut ;
- la société de télésurveillance essaie de contacter une personne de l'entreprise sans succès et tente de se connecter aux caméras de surveillance sans succès non plus ;
- la société conclut à une coupure électrique et décide de ne pas appeler les pompiers, ni de faire de levée de doute contrairement à ce qui est indiqué dans la procédure ;
- les trappes fusibles de désenfumage du bâtiment se déclenchent à 1 h.

L'origine de l'incendie se trouve dans un fût contenant des piles et batteries au lithium.

Accident

Feu sur une batterie lithium-ion de 1,7 t

N° 56182 - 07/10/2020 - FRANCE - 38 - MOIRANS .

M74.90 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56182/>

Vers 9h30, un feu se déclare sur une batterie lithium-ion de 1,7 t et de 150 kW dans une entreprise d'assemblage de modules de batteries lithium-ion à partir d'accumulateurs unitaires. Le bâtiment de 500 m² dans lequel se trouve cette batterie ainsi que 8 fûts de fluide diélectrique (non inflammable, non toxique), des accumulateurs et quelques produits finis est totalement embrasé. Les 15 salariés sont évacués. Un important panache de fumées se dégage. Les pompiers sous ARI attaquent l'incendie à l'aide de 4 lances. Il n'est pas détecté de Cl₂, SO₂ et HCN dans les mesures atmosphériques réalisées. L'incendie est maîtrisé vers 11h30.

Les bâtiments des sociétés de la zone d'activité ne sont pas menacés. Les 150 m³ d'eau d'extinction utilisés et retenues en grande partie sur le site sont pompées par la communauté d'agglomération. Il n'est pas détecté de pollution visuelle ni mortalité de poisson dans le POMARIN. A la suite de l'extinction de 3 foyers persistants, le feu est considéré comme éteint le lendemain à 22 h. En raison de son instabilité, une entreprise de travaux publics détruit le bâtiment.

Le départ de feu se serait produit à la suite de l'introduction du fluide diélectrique (servant de liquide de refroidissement) dans les modules de batteries. L'exploitant émet l'hypothèse d'un possible entraînement de corps "étrangers" lors du remplissage, entraînant un court-circuit et l'inflammation de la batterie.

Accident

Incendie dans un centre de tri et de compostage des déchets

N° 50605 - 27/10/2017 - FRANCE - 72 - ECORPAIN .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50605/>



Un feu se déclare dans un centre de tri et de compostage des déchets de 2 000 m². Vers 7h10, un opérateur sent une odeur de brûlé en pénétrant dans le bâtiment process pour réaliser les contrôles avant démarrage de l'installation. Il aperçoit des flammes au niveau du convoyeur d'affinage à 6 m de hauteur. Le personnel est évacué. Les pompiers combattent différents départs de feu toute la journée, notamment sur la partie bio-filtre. Une fumée importante se dégage. Les secours restent sur place jusqu'à 13 h le 28/10. Ils reviennent le lendemain à la suite d'un nouveau départ de feu. Les fumées dues à la combustion lente des déchets persistent longtemps après extinction.

Les eaux d'extinction, confinées sur le site, rejoignent la première lagune. Une entreprise spécialisée la vide pour éviter son débordement. Un rejet noirâtre et odorant est constaté dans le fossé reliant les 2 lagunes au bassin tampon. Ce rejet provient d'un défaut de l'obturateur gonflable censé boucher une canalisation reliant la lagune au bassin tampon. La fuite est maîtrisée. Le personnel pompe les eaux polluées du bassin tampon pour traitement ultérieur. La 2ème lagune est également vidée.

Le bâtiment est détruit ainsi que le bio-filtre et les ventilateurs de la désodorisation. Les équipements, les convoyeurs et les armoires électriques ont brûlé. Le tri mécano-biologique est hors-service. Le tube de pré-fermentation doit être vidé des déchets en cours de traitement, 475 t de compost sont détruites ; 3 employés sont en chômage technique.

La société exploite une usine de tri mécano-biologique. Les déchets sont placés dans un tube de pré-fermentation et y séjournent 4 jours. Après tri et déferrailage, ils séjournent 3 semaines dans des tunnels de fermentation, puis 5 semaines dans les casiers de maturation. Le compost est ensuite affiné et stocké (jusqu'à 2 000 t) en andains de 3 m de hauteur sur une dalle bituminée à l'extérieur de l'usine.

L'incendie est parti d'une cellule de refus de tri métallique, au sol, sous le convoyeur. Au regard des masses de métaux fusionnés retrouvées à cet endroit, la température a pu monter au-dessus de 1 200 °C. La cause n'est pas identifiée, les experts avancent l'hypothèse d'une possible montée en température de piles au lithium.

Dans l'urgence, les bennes de collecte sont détournées sur l'incinérateur du Mans, mais ce mode de fonctionnement ne peut perdurer. Les jours suivants, l'usine reçoit les ordures

ménagères sur son site avant de les envoyer pour incinération au Mans. Pour éviter de stocker ces déchets sur l'aire de manoeuvre des camions bennes, les installations de réception sont modifiées (2 fosses sous abri et fermées). Les convoyeurs sont modifiés pour alimenter la zone de chargement des camions et non plus le tube de pré-fermentation.

Un arrêté est pris par le Préfet, demandant notamment à l'entreprise de :

- mettre son site en sécurité (interdiction d'accès à la partie sinistrée, surveillance du site) ;
- démolir les structures fragilisées ;
- évacuer les déchets vers des installations autorisées ;
- évaluer l'impact environnemental du sinistre ;
- revoir la gestion des eaux (lagune isolée du fossé, procédure de surveillance des niveaux et d'intervention en cas de débordement...).

Accident

Explosion d'un wagon transportant des batteries au lithium

N° 49589 - 23/04/2017 - ETATS-UNIS - 00 - HOUSTON .

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49589/>



Vers 18 h, l'un des wagons d'un train de marchandises explose. Ce wagon transporte des batteries Lithium-Ion usagées en vue de leur recyclage. L'explosion est ressentie à 2 km. Un feu se déclare sur le wagon. Le conducteur arrête le train et prévient les pompiers. Ceux-ci éteignent l'incendie. Le wagon impliqué est séparé du train qui repart vers son point d'origine.

Un bâtiment d'habitation est endommagé par le souffle et les éclats projetés. Situé à 100 m de l'accident, ses vitres sont brisées et des fissures se forment dans les murs. Les riverains indiquent avoir senti une odeur acre après l'explosion, mais les mesures effectuées par les pompiers ne montrent pas de présence d'un nuage toxique.

Un court-circuit entraînant un échauffement et une réaction incontrôlée pourrait être à l'origine de l'incident. Les batteries au lithium ne sont pas classées comme des matières dangereuses aux États-Unis. Le transporteur indique cependant que le rail est le moyen le plus sûr pour le transport de matières dangereuses.

Accident

Incendie dans un centre de récupération de déchets triés

N° 49606 - 25/02/2017 - FRANCE - 33 - MERIGNAC .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49606/>

Vers 3h30, dans un centre de tri et traitement des déchets, un feu se déclare dans une case de stockage extérieure entourée de murs béton. Les déchets stockés correspondent à la fraction issue du broyage de déchets de gros appareils électroménagers (GEM) : plastiques, métaux, laine de verre, laine de roche et béton. Le gardien donne l'alerte. Il tente d'éteindre l'incendie à l'aide des RIA présents. Les pompiers et l'exploitant interviennent. Un responsable du site met en place un obturateur pneumatique pour confiner les eaux d'extinction sur le site. Un conducteur de grue et 3 chauffeurs de poids lourd aident les pompiers à isoler les déchets en feu. Vers 7 h, l'incendie est éteint. Les riverains sont informés de l'incendie.

Les déchets stockés dans la case de stockage avaient été broyés plusieurs jours auparavant. Aucun déchet dangereux (tels que piles ou batteries au lithium présentes dans les GEM) n'était présent.

Suite à l'incendie, l'exploitant envisage une amélioration du système de surveillance anti-intrusion et la mise en place d'installations de détection incendie.

Le site a déjà connu des incendies (ARIA 49520, 47789, 45707).

Accident

Feu de poids lourd transportant des fûts de piles au lithium.

N° 44963 - 12/02/2014 - FRANCE - 17 - ECHEBRUNE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44963/>



Un feu se déclare vers 19h40 sur le chargement d'un poids lourd de 12 t transportant 6 t de piles au lithium conditionnées dans des fûts de 200 l. Le conducteur se gare au bord de la D144 et alerte les secours. Les gendarmes confinent les habitants d'une dizaine d'habitations sous le vent et les pompiers éteignent l'incendie vers 21h30 avec 2 lances. Les eaux d'extinction sont contrôlées. Une société spécialisée dépose le chargement et évacue l'ensemble routier.

Accident

incendie dans une usine de recyclage de piles et accumulateurs usagés

N° 38858 - 26/08/2010 - FRANCE - 57 - DIEUZE .

C24.1 - Sidérurgie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38858/>



Un feu se déclare vers 1 h dans une alvéole du bâtiment de stockage et de tri d'un centre de recyclage de piles et d'accumulateurs alcalins et salins, l'alvéole où démarre l'incendie contient 20 t de piles au lithium usagés. Le dispositif d'extinction automatique par poudre du bâtiment se déclenche, mais ne peut contenir l'incendie qui se propage, en moins de 30 s selon un opérateur, aux autres cellules stockant d'autres types de piles (plomb, mercure, nickel-cadmium) et divers sous produit (ferrailles, hydroxyde de nickel). Deux employés sur place alertés par les flammes et des crépitements donnent l'alerte. A 2h45, les pompiers sont en action avec de gros moyens : 6 lances à eaux et 3 lances canons. Équipés d'appareils respiratoires isolants (ARI), ils protègent en priorité les stockages de gaz et le bâtiment principal avec des rideaux d'eau. Des contrôles de toxicité des fumées sont mis en place dans le village voisin sous le vent (SOx, HCl et H2SO4) et 14 employés de 2 entreprises proches sont évacués puis examinés en raison des fumées toxiques émises (nuage d'acide sulfurique et hydroxyde de lithium). Le bâtiment de 1 000 m² est détruit et des projections de piles sont observées dans le bâtiment en feu et jusqu'à 200 m du lieu du sinistre. L'incendie est maîtrisé après 4 h d'intervention. Il n'y a pas de victime mais les dommages matériels sont importants. Le bassin de confinement du site recueille 2 000 m³ d'eaux d'extinction, mais en cours d'intervention, les pompiers ferment les vannes d'isolement de ce dernier restées ouvertes en raison de travaux programmés. Une pollution potentielle du cours d'eau voisin (le SPIN) et de la station d'épuration urbaine de DIEUZE est suspectée, bien que les premières analyses faites lors du sinistre ne montrent pas d'impact significatif. L'inspection demande à l'exploitant de mettre en place une surveillance du milieu (air, eaux de surface, sol) et constate que les dispositions relatives

au confinement des eaux d'extinction et à la disposition des stockages n'ont pas été respectées. L'impact de l'incendie ne se révélera pas significatif au regard du passé industriel du site. Le scénario d'effets missiles dus à l'incendie du stockage de pile au lithium n'est pas envisagé dans l'étude de dangers remise par l'exploitant en 2006. Les eaux d'extinction sont pompées et éliminées comme déchets dangereux (présence de métaux lourds, phénols et PCB) 4 jours après l'accident, les produits solides calcinés valorisables (piles) sont traités sur site par hydrométallurgie et les débris non valorisables sont éliminés dans un centre agréé.

Accident

Feu dans un centre de tri et traitement de DEEE

N° 60237 - 13/12/2022 - FRANCE - 21 - SAINT-APOLLINAIRE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60237/>

Vers 4 h, un feu se déclare dans une des loges contenant des résidus de broyage lourds issus du traitement de DEEE de gros électroménager hors froid, dans un centre de tri et traitement de déchets. Cette loge stocke 19 t de plastiques, caoutchouc, bois, inox, et autres déchets. Un passant alerte les pompiers à 4h17. Arrivés à 4h36, ils rentrent sur site après avoir enlevé un panneau grillagé de la clôture, le site étant fermé durant la nuit. L'incendie est maîtrisé à 5h10. Vers 7 h, le personnel étale la matière à l'aide d'un chargeur pour sécuriser l'extinction. Les pompiers quittent le site à 7h34. Les eaux d'extinction restent dans la case de stockage et dans la matière. Le site est par ailleurs entièrement recouvert d'une dalle en béton.

Une entreprise externe nettoie et balaie la dalle. Elle assure également le traitement des déchets secs et des eaux de nettoyage.

Le déclenchement du feu pourrait provenir d'une pile au lithium. Par ailleurs, le site est sous vidéosurveillance et des caméras thermiques sont installées, mais elles n'ont pas permis la détection du départ de feu. L'entreprise de surveillance n'a donc pas pu se rendre sur les lieux pour ouvrir l'accès aux secours.

L'exploitant demande l'historique des alarmes à la société responsable de la surveillance du site et l'intervention d'un technicien de l'installateur pour venir contrôler la caméra thermique qui surveillait cette case. Il déplace une caméra thermique en face des loges de stockage et en ajoute d'autres. L'exploitant précise également que le télésurveilleur doit prendre le temps d'analyser les images alors qu'il se contente de signaler les déclenchements.

Accident

Incendie de résidus de broyage sur un site de récupération de métaux

N° 59822 - 30/09/2022 - FRANCE - 91 - ATHIS-MONS .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59822/>

Vers 22h30, un feu se déclare dans un tas de résidus de broyage sur un site de récupération de métaux. Le personnel utilise un grappin pour étaler le tas et isoler la matière incendiée. Ils utilisent un RIA pour éteindre l'incendie en quelques minutes. Les pompiers arrosent préventivement le tas et contrôlent avec la caméra thermique. Vers 23h30, ils quittent le site.

L'incendie est dû à la présence d'un morceau de batterie au lithium dans le tas impacté.

A la suite de l'événement, l'exploitant prévoit d'améliorer la détection de cette matière via la mise en place d'une caméra thermique dans le futur bâtiment des résidus de broyage (courant 2023)

Accident

Incendie dans un atelier de broyage de batteries automobiles

N° 59146 - 31/05/2022 - FRANCE - 14 - CASTINE-EN-PLAINE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59146/>

Vers 6h50, un feu se déclare dans un stock de 40 t de déchets dans un atelier de broyage de batteries automobiles. Le personnel donne l'alerte est donnée par le personnel lors de sa ronde. L'incendie concerne un stock inférieur à 5 t de déchets. Le personnel arrose le tas de déchets avec un RIA et un canon à eau. Un conducteur d'engin isole la partie du tas concernée. Le feu est maîtrisé en quelques minutes.

L'incendie est lié à la présence d'une pile lithium dans le stock de batteries, déchet interdit dans cet atelier.

Huit jours plus tôt, un incendie s'est également déclaré sur une autre zone de ce site industriel (ARIA 59104).

Accident

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

N° 57501 - 13/06/2021 - FRANCE - 77 - ISLES-LES-MELDEUSES .

B08.12 - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57501/>

Vers 7h45, un feu se déclare sur 20 cm de hauteur au niveau d'un casier de 800 m² dans une installation de stockage de déchets non dangereux. Les pompiers, ainsi que le personnel de l'établissement, arrosent le casier. Des matériaux inertes sont déversés pour étouffer l'incendie. A 9h15, le feu est maîtrisé. Les déchets brûlés sont déplacés vers une zone proche sur laquelle un lit de matériaux inertes a été préalablement déposé. Des contrôles sont effectués avec une caméra thermique.

La présence d'un déchet inflammable (type pile lithium) est suspectée.

Accident

Incendie d'une batterie dans un centre VHU illégal

N° 56673 - 06/07/2020 - FRANCE - 41 - ROMORANTIN-LANTHENAY .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/56673/>



Vers 10 h, lors de l'évacuation de véhicules hors d'usage (VHU), des étincelles sont observées sur une batterie lithium dans un centre VHU. Le chargement est interrompu. Avant l'arrivée des pompiers, la batterie est retirée du véhicule et isolée.

La batterie, qui n'avait pas été retirée, a été détériorée alors que le véhicule était chargé au grappin. De plus, l'entreprise exploite une installation de stockage de VHU en défaut d'agrément.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de batteries lithium métal polymère

N° 55301 - 26/03/2020 - FRANCE - 29 - ERGUE-GABERIC .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55301/>



Vers 17 h, dans une entreprise spécialisée dans la production de batteries électriques au lithium métal polymère, un feu se déclare sur 2 packs de batteries de 40 kg dans un local de 10 m² abritant un banc de test. Ce local, séparé d'un entrepôt de 300 m² par 2 murs coupe-feu, dispose d'un système d'auto-arrosage quand l'alarme se déclenche. Le personnel évacue le site. Les pompiers refroidissent la structure et contrôlent la température par caméra thermique. Le local est ventilé. Les batteries sont évacuées. Les pompiers quittent les lieux vers 22 h.

Soumis aux fumées, 2 pompiers sont décontaminés avant de rentrer au centre de secours. Une importante fumée s'est dégagée du local. Les eaux d'extinction sont confinées et sont pompées le lendemain par une entreprise spécialisée.

Selon un responsable du site, l'incendie serait parti d'un court-circuit sur un prototype présent dans le local.

Accident

Fumées sur une batterie lithium dans un centre de véhicules hors d'usage

N° 55226 - 23/09/2019 - FRANCE - 09 - VARILHES .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55226/>



Dans un centre de véhicules hors d'usage, la batterie lithium d'un véhicule électrique brûlé est isolée avant récupération par le garage propriétaire. Lors du chargement de la batterie sur le camion du garage, le grappin de la grue provoque, lors du serrage, une connexion interne, puis un dégagement de fumée blanche. L'exploitant prévient les pompiers. La batterie fume pendant 30 à 40 minutes.

Accident

Incendie chez un fabricant d'alarme incendie

N° 53977 - 10/07/2019 - FRANCE - 38 - CROLLES .

C26.30 - Fabrication d'équipements de communication

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53977/>



Vers 19h15, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m² abritant un magasin de stockage comprenant 5 t de piles alcalines et lithium, une cuve de fioul de 1?000 l et 2 bouteilles de propane chez un fabricant d'alarme incendie. Pendant l'intervention des 89 pompiers, plusieurs détonations sont entendues. L'entreprise ne dispose pas de bassin de rétention. Les eaux d'extinction incendie sont rejetées dans l'ISERE. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 0h40. Le dispositif est levé à 12h10 au lendemain du départ de feu. Pendant 1 semaine, 370 employés sont en chômage technique. Cependant 270 le restent pour une durée indéterminée.

Accident

Incendie dans une société de réparation d'équipements de communication

N° 53830 - 19/06/2019 - FRANCE - 60 - BEAUVAIS .

S95.12 - Réparation d'équipements de communication

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53830/>



Vers 16h35, un feu se déclare sur un fût métallique de 200 l rempli de batteries de lithium-ion, stocké à l'air libre, dans une entreprise de collecte et de destruction de batteries de téléphone. L'incendie menace de se propager aux fûts voisins ayant un contenu similaire. L'intervention de l'exploitant au moyen d'un extincteur à poudre n'est pas efficace. Les 20 salariés présents sont mis en sécurité. Les gendarmes régulent le trafic à proximité du site. Les pompiers déplacent sous appareil respiratoire le fût avec un transpalette. Ils le refroidissent et le remplissent d'eau. Le fût est ensuite vidé afin de permettre une extinction complète. Des relevés de températures sont effectués au moyen d'une caméra thermique. Par précaution, un second fût est également déplacé et refroidi à l'eau.

Accident

Incendie de batteries dans une centrale électrique

N° 50643 - 11/11/2017 - BELGIQUE - 00 - DROGENBOS .

D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50643/>



Un feu se déclare dans un conteneur abritant des batteries lithium-ion dans une centrale électrique. Ces batteries, présentes en vue d'un test de stockage d'électricité à grande échelle, ne sont pas en service. Un dégagement de fumée âcre et légèrement toxique est présent. Les batteries sont isolées. Les pompiers remplissent le conteneur d'eau pour en réduire la température. L'une des portes du conteneur ferme difficilement, rendant la tâche des pompiers difficile. Le plan d'urgence communal est déclenché. Les habitants sont confinés. Durant l'intervention, la circulation routière est fermée. Vers 16 h, les pompiers parviennent à maîtriser l'incendie.

D'après la presse, l'incendie serait dû à un échauffement, provoqué par un court-circuit, sur une des batteries.

Accident

Incendie dans un centre de coliposte

N° 49658 - 12/05/2017 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49658/>

A 2h30, un feu se déclare sur un colis contenant des batteries d'outillage dans un entrepôt de 33 000 m² stockant des colis postaux (autorisation 1510). Une épaisse fumée est visible suivie d'un violent embrasement. L'alerte est déclenchée manuellement. Le trieur est arrêté, le personnel est évacué. A l'arrivée des pompiers, l'incendie est déjà maîtrisé par le personnel à l'aide d'extincteurs à poudre. Ils ouvrent les trappes de désenfumage.

Le sinistre entraîne une perte d'exploitation de 20 000 colis triés.

Un pack de batteries lithium-ion composé de 156 cellules est à l'origine du départ de feu. Certaines cellules de ce pack se sont violemment enflammées suite à leur chute sur le tapis

d'un retourne conteneur. Une dizaine de secondes après la chute, les flammes atteignaient plus de 3 m de haut.

Accident

Feu de sous-plafond dans une usine de piles thermiques

N° 48365 - 28/07/2016 - FRANCE - 18 - BOURGES .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48365/>



Vers 7h30, dans une entreprise fabriquant des piles thermiques, un feu se déclare lors d'une opération de neutralisation de résidus d'alliage de lithium sur plaque graphite. Le départ de feu proviendrait d'une projection incandescente de résidus d'alliage lors de l'arrosage des plaques, dans les sous-plafonds du toit du bâtiment voisin. Le POI est déclenché. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'un extincteur à poudre. Ils retirent une dalle plafond et 1 m³ de laine de verre.

Accident

Feu de batterie dans un centre de recherche

N° 45807 - 02/10/2014 - FRANCE - 69 - SOLAIZE .

M72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45807/>



Un feu se déclare vers 11 h sur un ensemble de batteries au lithium de 300 kg en cours d'essai dans un centre de recherche. Le sinistre émet une importante fumée. Les 80 employés évacuent le site. Le POI de l'établissement est déclenché. Les pompiers refroidissent les batteries. Ils éteignent l'incendie à 15h40 avec 2 lances à mousse. Puis ils ventilent les locaux. Les mesures atmosphériques ne relèvent pas de dangers. L'inspection des installations classées est informée.

Accident

Feu dans une usine de fabrication de batteries électriques.

N° 38031 - 26/02/2010 - FRANCE - 29 - ERGUE-GABERIC .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38031/>



Dans une usine de fabrication de batteries lithium métal polymère, un feu se déclare vers 11 h en dehors de l'atelier de production arrêté durant les vacances scolaires, alors que dans un local dédié, des employés court-circuitent des batteries mises au rebut, pour les décharger. L'extinction automatique se déclenche. L'ensemble du personnel est évacué. Les secours maîtrisent le sinistre et conduisent à l'hôpital 4 employés incommodés par les fumées pour des examens ; ils en ressortent 3 h plus tard. Les eaux d'extinction qui se sont répandues sur les 1 000 m² du bâtiment central sont pompées durant l'après-midi. Selon l'exploitant, un élément défectueux d'une batterie serait à l'origine du sinistre.

Accident

Explosion de piles au lithium

N° 28513 - 08/11/2004 - FRANCE - 86 - CHAUVIGNY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/28513/>



Dans une usine de collecte et démantèlement d'ordinateurs et autres appareils électroménagers, un fût de 57 kg de piles au lithium explose à la suite d'une erreur de manipulation dans le conditionnement des piles en vrac. L'explosion résulterait du mélange lithium/eau/chaleur ayant dégagé de l'hydrogène et d'un court-circuit engendré par les piles. Des centaines de piles sont violemment projetées à plus de 30 m, certaines perforent les murs en tôle d'un bâtiment, d'autres enflamment des déchets plastiques. L'incendie dégage une épaisse fumée. Les secours ventilent les locaux. Les piles qui n'ont pas explosé sont reconditionnées dans leurs emballages d'origine et stockées hors du bâtiment. Les pompiers noient le fût à l'origine de l'explosion.

Accident

Fuite de chlorure de thionyle

N° 7437 - 05/01/1996 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/7437/>



Vers 23 h, une fuite de 3 l de chlorure de thionyle (électrolyte dans les piles lithium/carbone) se produit à la suite d'une déchirure de la membrane d'une pompe de transfert associée à une cuve de 1 100 l de capacité. Le chlorure se déverse dans une cuvette de rétention et s'hydrolyse au contact de l'air ambiant. Le gardien prévient les pompiers et l'équipe d'intervention de l'établissement maîtrise la fuite en coupant les arrivées du chlorure de thionyle et d'air comprimé. L'accident a lieu dans un local fermé et l'environnement n'est pas atteint. La pompe défectueuse est remplacée par une pompe à double membrane équipée d'un détecteur de fuite. Cet équipement sera généralisé sur l'ensemble du site.

Accident

Incendie dans un atelier de chimie.

N° 5806 - 08/04/1992 - ALLEMAGNE - 00 - LANGELSHEIM .

C21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/5806/>



Pour la synthèse d'un produit intermédiaire, du diéthyléther (1 200 l) est utilisé comme solvant en présence d'un excès de lithium (75 kg) et du chlorure de méthyle qui est introduit dans le réacteur. Une buse d'injection colmatée conduit à arrêter le lancement de la réaction. Durant le nettoyage de la buse, des vapeurs de lithium et de solvant se répandent autour du réacteur et s'enflamment. L'incendie se propage dans l'atelier. Les vannes d'entrée du réacteur et de sortie d'un ballon de mélange ne sont pas fermées avant l'intervention. L'unité est arrêtée d'urgence et le feu est éteint à l'aide de poudre. Un blessé est à déplorer. Les dommages matériels sont évalués à 3 MF. Le tracé des tuyauteries et l'implantation des réservoirs sont modifiés.

Accident

Incendie de conteneurs remplis de transformateurs photovoltaïques

N° 60624 - 06/05/2023 - FRANCE - 972 - LE DIAMANT .

D35.11 - Production d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60624/>



Vers 14h30, un feu se déclare au niveau de plusieurs conteneurs de transformateurs photovoltaïques avec batteries au lithium d'une ferme solaire. La présence de batteries au lithium complique l'intervention des secours. L'incendie se propage à deux autres conteneurs. Les pompiers tentent, en vain, de maîtriser l'incendie à l'aide d'une lance à mousse. L'alimentation électrique est coupée. Les conteneurs sont ouverts pour parfaire l'extinction. Les fumerolles sont refroidies. L'incendie est éteint en fin de journée.

Les deux conteneurs sont détruits.

Accident

Incendie d'un conteneur de batteries lithium-ion sur un poste de transformation d'électricité

N° 57740 - 11/08/2021 - FRANCE - 87 - BELLAC .

D35.12 - Transport d'électricité

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57740/>



Un feu se déclare dans un conteneur renfermant des modules de batteries Lithium/ions sur un poste de transformation électrique alimenté par une ligne haute tension de 90 KV. L'alarme incendie du poste de transformation se déclenche à 13h40. Les pompiers sont alertés. Le constructeur des batteries est contacté. Après reconnaissance, ils identifient le départ de feu au niveau d'un conteneur renfermant 26 modules de batteries Lithium/ions. Le site comprend 12 conteneurs, tous équipés d'un dispositif d'extinction azote/argon et d'un système de sprinklers alimenté à sec par les secours. L'incendie est maîtrisé. L'événement redouté est une augmentation et une propagation de la température aux autres modules. Un contrôle continu de la température est mis en place. Le système de sprinklage alimenté par une réserve de 70 m³ d'eau est mis en marche. A 17h20, le constructeur des batteries arrive sur place. La température à l'intérieur du conteneur étant de 20 °C, le constructeur ouvre le conteneur sous protection d'une lance incendie en aspersion. Le module à l'origine du départ de feu est extrait et stocké en sécurité sur le site. L'intervention se termine peu avant 19 h.

Accident

Feu dans une usine de construction automobile

N° 36215 - 27/05/2009 - FRANCE - 59 - ANICHE .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/36215/>



Un feu se déclare vers 1h30 dans une usine de 8 000 m² fabriquant des véhicules automobiles ; l'alarme incendie se déclenche. La cinquantaine de pompiers mobilisés maîtrise le sinistre vers 2h30 avec 10 lances à débit variable dont 5 sur échelles, puis éteint les foyers résiduels ; 7 pompiers contrôlés positifs à la carboxyhémoglobine (HbCO) sont soignés sur place par le médecin des secours. Une surveillance est mise en place et des rondes sont effectuées durant la journée. La halle de production de 5 000 m², qui abritait les machines-outils et des véhicules neufs, est détruite. Le hall "carrosserie" et la partie administrative de l'établissement sont préservés des flammes ; les 26 employés de

l'entreprise sont en chômage technique. Un court-circuit ou une surchauffe sur une batterie au lithium d'un véhicule en cours de fabrication, mise en charge durant la nuit, serait à l'origine de l'incendie.

Accident

Incendie dans une usine de traitement d'accumulateurs électriques usagés

N° 60847 - 15/06/2023 - FRANCE - 38 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60847/>



Vers 18h15, un feu se déclare sur un fût de piles boutons lithium primaires stocké à proximité d'une machine de tri de piles en mélange dans une usine de traitement d'accumulateurs électriques usagés. Les flammes se propagent jusqu'au toit et déclenchent l'ouverture de la trappe de désenfumage. Le dégagement de fumées à l'extérieur est aperçu par le personnel de la société voisine qui appelle les pompiers. À leur arrivée, l'incendie est déjà maîtrisé par les employés. Les eaux d'extinction sont confinées et envoyées vers la cuve servant à l'arrosage des fours. Le lendemain, les filtres à air type HVS sont relevés afin de mesurer l'impact du panache de fumées sur la qualité d'air extérieur.

Accident

Incendie de déchets dans un centre de traitement de DEEE

N° 60325 - 21/02/2023 - FRANCE - 49 - VERRIERES-EN-ANJOU .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60325/>

Vers 16h45, un feu se déclare au niveau d'une trémie extérieure entre des zones de stockage de petits appareils en mélange, et de plastique, dans un centre de traitement de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Le personnel tente d'éteindre, sans succès, l'incendie par ses propres moyens de défense avant d'alerter les secours. Sur place à 17h30, les pompiers maîtrisent l'incendie en 25 min. Les eaux d'extinction sont isolées dans le bassin de rétention. Un prélèvement est effectué pour déterminer le type d'évacuation.

Accident

Incendie dans une benne de batteries au lithium

N° 60307 - 20/02/2023 - FRANCE - 62 - AVION .

E38.31 - Démantèlement d'épaves

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60307/>



Vers 20 h, un feu se déclare dans une benne contenant 6 m³ de batteries au lithium stockée en extérieur d'un site de récupération et de traitement des fers et métaux. Un employé est légèrement blessé après avoir inhalé de la fumée et est transporté à l'hôpital. Six habitations individuelles, soit 27 personnes, sont confinées pendant 1h30. Les pompiers noient la benne à l'aide de lances et réalisent des mesures atmosphériques. Vers 22h30, le feu baisse en intensité avec un relevé de 150 °C au coeur du foyer. Vers minuit, les dernières températures relevées sont de 45 °C. Un agent de sécurité reste sur place en surveillance, doublée par la société de surveillance vidéo.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage

N° 60717 - 17/02/2023 - FRANCE - 68 - COLMAR .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/60717/>

À 16h54, dans un centre de recyclage, un feu se déclare sur un stock de 5 m³ de cartons en attente de mise en balle. L'alimentation électrique est coupée. Les vannes de rétention sont fermées et l'exploitant arrose le feu avec deux RIA. Les secours sont prévenus. L'intervention se termine à 18h15. 1 m³ d'eaux d'extinction est contenu dans la fosse de la presse servant de rétention. L'exploitant met en balle le stock de cartons concernés et met en place une surveillance la nuit pour éviter tout risque de reprise.

Selon l'exploitant, l'événement s'est probablement produit à cause d'une pile ou d'une batterie au lithium.

Accident

Feu de poids lourd dans un entrepôt

N° 58974 - 04/05/2022 - FRANCE - 93 - AULNAY-SOUS-BOIS .

L68.20 - Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58974/>



Vers 22h30, un feu se déclare sur la remorque d'un poids lourd de 42 t garé à quai d'un entrepôt de 20 000 m². Celui-ci contient des batteries lithium-ion. Vers 22h45, l'alarme incendie se déclenche. Le feu se propage à un second véhicule garé à proximité contenant un chargement de cartons. L'exploitant déclenche son plan d'opération interne (POI). Les secours externes arrivent sur site à 23 h. L'incendie se propage à la façade de l'entrepôt. Les pompiers mettent en oeuvre 3 lances dont 2 de grandes puissances et 1 canon. Une reconnaissance aérienne est réalisée à l'aide d'un drone. Le feu est maîtrisé vers 2 h. Une ventilation des locaux est réalisée et des rondes de feu sont effectuées à l'aide d'une caméra thermique le lendemain matin. Les 2 remorques sont détruites. Le feu ne s'est pas propagé aux tracteurs des remorques, ni au bâtiment voisin, mais 12 vitrages de la cellule la plus proche sont détruits par la chaleur du feu.

L'origine de l'incendie n'est pas connue.

Accident

Explosion dans la presse à balle d'un centre de tri

N° 58270 - 19/10/2021 - FRANCE - 06 - CANNES .

E38.11 - Collecte des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58270/>

Vers 15h40, une explosion se produit dans la presse à balles d'un centre de tri. L'explosion engendre un incendie. Le sprinklage de la presse à balles fonctionne. En parallèle, les équipiers de 1ère intervention interviennent. A 15h44, le feu est éteint.

Le départ de feu est dû à la présence d'une pile au lithium.

Accident

Incendie dans un centre de tri, transit, regroupement de DEEE

N° 57504 - 23/06/2021 - FRANCE - 74 - VILLY-LE-PELLOUX .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57504/>



A 23h45, le gardien entend une détonation se produit dans un stockage d'environ 120 m³ de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) d'un centre de tri, transit, regroupement. Le gardien se rend sur place et constate l'embrasement des déchets et appelle les pompiers.. Les pompiers interviennent à l'aide d'émulseur et d'eau dopée. Les flammes font 15 m de haut. Vers 3 h, les pompiers doivent réacheminer de l'émulseur et du produit mouillant. Ils éteignent le feu à 3h30 et quittent le site à 5h30. Au total, 3 m³ d'émulseur et 60 m³ d'eau ont été utilisées pour l'extinction de l'incendie. Malgré la fermeture de la vanne d'isolement du site, de la mousse utilisée pour l'extinction est présente dans le ruisseau au niveau de l'exutoire et l'eau y est noire. Après investigations, il apparait que le rejet d'eaux d'incendie au ruisseau est dû à une inétanchéité entre la vanne et son support en béton. Les travaux pour supprimer cette fuite sont réalisés.

Le départ de feu serait vraisemblablement lié à la présence d'une batterie lithium.

Accident

Départ de feu dans un centre de tri

N° 57043 - 31/03/2021 - FRANCE - 44 - COUERON .

E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57043/>

Vers 18 h, au cours de tri et de gerbage de déchets dans un centre de tri, un opérateur constate la présence de flamme sur le bâtiment de tri et de transfert des déchets industriels. En parallèle, le responsable de site constate le départ de feu sur les caméras thermiques et les remontées d'alarme. Un stock de 150 m³ de déchets est présent sous le bâtiment. L'alerte est donnée et les employés attaquent l'incendie à l'aide de 2 RIA. La pelle de tri est utilisée pour isoler les déchets. L'exploitant appelle les pompiers et la vanne d'isolement du site est activée. Les équipes internes maîtrisent l'incendie avant l'arrivée des secours à 18h15. Ils prennent le relais en utilisant les RIA de la zone pour continuer à contrôler le feu et arroser les déchets. L'ensemble du tas est étalé dans le bâtiment. L'intervention est terminée 45 min plus tard. Une surveillance est assurée par une société de gardiennage mandatée pendant la nuit. Des analyses des eaux de lagunes sont réalisées avant rejet.

Une réaction exothermique d'une pile/batterie au lithium serait à l'origine de l'évènement.

Accident

Incendie d'une cellule de stockage de déchets de piles lithium

N° 55282 - 20/03/2020 - FRANCE - 57 - DIEUZE .

E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55282/>



Vers 4h30, un feu se déclare dans une cellule de stockage de 25 m² de fûts de déchets de piles lithium organiques et primaires dans un bâtiment de 1 700 m² d'un centre de traitement de déchets dangereux. L'incendie se propage à 4 big-bags contenant du broyage de déchets de piles situés à l'extérieur. Les secours maîtrisent l'incendie des big-bags à l'aide de 2 lances. A l'intérieur de la cellule, l'incendie est maîtrisé grâce au système

d'extinction automatique. La température est contrôlée dans la cellule impactée.

Aucun impact ni dégât n'est à déplorer sur la production. Les eaux d'extinction sont récupérées par le système de rétention des eaux incendie de l'alvéole et des eaux usées du site.

Accident

Incendie d'un stockage de batteries

N° 54866 - 30/12/2019 - FRANCE - 34 - MONTPELLIER .

G47.42 - Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54866/>



Peu avant 23h30, un feu se déclare sur 140 m² abritant 1 bureau et un local de stockage d'une centaine de batteries lithium dans un bâtiment industriel de 800 m² répartis en 4 entreprises. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide d'une lance, puis ventilent les locaux. Un gardiennage est mis en place pour sécuriser et surveiller le bâtiment. Deux personnes de la société sont en chômage technique.

L'incendie serait parti des locaux administratifs avant de se propager au local de stockage des batteries.

Accident

Explosion de batteries au lithium sur un site industriel

N° 49708 - 22/05/2017 - SUISSE - 00 - YVERDON-LES-BAINS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49708/>



Un incendie a lieu à 11h30 dans une usine de batteries et accumulateurs au lithium. Il est suivi de plusieurs explosions. Le sinistre concerne un ensemble de batteries au lithium d'un tiers à l'entreprise. Les pompiers sont prévenus et se rendent sur place. Le feu produit une épaisse fumée. Une cinquantaine de personnes est évacuée du site, des bâtiments industriels voisins et d'une école proche. Treize personnes sont transportées à l'hôpital pour être examinées. Parmi elles se trouve un pompier blessé par électrisation durant l'intervention. Les lieux de l'incendie sont inspectés pour les sécuriser et déterminer les causes de l'accident.

Accident

Une batterie au lithium génère un incendie dans une usine automobile

N° 48187 - 17/06/2016 - FRANCE - 85 - FONTENAY-LE-COMTE .

C29.10 - Construction de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48187/>



Un feu se déclare vers 22 h dans une usine automobile fabriquant des véhicules électriques. Les pompiers éteignent l'incendie six heures plus tard. Le sinistre détruit 400 m² de bâtiment. Sept employés sont en chômage technique.

Selon la presse, une batterie au lithium défectueuse est à l'origine du sinistre.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de piles.

N° 34599 - 26/05/2008 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34599/>



Dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques, un feu émettant une importante fumée se déclare vers 11h30 sur 100 piles au lithium chargées sur un chariot. Les employés du site sont évacués ; l'extinction automatique se déclenche et les secours publics sont alertés. L'incendie est éteint, puis le chariot est évacué à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers vérifient l'absence de propagation du feu, effectuent des mesures de toxicité dans l'air et ventilent les locaux. Aucun blessé n'est à déplorer ; les eaux d'extinction ont été confinées sur le site. L'intervention des secours s'achève vers 15h30. Un accident impliquant également des batteries au lithium s'était déjà produit dans l'établissement 10 jours auparavant (ARIA 34581).

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de piles.

N° 34581 - 16/05/2008 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34581/>



Dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques, un feu suivi d'explosions se déclare vers 19h30 dans un local abritant 40 batteries au lithium. L'incendie émet une importante fumée. Les pompiers effectuent des mesures de toxicité dans l'air autour de l'établissement qui se révèlent négatives. L'incendie est éteint avec 1 lance canon ; les eaux d'extinction contenues sur le site sont évacuées dans le réseau d'eaux pluviales après contrôle du pH. L'intervention des secours s'achève vers 22h30.

Accident

Incendie d'une cellule d'essai de charge et décharge de batteries.

N° 17385 - 19/01/2000 - FRANCE - 33 - BORDEAUX .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17385/>



Dans une usine fabriquant des accumulateurs électriques, un feu se déclare dans une cellule d'essai de charge et de décharge de batteries. Un important dégagement de fumées noires (non toxiques selon les analyses effectuées) est émis. Les pompiers dont une CMIC interviennent avec d'importants moyens. Les moyens de l'établissement sont toutefois suffisants pour maîtriser le sinistre. L'incendie serait dû à un court-circuit électrique suivi d'une décharge brutale des éléments accumulateurs. Aucune victime n'est à déplorer. Une enquête technique est effectuée. Les éléments en test étaient des batteries au lithium. La détection a été assurée par les capteurs thermiques et de fumée du local. Les effets thermiques ont provoqué des fissures dans les murs (parpaings béton), le blocage et la déformation des portes (acier), la destruction des câblages divers et autres électronique du local. Des mesures techniques (système d'extinction auto, vérification tenue des murs,...) sont adoptées.

Accident

Incendie dans un centre de recyclage de déchets métalliques

N° 55536 - 26/05/2020 - FRANCE - 78 - LIMAY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55536/>

Vers 23 h, dans un centre de recyclage des déchets métalliques, un feu se déclare dans 200 t de ferrailles contenant des véhicules hors d'usage (VHU), des machines à laver et autres appareils métalliques. Le gardien appelle les secours. Les engins dispersent les tas afin d'atteindre le coeur du foyer, ce qui permet aux pompiers d'éteindre rapidement l'incendie. Celui-ci est éteint à 1h40. Des analyses de la qualité de l'air ne montrent pas de nuisance extérieure. Les eaux d'extinction sont dépolluées par l'exploitant.

Le mois précédent, un incendie avait détruit 1 500 t de matériaux (ARIA 55382).

Accident

Incendie d'un stockage de piles lithium dans une usine de recyclage

N° 54729 - 23/11/2019 - FRANCE - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54729/>



Un samedi vers 3h50, un rondier détecte à l'aide d'une caméra thermique une température anormale s'élevant très vite (passage de 21°C à 635°C en 4') dans une alvéole de stockage de 200 m³ contenant des Petits Appareils électroménagers en Mélange (PAM) stockés à l'extérieur dans une usine de recyclage. Les pompiers attaquent le foyer à l'aide de lances incendie. Les déchets sont étalés à l'aide d'une chargeuse afin d'aider à l'extinction du feu.

Une épaisse fumée noire s'échappe du site. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 6h30. Les eaux d'extinction sont dirigées vers les bassins de rétention. L'hypothèse de la présence de piles au lithium comme déclencheur de l'incendie est évoquée.

Deux incendies avec de graves conséquences matérielles ont déjà eu lieu sur ce site en mai 2016 (ARIA 48055) et avril 2018 (ARIA 51296).

Accident

Feu de poids lourd

N° 51216 - 08/03/2018 - FRANCE - 23 - LA SOUTERRAINE .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51216/>



Vers 17h15, un feu se déclare dans une remorque d'un poids lourd transportant 27 t de résidus de poulies magnétiques, d'aluminium et de piles au lithium. Le chauffeur décroche la remorque. Les pompiers réalisent un tapis de mousse dans la remorque. La circulation est coupée et déviée pendant 4h15. Les riverains sont confinés. La remorque est acheminée en bordure de la D14. Un dispositif de surveillance est mis en place.

Accident

Feu de batteries dans un garage automobile

N° 48170 - 17/06/2016 - FRANCE - 78 - BUC .

G45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48170/>



Vers 10h45, dans un garage automobile de 1 300 m², un feu se déclare dans un local technique de 400 m².

Des informations contradictoires parviennent aux pompiers avec tout d'abord la mention de la présence de 12 batteries Lithium-ion. Finalement, devant la projection de matière en fusion, il est confirmé qu'il s'agit d'un stockage de batteries Lithium Métal Polymère (LMP) de 450 kg. Le bâtiment est embrasé. Le personnel est évacué. Les batteries sont déplacées à l'extérieur à l'aide d'un charriot élévateur, puis mises en quarantaine sous bâche. Des queues de paons pour dissiper les fumées sont positionnées. Aucun agent extincteur solide ou liquide n'est utilisé. L'incendie s'éteint vers 14h30. Une ronde est mise en place pour éviter tout nouveau départ de feu. Le lendemain, des fumées au niveau des batteries apparaissent. Une surveillance est mise en place pour contrôler la température des batteries jusqu'à leur enlèvement. Des prélèvements d'air sont réalisés. Deux personnes sont légèrement intoxiquées.

Accident

Feu dans un centre de traitement des déchets D3E

N° 46764 - 25/06/2015 - FRANCE - 86 - CHAUVIGNY .

E38.32 - Récupération de déchets triés

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46764/>



Vers 2 h, un feu se déclare dans un centre de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) de 11 000 m². L'incendie concerne 3 000 m² de stockage. Plusieurs explosions dues à des piles au lithium se produisent. Un important panache de fumée est visible à plusieurs kilomètres et une odeur forte se dégage.

Les secours évacuent les véhicules du centre technique municipal (CTM) voisin. La toiture du bâtiment s'écroule rendant difficile l'accès à certaines zones. Vers 11h15, 120 pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin d'orage du site. Un employé du CTM est incommodé par les fumées. Un pompier se blesse à la cheville au cours de l'intervention.

Le bâtiment est détruit et 23 employés sont en chômage technique. Le CTM voisin est légèrement endommagé.

Accident

Incendie d'un poids lourd TMD

N° 57755 - 13/08/2021 - FRANCE - 16 - FONTCLAIREAU .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/57755/>



Vers 22h20, un feu se déclare sur un poids lourd transportant de l'oxygène, du lithium et divers produits médicaux sur une route nationale. La circulation est coupée et déviée, pendant 2h05. Les secours évacuent 23 personnes pendant l'intervention. Plusieurs habitations sont impactées par les fumées de l'incendie. Une personne est incommodée par

les fumées.

Accident

Explosion d'une batterie de lithium

N° 55142 - 27/02/2020 - FRANCE - 13 - ROUSSET .

G46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55142/>



Vers 15 h, une batterie de lithium de 100 kg explose dans une entreprise située dans une zone industrielle. L'entreprise est en charge de tests sur la résistance des matériaux. La batterie qui explose est une ogive destinée à l'alimentation de batteries pour pipelines situées en fond marin. Une personne est légèrement blessée. Les pompiers vérifient si une seconde ogive a été endommagée par l'explosion.

Accident

Explosion d'une batterie au Lithium

N° 50009 - 18/07/2017 - FRANCE - 94 - IVRY-SUR-SEINE .

000.00 - Particuliers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50009/>



Une batterie au Lithium équipant un scooter électrique explose vers 8h30 lors de son chargement. La batterie se serait embrasée pour une raison inexpliquée. Deux personnes sont blessées lors de l'événement.

Accident

Incendie de batteries dans un centre d'études nucléaires

N° 49811 - 19/06/2017 - FRANCE - 38 - GRENOBLE .

M72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49811/>



Vers 11h30, un feu se déclare sur des batteries au lithium au sein d'un centre d'études nucléaires. L'alimentation électrique du site est coupée. Les pompiers du site gèrent l'extinction de l'incendie, étouffé par du sable, puis les batteries sont immergées dans des bacs d'eau salée. Les locaux sont ventilés. Sur les 20 batteries du site, 2 sont brûlées et 8 autres sont noircies. L'électricité est rétablie vers 12h40.

Accident

Incendie de batteries au lithium

N° 49516 - 10/04/2017 - FRANCE - 77 - LE MESNIL-AMELOT .

H52.10 - Entreposage et stockage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49516/>



Vers 8 h, les batteries au lithium d'un chariot élévateur prennent feu à l'extérieur des cellules d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). Le personnel éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs avant l'arrivée des pompiers. Le chariot élévateur est expertisé.

Accident

Explosion de piles

N° 45383 - 18/06/2014 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45383/>



Vers 4 h, une explosion se produit lorsqu'une pile au lithium se coince dans un convoyeur d'un atelier d'une usine de piles électriques. Un dégagement de fumées est constaté dans le bâtiment et 14 personnes évacuent pour se mettre à l'abri dans une salle annexe. Une concentration de 0,5 ppm de chlore est mesurée lors des opérations de ventilation. La machine incriminée est mise à l'arrêt mais aucun chômage technique n'est envisagé.

Accident

Feu dans un établissement de récupération et de tri de piles.

N° 20539 - 19/06/2001 - FRANCE - 57 - DIEUZE .

C20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20539/>



Dans une usine récupérant des piles usagées et fabriquant du sulfate de zinc, un feu se déclare la nuit sur un stock de 6 t de piles non triées (piles alcalines, salines, lithium) situé à l'extérieur des bâtiments ; 5 caisses de 1 m³ et 2 big-bags sont concernés. Les pompiers externes maîtrisent rapidement le sinistre. Le chargement et les caisses en matière plastique sont partiellement détruits. Les bâtiments attenants n'ont pas subi de dommages apparents. Une partie des piles est récupérable pour le tri, l'autre sera acheminée vers un centre d'incinération autorisé. Les eaux d'extinction ont été recueillies dans une lagune contenant déjà des eaux pluviales. Des analyses sont effectuées avant déversement éventuel de ces eaux dans le réseau urbain. Pour quantifier le cas échéant les retombées de métaux (mercure, lithium, zinc et manganèse) liées aux fumées, des analyses de sols sont également réalisées sur 9 points de prélèvements situés dans un rayon de 100 m autour de l'établissement ; l'usine dispose à cet effet pour 4 de ces points d'un état zéro qui sera utilisé comme référence. L'exploitant qui exclut tout acte de malveillance, envisage un échauffement local du stock, notamment lié à la présence de piles boutons au lithium.

Accident

Accident de circulation.

N° 12633 - 18/03/1998 - FRANCE - 69 - TERNAY .

H49.41 - Transports routiers de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12633/>

Un camion transportant de l'hydroxyde de lithium et 3 véhicules se percutent. L'autoroute et la voie rapide sont déviées. Aucune fuite de produit chimique ne sera observée.

Accident

Inflammation de poussières dans une boîte à gants.

N° 6138 - 25/08/1993 - FRANCE - 05 - LA ROCHE-DE-RAME .

C24.45 - Métallurgie des autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/6138/>



Lors du nettoyage d'une boîte à gants, des poussières d'aluminium - lithium montent en température. L'inflammation qui a lieu à l'ouverture de la face avant, se propage aux parties en plastique de la boîte à gants. Les pompiers doivent intervenir. Seuls des dégâts matériels sont constatés. L'accumulation de poussières (50 kg retrouvés au lieu de 10kg) et les parties en plastique de la boîte à gants ont favorisé l'accident.

Accident

Feu dans un four d'une usine de fabrication de piles.

N° 38194 - 11/05/2010 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38194/>

Un feu se déclare vers 6 h dans une gaine d'aspiration d'un four situé dans un bâtiment de production de piles au lithium ; 150 employés sont évacués. Les pompiers internes maîtrisent le sinistre avec de la poudre et de l'eau pulvérisée avant l'arrivée des secours publics qui ont été alertés par précaution. Aucun blessé n'est à déplorer ; les installations sont réparées dans la journée.

Accident

Feu d'une batterie au lithium.

N° 35175 - 12/09/2008 - FRANCE - 18 - BOURGES .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/35175/>



Un feu se déclare vers 8h30 sur une batterie au lithium dans une usine de fabrication d'accumulateurs électriques ; 70 employés sont évacués. Les pompiers éteignent l'incendie avec des extincteurs à poudre puis immergent la batterie dans de l'eau. Un salarié légèrement intoxiqué par les fumées est conduit à l'hôpital. L'intervention des secours s'achève vers 9 h.

Accident

Incendie dans une usine de fabrication de piles.

N° 17235 - 18/11/1999 - FRANCE - 86 - POITIERS .

C27.20 - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/17235/>

Dans une usine de fabrication de piles, un incendie suivi d'une explosion se déclare dans un local de stockage et de contrôle de piles au lithium primaire non rechargeables. Le système de sécurité incendie performant (sprinklers) stoppe l'incendie avant l'arrivée des pompiers et empêche toute propagation du feu. Le stock et le matériel de proximité sont détruits dont une machine de production d'air sec. Cet incendie entraîne un dégagement de fumées chargées de carbone et légèrement acides analysées immédiatement par les pompiers.

Accident

Incendie dans la station orbitale

N° 11279 - 23/02/1997 - AUTRE - 00 - NC .

M72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/11279/>

Six membres de l'équipage d'une station spatiale doivent recourir à des masques respiratoires lorsqu'un incendie se déclare à l'ouverture d'une cartouche de perchlorate de lithium (utilisée pour produire de l'oxygène à la place des appareils d'électrolyse des eaux usées en panne). L'alarme s'est déclenchée. Les occupants évitent l'intoxication.

Accident

Feu dans une usine de véhicules électriques

N° 46017 - 28/11/2014 - FRANCE - 30 - NIMES .

G45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46017/>



Un feu se déclare vers 15 h dans un bâtiment de 1 000 m² de commerce de petits véhicules électriques et de pièces automobiles. La présence de batteries au lithium fait craindre un risque chimique.

Les secours interrompent la circulation et évacuent les employés du site ainsi que ceux de l'usine voisine. Ils éteignent l'incendie vers 18h20 avec 3 lances. L'usine est détruite et 3 employés sont en chômage technique.

Accident

Fuite sur un wagon.

N° 27236 - 06/06/2004 - FRANCE - 33 - COUTRAS .

H49.20 - Transports ferroviaires de fret

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27236/>

Un wagon est isolé à la suite de la perception d'une forte odeur dans son voisinage. Un périmètre de sécurité est mis en place. La circulation des trains est interrompue dans les 2 sens. La citerne qui avait contenu du buthyl lithium est inertée.

Accident

Feu électrique avec propagation sur stock de lithium.

N° 25157 - 27/01/2003 - FRANCE- 13 - ISTRES .

C20.1 - Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25157/>



Un feu électrique dans une usine chimique se propage à un stock de lithium. Les pompiers interviennent durant près de 2 h avant de maîtriser le sinistre.

Accident

Fuite de Ce 137 dans une fonderie de lithium.

N° 3887 - 01/10/1992 - BIELORUSSIE - 00 - VITEBSK .

C24.54 - Fonderie d'autres métaux non ferreux

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/3887/>



Une fuite radioactive de Cesium 137 se produit dans un atelier d'une fonderie de lithium. 20 m² d'atelier sont contaminés et une vingtaine d'ouvriers irradiés. Le niveau de radiation est compris entre 0,5 et 15 Röntgen par heure. Les employés ont reçu une dose importante de rayonnement.

Lettre d'information - 14/10/2022

Lettre d'information n° 77 - septembre/octobre 2022

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/lettre_dinformation/lettre-dinformation-n-77-septembre-octobre-2022/

Au programme de la lettre d'information N° 77 : septembre/octobre 2022 du BARPI :

- Zoom - Dégagement à des concentrations potentiellement mortelles de dihydrogène de soufre
 - Fiche détaillée - Quand ouvrage hydraulique et TMD s'entrechoquent
 - Flash ARIA - Épisodes méditerranéens et installations industrielles : réduire la vulnérabilité
 - Synthèse - Accidentologie du secteur de la méthanisation
 - Synthèse - Batteries Lithium-ion : omniprésentes également dans l'accidentologie ?
 - Archives INA - Incendie sur deux sites industriels aux zones d'entreposage mitoyennes
 - [Lettre d'information n°77](#)
-

Synthèse - 08/02/2022

Implication des batteries Lithium-ion

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/implication-des-batteries-lithium-ion/>

Omniprésentes dans nos sociétés connectées, dynamisées par l'essor des nouvelles mobilités et le stockage de l'énergie, les piles et batteries lithium-ion (Li-ion) sont l'objet d'une utilisation en constante augmentation. Dans cette synthèse, le BARPI détaille l'accidentologie survenue depuis les années 2000 durant les étapes du cycle de vie de ces batteries hors secteurs d'activités des déchets et hors utilisation par des particuliers (téléphonies et ordinateurs portables, électromobilité...) : depuis leur étude, leur conception, leur utilisation et leur stockage sur site avant départ vers les installations de déchets. En 2018, un focus spécifique sur les risques associés au traitement ou recyclage des piles et accumulateurs au lithium en fin de vie avait été publié (disponible ici : <https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/flash/flashes-aria/les-piles-au-lithium-usagees-ne-sont-pas-des-dechets-comme-les-autres/>).

- [Synthèse : Implication des batteries Lithium-ion dans l'accidentologie hors secteurs d'activités des déchets](#)
-

Lettre d'information - 15/04/2019

Lettre d'information N° 57 - mars/avril 2019

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/lettre_dinformation/lettre-dinformation-n-57-mars-avril-2019/

Au programme de la lettre d'information N° 57 - mars/avril 2019

- **Zoom** - Signaux d'alerte non suivis : déclenchement du PPI
 - **Synthèse** - Des appareils sous pression !
 - **Flash ARIA** - Les piles au lithium usagées ne sont pas des déchets comme les autres
 - **Flash ARIA** - Chariots élévateurs : Attention, manoeuvres à risques !
 - **Fiche détaillée** - Un feu de masse complexe à gérer !
 - **Archives de l'INA** - État d'urgence sur le plus grand barrage en remblai des États-Unis
-
- [Lettre d'information n°57](#)

Synthèse - 02/08/2013

Accidentologie liée à la fabrication, à l'utilisation au stockage et au recyclage de batteries et piles au Lithium

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/synthese/syntheses/accidentologies-csprt/accidentologie-liee-a-la-fabrication-a-lutilisation-au-stockage-et-au-recyclage-de-batteries-et-piles-au-lithium/>

Les performances des piles et batteries au Lithium ont généralisé leurs applications commerciales alors que l'explosion du coût des terres rares (dont fait partie le Lithium) rend son recyclage économiquement rentable, bien que peu développé en France (1 site pour la filière hydrométallurgique et 1 site qui vient de fermer pour la filière pyrométallurgique). La forte réactivité de ce métal fait que son usage et son recyclage présentent des risques accidentels. La présente étude présente quelques enseignements tirés de l'analyse des accidents.

Date de publication mai 2011.

- [Accidentologie liée à la fabrication, à l'utilisation au stockage et au recyclage de batteries et piles au Lithium \(sy_pile_lithium_052011.pdf\)](#)